

Caractérisation et évaluation  
des paysages du Bas-Saint-Laurent :  
Un outil de connaissance et de gestion du territoire  
*La MRC Les Basques*



Mai 2008



Caractérisation et évaluation  
des paysages du Bas-Saint-Laurent :  
Un outil de connaissances et de gestion du territoire

*La MRC Les Basques*

Mai 2008

Photo page couverture :

L'estuaire du Saint-Laurent et l'arrière-plan de la Haute-Côte-Nord derrière l'île aux Basques et le clocher de l'église Notre-Dame-des-Neiges, Deuxième Rang Est, Notre-Dame-des-Neiges. (C1506\_0013)

Pour citer ce document :

Ruralys (2008) *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC Les Basques*  
La Pocatière : Rapport remis à la CRÉBSL. 128 p.



# *R*emerciements

---

Cette étude des paysages bas-laurentiens n'aurait pu voir le jour sans l'apport et la collaboration de nombreuses personnes. Nous tenons d'abord à remercier monsieur Gérald Beaudry, directeur général de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent pour nous avoir appuyés dans ce dossier. Sa disponibilité et son écoute ont été très appréciés au cours de la réalisation de l'étude.

Nous remercions également tous les aménagistes et directeurs de l'aménagement des MRC du Bas-Saint-Laurent, ainsi que leurs équipes : messieurs Bertin Denis pour la MRC de la Matapédia, Paul Gingras pour la MRC de La Mitis, Benoît Rheault pour la MRC Les Basques, Nicolas Gagnon pour la MRC de Rivière-du-Loup, Yvan Migneault pour la MRC de Kamouraska et Jacky Ouellet pour la MRC de Témiscouata, ainsi que les directrices générales et leurs équipes, mesdames Louise Audet de la MRC de Rimouski-Neigette, Line Ross et Lisa Murray, technicienne en géomatique de la MRC de Matane.

Nos remerciements s'adressent aussi à monsieur Alain Parent, géographe, qui a participé à la réflexion et à la réalisation d'une partie de ces études paysagères pour les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata, ainsi qu'à monsieur Frédéric Jean, directeur des services de Loisirs et de la Culture de la Ville de Trois-Pistoles.

# *Liste des intervenants*

---

## **Conférence régionale des éluES du Bas-Saint-Laurent**

Gérald Beaudry                      Directeur général

### **RÉALISATION DE L'ÉTUDE**

#### **Ruralys**

Dominique Lalande                      Directrice générale, coordonnatrice

Catherine Plante                      Géographe, agente de développement, chargée de projet  
(MRC de Rimouski-Neigette, Les Basques, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Kamouraska)

Aurélien Pottier                      Géographe, photographe, chargé de projet  
(MRC de Matane, La Mitis, La Matapédia)

Geneviève Meunier                      Stagiaire en aménagement du territoire et développement régional (Université Laval), assistante de  
recherche (MRC de Rimouski-Neigette, Les Basques)

Olivier Albert                      Assistant de terrain (MRC Les Basques, Témiscouata)

Maryse Fleury                      Assistante de terrain (MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup)

Jean-François Rousseau                      Assistant de terrain (MRC de Rivière-du-Loup)

Pierrette Byles                      Assistante de terrain (MRC de Matane, La Mitis, La Matapédia)

Martine Jean                      Secrétaire-administrative

Geneviève Rioux                      Secrétaire

---

**Avec la collaboration de**

Marie-José Fortin            Professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada  
en développement régional et territorial, UQAR (chapitres 2 et 8)

Anne-Sophie Devanne       Chercheure post-doctorale, Chaire en recherche du Canada  
en développement régional et territorial, UQAR (chapitres 2 et 8)

**GéoKam**                      Production des cartes et de l'atlas numérique

Hervé Bernier                Ingénieur, gestionnaire de projets

Michel Larose                Géographe

Jean-Pierre Dion            Technicien

**Jacques Laberge Communications**

Jacques Laberge            Co-concepteur et coordonnateur (CD-Rom)

**Genivar**

Simon Bouffard            Directeur, simulation et géomatique cognitive, conception et réalisation (CD-Rom)

Estelle Huard                Assistante à la réalisation (CD-Rom)

# *T*ables des matières

---

Remerciements .....	iv
Liste des intervenants .....	v
Tables des matières .....	vii
Liste des cartes .....	xi
Liste des figures.....	xii
Liste des tableaux .....	xvii
Liste des encadrés.....	xviii
Liste des sigles.....	xix
1. Introduction .....	1
1.1 Le développement éolien : un contexte favorable pour l'étude des paysages.....	1
1.2 Le mandat : au-delà de l'éolien, connaître les paysages pour orienter de futurs projets d'aménagement et de développement.....	2
2. Paysages : Repères théoriques et appliqués.....	5
2.1 Trois approches traditionnelles du paysage.....	5
2.2 Vers une approche « intégrée » du paysage? .....	8
2.3 Tendances dans les politiques publiques et les démarches de planification.....	9
3. Méthodologie.....	13
3.1 Au cœur de la méthode : l'inventaire sur le terrain.....	14
3.2 La caractérisation des paysages.....	15



3.3.	L'évaluation de la qualité paysagère .....	16
3.3.1	Les thèmes paysagers et les composantes clés des paysages .....	17
3.3.2	Les valeurs paysagères et leurs critères .....	18
4.	Portrait du territoire .....	21
4.1	Situation géographique .....	21
4.2	Quelques données sur le territoire .....	23
4.3	Les éléments naturels .....	23
4.3.1	Les assises rocheuses .....	23
4.3.2	Genèse des formes de terrain et grands ensembles topographiques .....	24
4.3.3	Le réseau hydrographique .....	25
4.3.4	Le climat .....	26
4.3.5	Zones biogéographiques .....	26
4.4	Évolution de l'occupation du territoire .....	27
4.4.1	L'histoire du peuplement .....	27
4.4.2	La démographie .....	28
4.4.3	L'économie .....	30
4.4.3.1	Le secteur primaire .....	30
4.4.3.2	Le secteur secondaire .....	31
4.4.3.3	Le secteur tertiaire .....	31
5.	Caractérisation des paysages: les familles paysagères .....	33
5.1	« Le-Littoral-basque » .....	35
5.2	« Les-Terrasses » .....	38
5.3	« La-Marge-du-plateau » .....	42
5.4	« Les-Crêtes » .....	45
5.5	« Le-Plateau-agroforestier » .....	49
5.6	« Le-Plateau-forestier » .....	53
5.7	« Les-Trois-Vallées » .....	57
6.	Évaluation de la qualité paysagère .....	61

6.1	Les paysages de catégorie 1 .....	61
6.2	Les paysages de catégorie 2 .....	63
6.3	Les paysages de catégorie 3 .....	63
6.4	Les paysages de catégorie 4 .....	63
6.5	Le cas des routes les plus fréquentées .....	65
6.5.1	La route 132 .....	65
6.5.2	La route 293 .....	65
6.5.3	La route 295 .....	65
6.5.4	La route 296 .....	65
7.	Discussion et recommandations .....	67
7.1	Les composantes clés des paysages de la MRC Les Basques .....	67
7.1.1	L'eau .....	67
7.1.2	Les îles .....	67
7.1.3	Le caractère rural agricole et agroforestier .....	68
7.1.4	L'organisation foncière bien visible .....	69
7.1.5	Les panoramas et points de vue .....	70
7.1.6	Les villages .....	71
7.1.7	La villégiature .....	72
7.2	Les recommandations .....	73
7.2.1	Les corridors routiers .....	73
7.2.2	L'affichage et les enseignes .....	73
7.2.3	La falaise morte .....	74
7.2.4	Les carrières, gravières et sablières .....	74
7.2.5	Les villages et les entrées de villages .....	75
7.2.6	La valorisation du patrimoine bâti, des petits patrimoines et des structures paysagères.....	76
7.2.7	L'entreposage à ciel ouvert .....	77
7.2.8	L'agriculture.....	77
7.2.9	La fermeture des paysages.....	78

7.2.10	Les vallées .....	79
7.2.11	Les parcs éoliens.....	80
7.2.12	La villégiature.....	80
7.2.13	Synthèse des recommandations.....	80
8.	Filière éolienne et paysage : un défi d'acceptabilité sociale .....	85
8.1	Implantations de parcs éoliens dans l'Est du Québec : un rythme soutenu.....	86
8.2	Des dynamiques sociales changeantes .....	86
8.3	Du technique au sociopolitique : nouveau défi pour la filière éolienne.....	88
8.4	Le problème de l'« acceptabilité sociale » : des facteurs d'explication théorique multiples .....	89
8.5	Le paysage pour saisir, évaluer et interpréter les changements.....	91
8.6	De l'acceptabilité sociale à la co-construction de projets.....	92
8.7	Quatre approches complémentaires pour encadrer les parcs éoliens .....	94
8.8	Proposition appliquée : une démarche de planification et de suivi participatifs du paysage .....	97
9.	Conclusion.....	101
	Bibliographie .....	105
	Annexe 1.....	117
	Fiche d'inventaire .....	117
	Annexe 2.....	123
	Description des critères d'évaluation de la qualité paysagère .....	123

Pochettes : Cartes, CD-Rom « Simuler sans dissimuler », Atlas numérique des paysages du Bas-Saint-Laurent

## *Liste des cartes*

---

En pochette.

Carte A : Entités et familles paysagères, MRC Les Basques, 2007

Carte B : Évaluation de la qualité paysagère par tronçons routiers, MRC Les Basques, 2007

# Liste des figures

---

<b>Figure 1.</b>	Approche intégrée du paysage.....	8
<b>Figure 2.</b>	Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC Les Basques .....	22
<b>Figure 3.</b>	Le relief de la MRC Les Basques.....	24
<b>Figure 4.</b>	Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC Les Basques.....	34
<b>Figure 5.</b>	« Le littoral-basque ».....	35
<b>Figure 6.</b>	Paysage de la famille « Le-Littoral-basque » dans l'entité « Grève-Centrale ». Villégiature vernaculaire de la première moitié du XXe siècle, chemin du Havre, Trois-Pistoles. (C1207_0003).....	36
<b>Figure 7.</b>	Enrochement du rivage pour contrer l'érosion, grève Morency, Notre-Dame-des-Neiges. Les habitations sont au pied de l'abrupt séparant « Le-Littoral » des « Terrasses ». (C2906_0015).....	37
<b>Figure 8.</b>	L'implantation non harmonisée de villégiature et de bâti résidentiel multi-étages, Cap-Marteau, dans l'anse des Rioux, Notre-Dame-des-Neiges. (C1906_0033) .....	37
<b>Figure 9.</b>	« Les-Terrasses » .....	38
<b>Figure 10.</b>	Paysage des gradins descendants de la famille « Les-Terrasses » (entités « D'Amours » et « Côte-du-Sault »). (C1406_0049) .....	39

---

<b>Figure 11.</b> Paysage de la famille « Les-Terrasses » dans l’entité « Pouliot ». La plaine agricole de Saint-Éloi vue à partir du Petit Deuxième Rang avec en arrière-plan l’estuaire et l’île Verte. (C1506_0040_PANO) .....	39
<b>Figure 12.</b> Grange abandonnée et arbre fruitier, témoins d’une occupation humaine ancienne. Rang 2 Est, Saint-Éloi (entité « Saint-Éloi-Station ». (C1707_091) .....	40
<b>Figure 13.</b> Grange pittoresque sur le Deuxième Rang Ouest, Notre-Dame-des-Neiges (entité « Les-Trois-Pistoles »). (C1406_0033) .....	40
<b>Figure 14.</b> « La-Marge-de-plateau » .....	42
<b>Figure 15.</b> Paysage de « La-Marge-du-Plateau » illustrant la marqueterie des terres cultivées et des friches forestières, et l’absence de ferme. Route à Tancrede et 8e Rang, Sainte-Françoise (entité « Abraham-Bell »). (C1907_0031).....	43
<b>Figure 16.</b> Cette école de rang est le seul bâtiment d’une grande portion de la route Métayer (Sud) à Saint-Éloi; vestige d’un espace jadis habité, à travers des terres encore cultivées aujourd’hui (entité « Denonville »). (C1807_0007).....	44
<b>Figure 17.</b> D’autres écoles de rang ont été recyclées, comme celle-ci sur le 8e Rang de Sainte-Françoise, devenue une résidence (entité « Abraham-Bell »). (C2607_0035).....	44
<b>Figure 18.</b> Déprise agricole sur le Rang de la Rallonge à Saint-Jean-de-Dieu. (C2806_0016).....	44
<b>Figure 19.</b> « Les-Crêtes » .....	45
<b>Figure 20.</b> Paysage de la famille « Les-Crêtes » dans l’entité paysagère « Vallée de Saint-Simon ». Vue vers l’est à partir de la route de Saint-Simon-Saint-Mathieu. (C1707_0002_PANO).....	46
<b>Figure 21.</b> Le village perché de Saint-Mathieu-de-Rioux, sur le versant d’une crête et surplombant le Petit lac Saint-Mathieu dans l’entité du même nom. En arrière-plan, des pylônes de transport d’énergie. (C1207_0135).....	47

<b>Figure 22.</b> Petits patrimoines à Saint-Mathieu-de-Rioux : hangar et croix de chemin sur le 3e Rang Est (entité « Petit-Lac-Saint-Mathieu »). (C1707_0013) .....	48
<b>Figure 23.</b> Croix de chemin, 3e Rang Est, Saint-Mathieu-de-Rioux (entité « Petit-Lac-Saint-Mathieu »). (C1707_0008) .....	48
<b>Figure 24.</b> « Le-Plateau-agroforestier » .....	49
<b>Figure 25.</b> Paysage du « Plateau-agroforestier » : le village de Saint-Clément juché sur une colline et longeant la rivière Sénéscoupé. Route Sainte-Anne (entité « Bastille »). (C2407_0113).....	50
<b>Figure 26.</b> Terres agricoles et boisées sur « Le-Plateau-agroforestier ». Route Taché, Saint-Clément (entité Sénéscoupé »). (C2407_0059) .....	50
<b>Figure 27.</b> Les digues de roches sont des structures paysagères agricoles, comme ici sur la route Sainte-Anne à Saint-Clément. Elles suivent généralement le découpage foncier et sont des repères en zone de déprise. (C2407_0035).....	50
<b>Figure 28.</b> Maison abandonnée sur un rang où la déprise côtoie l'agriculture. Rang Sainte-Anne, Saint-Clément (entité Sénéscoupé). (C2407_0056) .....	52
<b>Figure 29.</b> Rang de la Société, Saint-Médard. Vue vers le sud-ouest et Saint-Jean-de-Dieu (entité « Bellevue »). (C0907_0044) .....	52
<b>Figure 30.</b> « Le-Plateau-forestier » .....	53
<b>Figure 31.</b> Paysagère de la famille « Le-Plateau-forestier ». Fermeture du paysage sur le 4e Rang de Saint-Guy (entité « Lac-Saint-Jean »). (C2607_0025).....	54
<b>Figure 32.</b> Grange abandonnée sur le chemin Taché Est à Sainte-Rita (entité « Vital-et-Alex »). (C1807_0039).....	55
<b>Figure 33.</b> Point de vue sur le lac Témiscouata, route Neuve, Sainte-Rita (entité « Les-Sept-Lacs »). (C2607_0015) .....	55

<b>Figure 34.</b>	Panorama sur la vallée de la rivière Boisbouscache. Chemin Taché Est, Sainte-Rita (entité « Vital-et-Alex »). (C1807_0037) .....	55
<b>Figure 35.</b>	Paysage des « Trois-Vallées » à Saint-Clément (entité « Rivière-Trois-Pistoles-Sud »). .....	57
<b>Figure 36.</b>	« Les-Trois-Vallées » .....	58
<b>Figure 37.</b>	Grange pittoresque en zone agricole sur le rang A à Saint-Clément (entité « Rivière-Trois-Pistoles-Sud »). (C2507_0051) .....	59
<b>Figure 38.</b>	Agriculture sur les rives de la rivière Boisbouscache, rang de la Rallonge, Saint-Jean-de-Dieu (entité « Saint-Jean-Boisbouscache »). (C2806_0022) .....	59
<b>Figure 39.</b>	Falaise rocheuse et rapides, rivière des Trois-Pistoles (entité « Rivière-Trois-Pistoles ».) (C2007_0006).....	60
<b>Figure 40.</b>	Patrimoine bâti dans un paysage catégorie 1, Deuxième Rang Est de Notre-Dame-des-Neiges, entité paysage « Deuxième-Rang-Est ». (C1506_019). .....	62
<b>Figure 41.</b>	Patrimoine bâti dans un paysage catégorie 1, Deuxième Rang Est de Notre-Dame-des-Neiges, entité paysage « Deuxième-Rang-Est ». (C1506_020). .....	62
<b>Figure 42.</b>	Déprise agricole dans un paysage de catégorie 4. En avant-plan à gauche, une plantation de résineux qui contribuera à la fermeture du paysage. 4e Rang Est, Saint-Éloi (entité « Denonville »). (C1307_0034).....	64
<b>Figure 43.</b>	Paysage de catégorie 4. Sur le rang Bastille, une école de rang et son terrain convertis en lieux d'entreposage de matériaux agricoles et de ferraille. (C2507_0026).....	64
<b>Figure 44.</b>	Les îlets D'Amours au large de Trois-Pistoles à marée basse (famille « Le_littoral-basque »). (C1906_0020) .....	68
<b>Figure 45.</b>	Sur le 3e Rang Ouest de Saint-Éloi (entité « Saint-Éloi »), les terres agricoles sont bordées au sud par des boisés sur le versant d'une crête rocheuse. (C1707_0100_PANO) .....	68



<b>Figure 46.</b>	Clôtures de perches et digue de roches. Rang de la Société Est, Saint-Jean-de-Dieu dans « Le-Plateau-agroforestier » (entité « La-Société »). (C2707_0014).....	69
<b>Figure 47.</b>	Terres agricoles perpendiculaires à la rivière Sénescoupé, Saint-Clément (entité « St-Bastille »). (C2407_0043).....	69
<b>Figure 48.</b>	Point de vue panoramique est-ouest sur le 5e Rang Est de Sainte-Françoise. Le fleuve, la famille « La-Marge-du-plateau » et le plateau appalachien peuvent y être observés (entité « 5e-Rang-Centre-et-Est »). (C1207_0094) .....	70
<b>Figure 49.</b>	Le village de Sainte-Françoise vu de la route 296 (entité « Sainte-Françoise »). (C1207_0013).....	71
<b>Figure 50.</b>	Le village de Saint-Éloi vu de la route de la Station (entité « Saint-Éloi »). (C1307_0040) .....	71
<b>Figure 51.</b>	Villégiature dense, rive nord du lac Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Rioux (entité « Lac-Saint-Mathieu »). (C0607_0018).....	72
<b>Figure 52.</b>	Villégiature haut de gamme, rive nord du lac Saint-Mathieu, Saint-Mathieu de Rioux (entité « Lac-Saint-Mathieu »). (C0607_0012) .....	72

## *Liste des tableaux*

---

<b>Tableau 1.</b> Périodes d’inventaire terrain pour chaque MRC et nombre de kilomètres parcourus.....	14
<b>Tableau 2.</b> Nombre d’entités paysagères, de familles paysagères et de tronçons routiers évalués par MRC.....	16
<b>Tableau 3.</b> Valeurs de l’évaluation de la qualité paysagère et champs sémantiques associés. ....	18
<b>Tableau 4.</b> Les valeurs et critères utilisés pour l’évaluation de la qualité paysagère. ....	18
<b>Tableau 5.</b> Municipalités de la MRC Les Basques .....	23
<b>Tableau 6.</b> Évolution de la population de la MRC Les Basques entre 1976 à 2006 .....	29
<b>Tableau 7.</b> Les familles paysagères, superficies et nombre d’entités .....	33
<b>Tableau 8.</b> Catégories de l’intervalle de l’indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie.....	61
<b>Tableau 9.</b> Synthèse des recommandations.....	81
<b>Tableau 10.</b> Démarche de planification et de suivi participatifs du paysage .....	98

## *Liste des encadrés*

---

<b>Encadré n° 1</b>	Définitions de paysage par des acteurs institutionnels et associatifs .....	10
<b>Encadré n° 2</b>	Démarche méthodologique.....	19
<b>Encadré n° 3</b>	Facteurs structurant les rapports entre des groupes d'acteurs locaux et des parcs éoliens étudiés dans la littérature scientifique .....	91
<b>Encadré n° 4</b>	Critères « paysagers » de localisation et d'implantation des infrastructures éoliennes proposés par Ruralys .....	96

## *Liste des sigles*

---

ATR	Association touristique régionale
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CLD	Centre local de développement
CRÉ/CRÉ BSL	Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LRQ	Lois consolidées du Québec
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MCCCFQ	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
UQAR	Université du Québec à Rimouski
Tourisme BSL	Tourisme Bas-Saint-Laurent
TNO	Territoire non organisé

# 1. INTRODUCTION

Le paysage est le territoire perçu par l'humain. En tant que territoire perçu et ayant une signification, le paysage influence la qualité de vie des individus et des communautés. Par ailleurs, l'être humain crée continuellement le paysage par ses multiples activités. Le paysage s'avère donc changeant, modelé par les acteurs, leurs interventions, leurs perceptions et les processus biophysiques. Il constitue un facteur pour choisir une destination touristique.

Le paysage est une composante de plus en plus importante de la qualité de vie des individus et des communautés. En tant que territoire perçu ayant une signification, il offre un miroir à ses habitants qui y voient les traces historiques de leur passé commun, tout comme les potentiels pour leur avenir. Le paysage est un vecteur de l'identité locale et régionale, un élément de l'appartenance sociale et territoriale et un facteur d'attractivité des territoires. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leur destination entre autres en fonction de la qualité des paysages. Cette dernière a donc des retombées sur l'économie et la culture d'une communauté, voire d'une région, tout comme sur ses perspectives de développement. C'est en partie pourquoi le paysage devient une préoccupation importante dans l'aménagement et la gestion intégrée des territoires. Les zones agricoles, la diversité des plans et des cours d'eau, les milieux humides, la forêt, la topographie, les villages ruraux et le milieu urbain contribuent à la richesse du paysage autant sur les terres privées que publiques.

Différents organismes de la région misent déjà sur ce potentiel. Le Bas-Saint-Laurent se définit comme une région touristique qui mise beaucoup sur la qualité de ses paysages pour attirer les visiteurs et leur assurer une expérience enrichissante. L'Entente-cadre de

développement du Bas-Saint-Laurent (2000-2005) de la CRÉ stipule, dans son cinquième axe sur la qualité de vie, cet objectif : « Poursuivre la mise en valeur du potentiel offert par le paysage bas-laurentien dans une approche de développement durable ». Le plan de développement 2007-2012 poursuit dans la même voie sur le développement durable, et la question du paysage est prise en compte dans les nombreux défis de développement identifiés pour la région. Les huit MRC ont aussi, en majorité, abordé les paysages dans leur schéma d'aménagement en tant que valeur économique et sociale à prendre en compte dans tout projet de développement.

## 1.1 Le développement éolien : un contexte favorable pour l'étude des paysages

Depuis quelques années, l'implantation et les projets de plusieurs parcs éoliens placent le paysage au cœur des préoccupations de différents acteurs en aménagement et en développement économique des régions du Québec comme des citoyens. Les projets de parcs éoliens, par les dimensions des appareils et leur nombre, marqueront le paysage de plus d'une localité où les gisements de vent sont exploitables, ce qui peut soulever de réels questionnements chez les populations locales.

Le développement soutenu de la filière éolienne au Québec, et particulièrement au Bas-Saint-Laurent, pose des enjeux majeurs quant à l'intégration des nouvelles infrastructures de cette énergie verte dans les paysages naturels et humanisés. Déjà, par le biais d'ententes de gré à gré avec Hydro-Québec, un parc éolien a vu le jour dans le secteur de Matane et un autre est envisagé dans la MRC

de Rivière-du-Loup. Par ailleurs, plusieurs promoteurs, tant privés que municipaux, ont présenté de nouveaux projets en 2007 au Bas-Saint-Laurent dans le cadre du second appel d'offres de 2000 MW d'Hydro-Québec, en septembre 2007. D'autres soumissions sont attendues en 2008 dans le contexte de projets communautaires.

C'est dans ce contexte de développement accéléré que la CRÉ du Bas-Saint-Laurent a effectué plusieurs démarches sur le territoire avec les différents intervenants du milieu : des séances d'information, de représentation et de consultation sur le développement de parcs éoliens. Plusieurs constats et démarches sont ressortis de ces consultations :

- quelques MRC ont travaillé sur l'élaboration d'un RCI, outil transitoire permettant de mieux coordonner localement le développement éolien.
- plusieurs intervenants ont identifié la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour intervenir sur l'ensemble du territoire dans le but d'évaluer l'impact cumulatif du développement éolien sur les paysages et sur l'industrie touristique.
- l'élaboration de critères régionaux d'implantation des éoliennes devait être rapidement réalisée.
- un mandat a été donné à ATI-Éolien, en 2006, pour effectuer un répertoire régional des projets éoliens sur le territoire (ATI-Éolien, 2006).

Les constats de ces consultations allaient dans le même sens que ceux du BAPE qui peuvent se résumer ainsi : l'importance d'avoir une vue d'ensemble sur le développement éolien et ses impacts paysagers sur

le développement touristique en concertation avec les ATR, l'Office du tourisme et le milieu de la recherche en paysages; l'utilité de planifier le nombre de parcs éoliens dans une région afin d'éviter de cumuler les impacts sur les paysages, principalement dans les milieux valorisés pour le tourisme nature et paysager; et le besoin de déterminer la capacité d'implantation et d'évaluer l'impact cumulatif des éoliennes. D'autres aspects ont aussi été évoqués tel que la prise en compte des éléments de la structure du paysage dans les projets de parcs éoliens comme celui de la topographie des paysages. Finalement, l'ATR du Bas-Saint-Laurent soulignait aussi l'importance d'avoir une vision d'ensemble de parcs à construire et d'établir un cadre d'implantation basé sur la protection des paysages, tout en développant une planification régionale par MRC, incluant les schémas éoliens.

## **1.2 Le mandat : au-delà de l'éolien, connaître les paysages pour orienter de futurs projets d'aménagement et de développement**

Dans ce contexte d'implantations rapides, l'encadrement a été estimé comme déficient dans les territoires habités du Bas-Saint-Laurent. Aussi, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent a été identifiée pour intervenir sur plusieurs aspects de ces projets d'infrastructures qui influent sur l'évolution de son territoire et de son développement, notamment ceux de l'impact de la présence de parcs éoliens sur les paysages. La CRÉ voulait également voir la possibilité d'élaborer des critères régionaux d'implantation paysagère des parcs éoliens.

Pour ce faire, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent a retenu les services de Ruralys. Le groupe avait déjà travaillé sur plusieurs mandats en paysages (MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata,

L'Île-d'Orléans)<sup>1</sup>. Par ailleurs, le mandat a été formulé au-delà de la question du développement éolien en regard des paysages. En effet, l'objectif était de générer une connaissance des paysages qui, tout en apportant une réflexion sur ce dossier très actuel, soit plus générale. Cela, dans le but que cette connaissance des paysages soit utile pour d'autres dossiers touchant l'aménagement du territoire et le développement rural, comme l'analyse d'autres types de projets proposés sur des terres privées, sans exclure les terres publiques.

Ainsi, notre mandat visait à produire un outil de connaissance sur les paysages bas-laurentiens pour éclairer la prise de décision des décideurs et gestionnaires en matière d'aménagement du territoire et de développement local et régional. Plus précisément, nous devons réaliser une étude de caractérisation et d'évaluation de la qualité des paysages du territoire du Bas-Saint-Laurent pour les terres privées des huit MRC, et ce, à partir de leurs principales voies de circulation.

Les résultats de cet exercice devaient idéalement être représentés sur support cartographique permettant d'identifier de façon générale des

paysages « sensibles », entre autres par rapport au développement éolien, et de proposer des orientations possibles en matière d'aménagement du territoire. La production d'un atlas numérique des paysages bas-laurentiens complétait cet outil de connaissance. Un tel portrait régional des paysages du Bas-Saint-Laurent devait permettre d'éclairer les questions relatives à l'éolien, prioritaires sur les terres privées et de façon secondaire sur les terres publiques, d'aborder la possibilité d'établir des critères régionaux et d'aborder la question des effets cumulatifs. De plus, nous devons tester la possibilité de développer un outil d'implantation des parcs éoliens aux paysages bas-laurentiens en nous appuyant sur l'utilisation de simulations visuelles pour l'application de critères d'implantation. Ces intentions ont cependant dû être revues en cours de mandat.

En effet, la question du développement éolien, des ses impacts et de sa planification constitue un champ d'intervention très actif en recherche et développement. Dans ce contexte caractérisé par la réflexion et l'expérimentation, nous avons dû réorienter certains aspects de notre étude en cours de mandat. Entre autres, avec l'apport d'une équipe de chercheurs de l'UQAR, nous avons intégré une réflexion sur la dimension sociale des paysages et la notion de l'acceptabilité sociale, des aspects centraux dans les dynamiques sociales entourant le développement éolien. De plus, la faisabilité de la production d'un outil de simulations visuelles dans le cadre de ce mandat s'est avérée impossible. Aussi, nous avons orienté notre outil vers un produit plus didactique exposant une démarche paysagère dans le cadre du développement éolien tout en présentant les questions relatives aux simulations visuelles.

---

<sup>1</sup> Ruralys (2004) *Les paysages du Kamouraska : connaissance, évaluation et valorisation*. MCCQ, Tourisme Québec, CRÉ Bas-Saint-Laurent, MRC de Kamouraska, Tourisme BSL; Ruralys (2006a) *Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup : caractérisation et évaluation*. MRC Rivière-du-Loup / Tourisme Québec.; Ruralys (2006b) *Les paysages de la municipalité régionale de comté de Témiscouata : caractérisation et évaluation*. MRC de Témiscouata / Tourisme Québec.; Ruralys (2006d) *La caractérisation et l'évaluation des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup : vers une gestion consensuelle des valeurs paysagères*, Ville de Rivière-du-Loup; Ruralys (2007) *Fiches de caractérisation et d'évaluation de la qualité paysagère*. Cartes : Familles/entités paysagères; Évaluation de la qualité paysagère des principaux tronçons routiers; Zones de visibilité pondérées des éoliennes; Visibilité des éoliennes à partir des chemins principaux. MRC de Rivière-du-Loup.

### Les biens livrables :

Les résultats de l'étude sont organisés et diffusés par le biais de différents outils. Nous avons ainsi cherché à mettre à profit les technologies de communication les plus actuelles qui permettent de rejoindre des lecteurs d'horizons divers comme les élus, les aménagistes et les citoyens.

L'étude est structurée en huit rapports distincts, chacun rapportant le travail réalisé sur une MRC. Chaque rapport a été construit de manière à intégrer un bloc commun constitué d'une introduction (chapitre un), de quelques repères théoriques sur la notion de paysage (chapitre deux), de la méthodologie (chapitre trois), d'une discussion sur la filière éolienne et les paysages du Bas-Saint-Laurent (chapitre huit). La présentation des données propres à chacune des MRC se retrouve dans les chapitres intermédiaires : le portrait du territoire (chapitre quatre), la caractérisation des paysages et la description des familles paysagères (chapitre cinq), l'évaluation de la qualité paysagère (chapitre six) et une série de recommandations (chapitre sept).

L'iconographie constitue une partie importante de l'étude. En effet, un investissement notable a été fait sur le terrain pour photographier la diversité des paysages bas-laurentiens. Les photographies sont regroupées dans une base de données qui a été utilisée pour notre travail de caractérisation et d'évaluation. Dans les résultats de

l'étude, l'iconographie est valorisée de deux façons. D'abord, chaque rapport est illustré par un support photographique et cartographique. Puis, les huit rapports sont complétés par un atlas des paysages bas laurentiens sous format numérique. Destiné d'abord aux aménagistes, cet atlas permet de découvrir, de façon détaillée, les paysages de chacune des MRC par tronçons routiers, et ce, en mettant en relation un support cartographique avec des photographies. Éventuellement, cette base de données pourrait être utile pour un exercice de suivi visant à documenter l'évolution des paysages depuis 2007.

Enfin, un CD-Rom didactique exposant différents aspects de la démarche paysagère complète l'étude. On y aborde entre autres les questions méthodologiques relatives aux simulations visuelles. Une application est proposée à partir de l'éolien.

Notre étude de caractérisation des paysages régionaux et d'évaluation de leur qualité s'inscrit d'abord dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement rural. Elle se présente comme un outil de connaissance et de gestion sur les paysages appliqué à l'aménagement du territoire, tout en ayant une préoccupation de diffusion et de sensibilisation par rapport à une problématique qui est de plus en plus présente dans notre société : Cette étude est issue de la volonté de plusieurs institutions et d'un contexte particulier, celui du développement éolien au Bas-Saint-Laurent.



## 2. PAYSAGES : REPÈRES THÉORIQUES ET APPLIQUÉS<sup>2</sup>

Depuis une quinzaine d'années, la compréhension du paysage a beaucoup évolué, autant dans les milieux scientifiques que professionnels. Ainsi, par le passé, la dimension visuelle du paysage a été au centre de nombreuses pratiques d'experts, notamment celle de l'évaluation des impacts. Or, il est apparu rapidement que cette dimension ne pouvait expliquer à elle seule l'importance des impacts et les fondements des conflits. Par exemple, sur le cas de l'éolien, tous les observateurs voient les mêmes éoliennes dans un paysage donné. Pourquoi alors certains les considèrent-ils bien intégrées au paysage local alors que d'autres estiment qu'elles le « brisent » ?

Si la visibilité est un facteur important de l'expérience paysagère, elle n'est pas le seul. Plusieurs autres influencent aussi l'appréciation esthétique du paysage, jugé « beau », « laid », « harmonieux », « cohérent », etc. Dans l'ensemble, on peut organiser ces facteurs autour de trois pôles, liés à autant de grands courants de pensée ou d'approches de paysage, dites : 1) territoriale, 2) culturelle et 3) sociopolitique.

Après avoir décrit succinctement ces trois approches traditionnelles (point 2.1), nous jetterons un regard sur la façon dont ces approches sont prises en compte dans les politiques publiques en examinant diverses définitions de paysage qui laissent deviner une tendance forte, misant sur une nouvelle approche plus « intégrée » du paysage

---

<sup>2</sup> Pour citer ce chapitre ou un extrait : Fortin, Marie-José et Anne-Sophie Devanne (2008) « Paysages : repères théoriques et appliqués » dans *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC Les Basques* (Ruralys, éd.). La Pocatière : Rapport remis à la CRÉBSL. p. 5 à 11.

(point 2.2). Une telle approche implique plusieurs changements majeurs dans les façons d'aborder et de traiter les questions relatives au paysage, qui sont décrits par la suite (point 2.3).

### 2.1 Trois approches traditionnelles du paysage<sup>3</sup>

#### Approche territoriale.

Les travaux associés à la première approche proviennent d'horizons disciplinaires distincts. Dans une perspective commune, ils privilégient une entrée par les dimensions matérielles du territoire observé : ce sont elles qui créent le paysage. Pensons par exemple, aux travaux plus anciens issus de la géographie régionale française de Vidal de la Blache ou, aux États-Unis, à ceux de Carl Sauer et de J. B. Jackson. Le paysage y est d'abord un cadre de vie où ont cours des pratiques sociales qui sont significatives dans le vécu et les modes de vie (« genres de vie ») d'individus et de groupes sociaux. Saisir le paysage consiste alors à documenter l'occupation historique et actuelle du territoire par les sociétés qui l'habitent, leurs usages et leurs pratiques. Dans un autre registre, des auteurs associés à l'« écologie du paysage » aborderont quant à eux le paysage comme un « environnement », voire un système ayant ses règles d'organisation et de fonctionnement (Burel et Baudry, 1999; Tress et Tress, 2001). Dans la suite de la tradition naturaliste développée par l'école allemande, le paysage est alors étudié en termes de formation

---

<sup>3</sup> Pour une description détaillée des trois approches, voir Fortin (2007a), p. 42-72.

géologique, de famille géomorphologique (ex. : relief accidenté, plaine), de peuplements forestiers, de caractéristique écologique (ex. : types de sols, qualités et résistance à certains phénomènes). Ces caractéristiques biophysiques, généralement observées à partir d'une échelle plus macro, seront mises en relation avec les activités humaines pour, entre autres, dégager les facteurs de transformation des paysages, autant visibles qu'invisibles (Domon et Bouchard, 2007)<sup>4</sup>.

En ce sens, les dimensions concrètes du territoire sont au centre des questionnements privilégiés dans cette approche matérielle du paysage :

- Quels éléments concrets structurent le paysage (ex. : géologie, topographie, végétation, occupation du sol)?
- Comment s'est organisé le peuplement historique du territoire et quelle occupation du sol en découle?
- Quelles sont les tendances actuelles en matières d'usages et de pratiques?
- Quels usages et pratiques créent une pression sur les paysages et modifient la qualité des écosystèmes ?

### **Approche culturelle**

La seconde approche en paysage est celle dite *culturelle*. Les conceptions de paysage qui y sont associées ont en commun de vouloir se démarquer de celles précédentes, considérées comme traitant le paysage comme un « objet » autonome. Pour ce faire, le paysage est abordé à partir d'un « sujet », trait fondateur de cette approche.

---

<sup>4</sup> Pour un exemple appliqué récent de cette approche, voir l'*Atlas écologique de la MRC de la Matapédia* (Côté, Denis et Lachance, 2006).

Le paysage est ainsi conçu comme une « manière de voir » le territoire, fondamentalement apprise et liée à un acteur (individu, groupe social, institution), c'est-à-dire sociale et culturelle. Diverses écoles de pensée sont cependant débattues dans ce paradigme. Il importe de les distinguer brièvement, car elles sont au cœur des pratiques traditionnelles en paysage qui sont actuellement remises en question.

Ainsi, une première façon de concevoir le paysage est de le définir à travers le registre de l'esthétique des formes. L'expérience visuelle y est centrale. Sur le plan méthodologique, les spécialistes de cette école de pensée, souvent formés dans des disciplines associées aux beaux arts, tentent de décrire le paysage selon l'organisation et l'agencement de dimensions concrètes et visibles du territoire : effets de composition des formes, lignes, couleurs, types de vues, etc. Cette conception du paysage scénique, presque vu comme un tableau, a été très influente en évaluation environnementale, centrée sur les impacts visuels, tout comme dans des champs de pratiques de l'aménagement, comme l'architecture de paysage ou le design urbain.

Parmi les questions qui y sont centrales, mentionnons les suivantes :

- Quelles sont les « unités » de paysage perceptibles du regard, telles que délimitées par certaines composantes géophysiques et fonctionnelles du territoire (ex. : topographie, végétation, cadre bâti, route)?
- Quels types de vues le territoire offre-t-il : filtrées, cadrées, ouvertes, panoramiques?
- Quelles infrastructures du projet seront visibles sur le territoire?
- Des mesures de mitigation peuvent-elles réduire les impacts visuels (ex. : talus, plantation)?
- La présence visuelle d'infrastructures modifiera-t-elle le caractère du paysage, défini comme agricole, forestier, urbain, industriel ou autre?

Cette conception est cependant contestée depuis de nombreuses années. D'une part, on dénonce la trop grande insistance sur les dimensions visibles du paysage et sur la composition des formes matérielles. L'expérience visuelle n'explique pas à elle seule la relation et les significations attribuées à un paysage par des observateurs. Alain Roger (1978) et Augustin Berque (1995) notamment ont expliqué la complexité du processus de perception et de construction des paysages dans leurs théories devenues célèbres, respectivement celle de l'« artialisation » et celle de la « médiance ».

D'autre part, on dénonce un glissement épistémologique souvent non admis qui postule que l'expérience esthétique du paysage serait universelle et saisie, presque de façon innée, par le spécialiste. En d'autres termes, si le paysage est une « manière de voir » le territoire, plusieurs facteurs l'influencent. Certains sont attachés à une culture plus « universelle », celle promue par les institutions en arts et en tourisme et dans les médias par exemple.

D'autres sont liés à une culture paysagère plus « locale », concernant les pratiques, les usages et coutumes, plus anciennes ou plus récentes, l'affectivité, le vécu des acteurs<sup>5</sup>.

Dans cette perspective, des chercheurs tenteront de documenter de façon rigoureuse des dimensions subjectives associées aux paysages comme la valorisation, les significations et les représentations attribuées aux paysages par divers acteurs (Bédard, 2002; Gamache *et al.*, 2004 ; Luginbühl *et al.*, 1993).

---

<sup>5</sup> La reconnaissance de ces facteurs est à la source d'un débat important, particulièrement soutenu en France depuis les années 1990, où s'opposent des chercheurs s'attachant à la culture universelle ou institutionnalisée, comme Alain Roger et Augustin Berque, à d'autres misant aussi sur la culture locale, dont Judith Ann Epstein et Yves Luginbühl.

Les discours anciens ou récents, l'iconographie, la littérature, les documents de promotion touristique constituent autant de matériaux pour répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les acteurs (individus, groupes sociaux, associations, institutions) présents sur le territoire ou concernés?
- Quels rapports expérimentent-ils avec ce territoire?
- Comment qualifient-ils les paysages? Quelles significations leur donnent-ils?
- Quels sont les paysages valorisés par ces acteurs et pour quelles raisons (pratiques importantes dans leur mode de vie, repères identitaires, référent patrimonial, etc.)?

### Approche sociopolitique

Enfin, nous distinguons une troisième approche dans la littérature produite sur le paysage, celle dite *sociopolitique*. Rarement mise en évidence dans les typologies proposées, elle émerge avec plus de cohérence dans de récents travaux, alors que des auteurs commencent à se réclamer de cette perspective qui insiste sur une dimension souvent occultée ou du moins peu traitée, celle du pouvoir (Cosgrove, 1998). Le concept de paysage est ici utilisé de façon transversale pour examiner des dynamiques d'acteurs et pour saisir lesquels parviennent à faire valoir leur vision du paysage et, incidemment, à orienter les choix de développement et d'aménagement (Greider et Garkovitch, 1994; Jacobs et Mulvihill, 1995). Autant les démarches de mobilisation collective que les conflits ouverts ou latents retiennent leur attention. Les pratiques de gouvernance et la question de la participation constituent un angle privilégié d'étude (Jones, 2007). Dans le paradigme sociopolitique, le paysage est conçu comme un lieu de médiation sociale et un enjeu d'appropriation du territoire, appropriation autant symbolique que

matérielle (Fortin, 2007a; Mitchell, 2003). Ce faisant, il devient une forme d'expression des rapports sociaux contemporains.

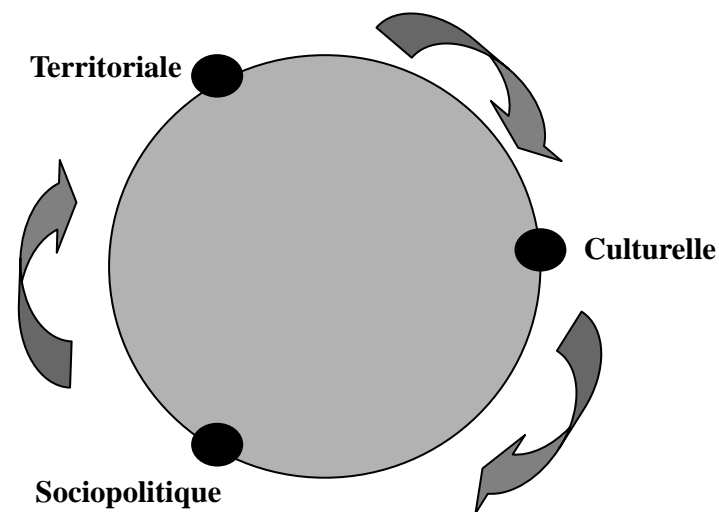
Les questions suivantes retiennent notamment l'attention dans cette approche :

- Quels sont les événements et les décisions qui ont marqué l'évolution des territoires et par quels groupes ont-ils été orientés?
- Quelles intentions sont affirmées, de façon implicite ou explicite (ex : projets touristiques, de protection d'écosystème), par rapport à l'occupation et à l'aménagement du territoire et par qui (individus, groupes, institutions)?
- Quels sont les ententes, tacites ou institutionnalisées, qui régissent les rapports de cohabitation sur le territoire?
- Des tensions, voire des conflits sont-ils perceptibles sur le territoire? Si tel est le cas, quels sont les territoires concernés et sur quel enjeu?
- Des groupes sont-ils exclus des processus influençant, au quotidien comme lors de grandes décisions, l'avenir du territoire ? Si oui, lesquels et pourquoi?

## 2.2 Vers une approche « intégrée » du paysage?

La particularité de chacune des approches est d'insister sur un ensemble de dimensions spécifiques du paysage – quoique pas forcément de façon exclusive. Elles touchent respectivement : 1) la matérialité du territoire, 2) ses significations et ses représentations symboliques et 3) son appropriation par des acteurs. En ce sens, chacune apporte des contributions originales, tout en comportant ses limites. C'est pourquoi de nombreux scientifiques, provenant autant

des sciences humaines que des sciences naturelles, estiment qu'il serait nécessaire de les associer dans une conception plus globale. Selon eux, une telle conception permettrait de dépasser la fracture héritée de la modernité et, ainsi, de retrouver la nature dialectique du paysage, liant sujet / objet, société / nature et matérialité / immatérialité. Cela supposerait cependant une nouvelle approche du paysage, dite « holistique ». Une telle perspective repose entre autres sur l'idée que le potentiel du concept de paysage, comme outil de connaissance des rapports société / nature / territoire, réside dans l'interpénétration de savoirs « spécialisés » (figure 1).



**Figure 1.** Approche intégrée du paysage

Un tel renouvellement paradigmatique est exigeant. Pourtant, à notre avis, il permet d'ouvrir des avenues de recherche pour situer les questions de paysage dans une perspective de développement territorial. Des chercheurs ont déjà commencé à explorer ces avenues, souvent dans des travaux plus appliqués (Guisepelli, 2005; Michelin *et al.*, 2005; Sgard, 1997)<sup>6</sup>, tout comme des acteurs des milieux associatifs et institutionnels, tel que discuté dans le point suivant.

### 2.3 Tendances dans les politiques publiques et les démarches de planification

Depuis les années 1990, des investissements importants ont été réalisés par des acteurs institutionnels dans le domaine du paysage en Europe. La France a impulsé le mouvement, avec l'adoption de la Loi Paysage (1993). Elle a été suivie par les pays signataires de la Convention européenne du paysage, adoptée en 2000. Les États se sont engagés notamment à développer des outils de connaissance et des démarches de planification pour mettre en œuvre les principes inscrits dans la Convention. Du nombre, citons les chartes de paysages, les atlas et les plans de paysage créés en France (Luginbühl *et al.*, 1994), la démarche d'évaluation du *Natural England* (Swanwick, 2002), les catalogues du paysage en Espagne (Observatori del Paisatge, 2006).

---

<sup>6</sup> Dans un article précédent, nous avons proposé trois avenues, soit : la qualification du paysage comme un indicateur des rapports d'« acceptabilité sociale », l'analyse de contenu des discours sur les paysages pour mieux comprendre les fondements de ces rapports et, enfin, des enquêtes axées sur ce thème pour aider à révéler des préoccupations sociales marginalisées (voir Fortin et Gagnon, 2006).

Au Québec, de plus en plus d'acteurs des milieux institutionnels et associatifs adoptent l'approche globale et intégrée du paysage. Du moins sur le plan des intentions. En témoignent ainsi les définitions de paysage retenues dans de récents énoncés de politiques publiques, chartes et autres cadres de principes d'action (voir encadré no 1).

Sur le plan appliqué toutefois, les efforts déployés par l'État ont été plus timides<sup>7</sup>. L'innovation a surtout été portée par la société civile<sup>8</sup>. Le contexte de « crise » sociale se cristallisant autour de l'implantation de la filière éolienne semble avoir créé un climat propice à des investissements publics plus importants. Entre autres, des démarches de planification ont été proposées pour encadrer le développement des parcs éoliens en Europe d'abord et qui ont inspiré celles au Québec. Citons celles du ministère des Affaires municipales et des Régions (2007), du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (2007) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2005). Le paysage y constitue un axe important.

---

<sup>7</sup> Soulignons tout de même la notion de « paysage humanisé », adoptée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que celle de « paysage patrimonial » envisagée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

<sup>8</sup> Mentionnons d'abord la tenue d'États généraux du paysage, en 1995, regroupant plus de 650 professionnels concernés, suivi de la création du *Conseil du paysage québécois*. De même, à l'échelle locale, de nombreux organismes, comme *Ruralys* ou *Paysages Estriens*, ont investi cette question par le biais de diverses stratégies axées sur la patrimonialisation, la production artistique, la critique sociale et la concertation notamment.

## Encadré n° 1

### Définitions de paysage par des acteurs institutionnels et associatifs

Le paysage « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

(Conseil de l'Europe, 2000, article 1 de la Convention européenne du paysage)

« Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Le territoire que l'on observe aujourd'hui allie un ensemble d'éléments environnementaux aux multiples actions de l'homme. Dans ce processus continu, le territoire en constitue la matière première; il devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère ».

(Conseil du paysage québécois, 2000 : n.p.)

«Un paysage est une portion de territoire empreinte d'une signification particulière du point de vue du cadre de vie ».

(Blais, Michaud et Vézina, 2003 : 11)

« Considérant ici le paysage à titre de territoire perçu par les populations et dont le caractère résulte de l'interaction entre l'humain et la nature, il importe que le projet de territoire surpasse les impératifs d'esthétique paysagère et qu'il reflète autant les préoccupations environnementales, sociales, culturelles, interprétatives qu'économiques ».

(Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, 2007 : 60)

« Le paysage tel qu'entendu ici est une manière partagée (puisque collective) d'exprimer les liens complexes – idéels et matériels, sociaux et biophysiques, culturels et économiques, patrimoniaux et prospectifs – qui unissent une société à son territoire. Ces liens correspondent à la face visible de l'environnement, pour ainsi dire "à un environnement à visage humain" ».

(Ruralys, 2004 : 4)

Au-delà des définitions théoriques et des énoncés de principes, c'est au niveau des pratiques que devrait se traduire la récente façon de penser le paysage, plus intégrée. Plusieurs démarches sont encore du domaine de l'expérimentation, incluant celles récentes proposées pour l'éolien. Cependant, elles sous-tendent des changements substantiels dans les façons d'aborder et de traiter les questions relatives au paysage par les experts et les décideurs. Sept **changements** méritent d'être soulignés à grands traits :

1. La reconnaissance de la nature polysémique et socialement construite du paysage, conçu comme une *relation* à l'endroit d'un territoire qui est porteuse de significations;
2. Une implication plus grande de la société civile, incluant les acteurs affectés et concernés par les changements apportés par les projets proposés, dans la démarche d'évaluation des paysages jusqu'alors réservée aux seuls experts;
3. Une attention nouvelle portée à des paysages jusqu'ici peu considérés dans les politiques publiques – traditionnellement centrées sur les paysages remarquables *dits* d'intérêts nationaux –, soit ceux liés à une esthétique du quotidien qui contribuent notamment à la qualité du cadre de vie ou à l'identité locale et régionale;
4. Une attention plus grande consacrée à l'étude des systèmes de perceptions et de représentations sociales des paysages en parallèle d'efforts méthodologiques faits pour expliciter les dimensions objectives et subjectives du paysage, en distinguant les phases de caractérisation (ou de description) de celles de l'évaluation;

5. La reconnaissance que les paysages évoluent dans le temps, ce qui incite à revoir les approches en matière d'aménagement du territoire. Plutôt que de vouloir figer des territoires dans leur état existant, l'objectif des politiques consistera à orienter les changements susceptibles d'être apportés sur des territoires dans une direction donnée, en lien avec une vision du paysage futur souhaité<sup>9</sup>;
6. L'insistance sur l'idée qu'une telle vision doit émerger d'un processus de délibération collectif et ouvert afin d'être la plus partagée et la plus réappropriée possible dans toutes les pratiques et les prises de décision qui concernent l'occupation et d'aménagement du territoire, et ce, à différentes échelles (du local au national);
7. Une redéfinition du rôle de l'expert qui s'engage de plus en plus dans la conception et la coordination de tels processus et démarches participatives impliquant une diversité de groupes d'acteurs et utilisant plusieurs outils provenant de disciplines diverses et jugés complémentaires.

**En somme**, la façon de définir le concept de paysage a évolué dans l'histoire des sciences et dans les pratiques d'experts. Après des décennies misant sur des approches sectorielles, une approche plus intégrée du paysage est actuellement privilégiée, où seraient liées, du moins sur le plan théorique, les connaissances rattachées aux trois approches plus traditionnelles soit des dimensions matérielles (ex. : végétation, cadre bâti, visibilité), culturelles (ex. : symbolique, esthétique) et sociopolitiques (ex. : dynamiques d'acteurs, rapports de pouvoir). Ce changement paradigmatique, également observé dans les politiques publiques, sous-tend des modifications considérables à apporter aux pratiques traditionnelles en paysage.

---

<sup>9</sup> La Convention européenne du paysage distinguera ainsi des objectifs de « protection », de « gestion » et d'« aménagement » des paysages.





### 3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour la caractérisation et l'évaluation de la qualité des paysages est celle développée depuis 2004 chez Ruralys (Ruralys, 2004). Cette méthodologie est bonifiée au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances, mais surtout de son application dans différents contextes d'intervention.

Les publications portant sur la question paysagère au Bas-Saint-Laurent sont peu nombreuses. La problématique des paysages est souvent abordée dans le cadre des schémas d'aménagement des MRC. Elle y est abordée de manière différente selon les cas. On la retrouve essentiellement dans les sections sur les territoires d'intérêt esthétique et sur le patrimoine. De plus, différents intervenants ou organismes se sont intéressés aux paysages de certaines MRC du Bas-Saint-Laurent, particulièrement sur les impressions visuelles ou par l'évaluation de certains tronçons routiers (Michaud et al, 1997a et 1997b; Pottier, 2000). Ces études, même si elles sont partielles, ont permis à certaines MRC de prendre en compte leurs paysages dans des projets reliés à l'aménagement du territoire.

Plus récemment, des MRC du Bas-Saint-Laurent ont fait l'objet d'études de leurs paysages. La démarche paysagère élaborée par Ruralys s'inscrit dans un contexte où la question paysagère est au cœur des préoccupations, tant pour des questions relatives à l'aménagement du territoire qu'au patrimoine rural et au développement local et régional. Elle est abordée dans une approche intégrée où conservation, mise en valeur, développement et revitalisation des territoires ruraux sont sous-jacents à une réflexion globale de plusieurs enjeux territoriaux. Notre étude vise à accroître les connaissances sur les paysages par la création d'outils visant à les prendre en compte et ainsi mieux composer avec ces enjeux.

Dans le cadre de l'Entente spécifique pour le développement de l'offre en tourisme du Bas-Saint-Laurent, Ruralys se voyait confier en 2003 le mandat d'amorcer une étude sur les paysages basée sur leur caractérisation et sur l'évaluation de leur qualité paysagère. Pour ce faire, le territoire de la MRC du Kamouraska a servi de territoire pilote pour développer une approche méthodologique d'analyse tenant compte des valeurs esthétique, sociale et culturelle, interprétative, économique et environnementale des paysages. Cette recherche nous a permis de définir les grandes familles paysagères du Kamouraska, de réaliser la cartographie de la qualité des paysages de cette MRC et de formuler un certain nombre de recommandations pour guider les interventions en matière d'aménagement du territoire (Ruralys, 2004). Au cours de la même année, un forum régional, sous le thème « Paysage et qualité du cadre de vie. Approches et enjeux en milieu rural », présentait les résultats de cette étude et permettait d'échanger avec plus de 130 participants sur la question paysagère.

Puis en 2005, Ruralys créait la table régionale des paysages du Bas-Saint-Laurent regroupant plus de 20 participants (les MRC, plusieurs ministères et organismes). Deux objectifs généraux ont été identifiés : 1) Sensibiliser et promouvoir la question paysagère auprès des citoyens, des élus et des intervenants agissant sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, 2) Initier le développement d'outils de connaissance, d'analyse, d'évaluation et de gestion des données sur les paysages en rapport avec le développement du territoire bas-laurentien. Ruralys a été identifié comme étant le porteur du dossier et l'organisme pouvant assurer l'animation de cette table. De même, les participants de cette table ont identifié, entre autres, un projet commun à l'échelle régionale, en l'occurrence l'élaboration d'une charte des paysages pour le Bas-Saint-Laurent.

En 2006, nous déposons deux études paysagères pour une partie des territoires des MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup. Ces études ont été réalisées dans le cadre de l'Entente spécifique pour le développement de l'offre en tourisme du Bas-Saint-Laurent (Ruralys, 2006). Durant la même année, la Ville de Rivière-du-Loup nous donnait le mandat de réaliser une étude paysagère dans un secteur péri-urbain de la ville, soit la Pointe de Rivière-du-Loup (Ruralys, 2006b et 2006d).

Une autre problématique a été abordée, celle de la question du développement éolien. La MRC de Rivière-du-Loup nous demandait d'apporter notre expertise pour l'accompagner dans le cadre du projet de parc éolien Terravent. Le mandat a consisté à compléter la caractérisation et l'évaluation des paysages des secteurs touchés par le projet (Ruralys, 2007b).

Dans le cadre du présent mandat, nous avons travaillé le territoire à l'échelle de chacune des MRC, permettant à celles-ci d'avoir un outil de connaissance et de gestion sur leurs paysages. Cette approche permet d'aborder la question paysagère à l'aide d'une approche territoriale (voir encadré no 2).

### 3.1 Au cœur de la méthode : l'inventaire sur le terrain

Au cœur de la méthode, c'est le travail terrain, c'est-à-dire un inventaire sur le territoire à l'étude. L'observation sur le terrain se fait à une échelle « micro », donc à l'échelle humaine, dans l'optique de l'utilisateur. La récolte de données et l'analyse se complètent autant sur le terrain que par la suite, au bureau. L'observation, la récolte de données, la prise de photographies et la cartographie constituent les outils de cette méthode qui, une fois employés permettent une meilleure connaissance des paysages du Bas-Saint-Laurent.

L'inventaire sur le terrain s'est déroulé de la mi-juin à la mi-novembre 2007, en excluant les secteurs précédemment couverts

dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata (tableau 1). Toutes les routes municipalisées accessibles en voiture ont été parcourues, évaluées et leurs paysages caractérisés.

**Tableau 1.** Périodes d'inventaire terrain pour chaque MRC et nombre de kilomètres parcourus

MRC	Période d'inventaire	Kilométrage parcouru
Kamouraska	Août à novembre 2003/ Septembre 2007	Environ 6000 km
La Matapédia	Septembre et octobre 2007	6500 km
La Mitis	Juin et juillet 2007	3500 km
Les Basques	Juin et juillet 2007	4500 km
Matane	Juillet et août 2007	5000 km
Rimouski-Neigette	Septembre et octobre 2007	4500 km
Rivière-du-Loup	Octobre et novembre 2005/ Décembre 2006	2000 km en 2006
Témiscouata	Octobre à décembre 2005/Août 2007	4000 km en 2007

Pour chaque MRC, l'espace rural agricole, agroforestier et forestier a été inventorié sur les terres privées, mais les périmètres urbains et les autoroutes n'ont pas été considérés parce que nécessitant une approche spécifique. Un seul territoire public, le TNO de Routhierville dans la MRC La Matapédia, a fait l'objet d'une analyse. Voici les objectifs élaborés pour l'inventaire :

- Identifier les composantes fondamentales des paysages des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.
- Évaluer la qualité des paysages à partir des principaux tronçons routiers des entités paysagères;
- Transposer les résultats de l'inventaire sur support cartographique.
- Constituer une banque de photographies géoréférencées des paysages bas-laurentiens pour la production d'un atlas numérique.

Sur le terrain, les observations ont été notées sur des fiches d'inventaire et constamment mises en rapport avec les cartes topographiques au 1/20 000<sup>e</sup> ou, pour certains territoires dans l'arrière-pays, avec les modèles numériques d'élévation, desquels on obtient des cartes topographiques en trois dimensions. Les photographies géoréférencées et regroupées dans une base de données devaient permettre de saisir les caractéristiques des paysages évalués (via les tronçons routiers) et de représenter la diversité des paysages des MRC du Bas-Saint-Laurent.

### 3.2 La caractérisation des paysages

La caractérisation des paysages est un exercice de généralisation qui fait une synthèse entre les données physiques (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) et l'occupation humaine du territoire (formes d'occupations, activités, usages, dynamiques). Elle conduit à un découpage territorial qui permet de mieux appréhender les différents paysages régionaux. Les entités paysagères sont par la suite nommées selon l'odonymie, la topographie ou la géographie des lieux. La caractérisation des paysages consiste non seulement en une description des éléments, thèmes et caractéristiques visibles du paysage comme tel, mais également en un découpage et une identification des entités paysagères et des tronçons routiers compris dans les limites de ces dernières. Les caractéristiques matérielles visibles et l'expérience sensorielle offerte (types de vue : fermées, ouvertes, panoramique, et) sont aussi combinées aux différentes connaissances sur le territoire (historiques, géographiques, économiques, sociologiques, environnementales, etc.).

#### L'entité paysagère

Une entité paysagère est une aire où s'observe un paysage singulier et identifiable et qui est définie par une certaine fermeture spatiale assurée, par exemple, par les formes du terrain ou le couvert forestier. Elle se distingue par l'homogénéité relative de ses éléments

paysagers, naturels et humains (bâti, végétation, relief, points de vue, sens, usages, etc.). L'entité paysagère est délimitée à l'aide d'une triangulation de l'espace, faite à partir des axes de circulation et d'une synthèse des perceptions visuelles. Les entités paysagères demeurent des aires perçues et de parcours. Dans cette optique, le voisinage des entités est à considérer si l'on tente de faire valoir le paysage selon une logique d'itinéraire. Quoi qu'il en soit, les entités paysagères forment le cœur de l'expérience visuelle.

L'expression « une certaine fermeture spatiale » de l'entité paysagère réfère aux limites d'entités qui sont plus ou moins bien définies ou ouvertes<sup>10</sup>. À certains endroits, on peut passer graduellement d'une entité à l'autre à mesure qu'une ou que des caractéristiques du paysage (habitat, utilisation du sol, fonctions économiques, peuplement forestier, formes de terrain, dynamique évolutive, etc.) changent. Deux secteurs d'entités paysagères contiguës peuvent alors former une certaine homogénéité. Ainsi, dans certains cas, on passe presque sans s'en rendre compte d'une entité à une autre (une limite approximative ou floue). Dans d'autres cas, la limite d'une entité comporte quelques percées visuelles vers une autre entité (limite ouverte). Un troisième type de limite d'entité paysagère (le premier étant la limite nette, représentée sur la carte A par un trait continu), celle-là en pointillé sur les cartes, est la limite approximative. Utilisée surtout dans les secteurs boisés, la limite approximative vise à faciliter le découpage en entités de tout le territoire privé (y compris les secteurs boisés), en plus de certains secteurs du territoire public. Le découpage en entités des zones boisées implique à la fois de parcourir les routes carrossables, mais également d'utiliser les données disponibles sur les cartes topographiques au 1/20 000<sup>e</sup> et les cartes en trois dimensions. Il en résulte donc des entités paysagères plus englobantes, dont le tracé suit en grande partie le relief.

---

<sup>10</sup> Sur la carte des entités paysagères de chacune des MRC (carte A en pochette), les limites ouvertes sont représentées par un trait ondulé qui souligne l'imbrication de deux entités limitrophes pourtant distinctes.

## La famille paysagère

Les entités paysagères ont été regroupées dans des ensembles plus généraux appelés familles paysagères. On reconnaît ces ensembles par les caractéristiques fondamentales qui les constituent et qui permettent de les différencier entre eux. Il s'agit d'une échelle de découpage plus large qui rend compte de la diversité des paysages par MRC et à l'échelle régionale. Les différentes familles paysagères traduisent les interactions entre le milieu physique et l'occupation humaine du territoire. Chaque famille possède donc une singularité visuelle, une organisation, une « identité » particulière. Le découpage spatial en familles paysagères n'est pas permanent et peut être réévalué dans le temps en fonction de la dynamique des paysages et du changement de leurs caractéristiques. Aux limites des familles paysagères, les paysages sont parfois plus flous et montrent une transition. Les différences entre deux familles adjacentes, par exemple, sont alors moins marquées (voir carte A, en pochette).

Dans le cadre de cette étude, les familles paysagères regroupent un certain nombre d'entités paysagères ainsi que les tronçons routiers, décrits et évalués, compris dans les limites de ces dernières (tableau 2). Le nombre de familles paysagères varie d'une MRC à l'autre. Enfin, certaines familles paysagères, dont les caractéristiques fondamentales s'étendent au niveau d'une partie ou sur l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, sont communes à deux MRC ou plus.

**Tableau 2.** Nombre d'entités paysagères, de familles paysagères et de tronçons routiers évalués par MRC.

MRC	Nb d'entités paysagères	Nb de familles paysagères	Nombre de tronçons évalués
Kamouraska	81	7	322
La Matapédia	254	14	308
La Mitis	132	11	237
Les Basques	72	7	211
Matane	265	14	259
Rimouski-Neigette	85	14	171
Rivière-du-Loup	69	8	208
Témiscouata	39	9	273

### 3.3. L'évaluation de la qualité paysagère

Le paysage est, par essence même, intrinsèquement lié à la qualité. Du domaine des formes et des couleurs, il est une composition plus ou moins agréable à regarder, un rapport plus ou moins harmonieux qui a à voir avec la beauté, l'esthétique. Il a des liens avec la reconnaissance sociale qui le charge de valeurs plus ou moins partagées. Il a des relations étroites avec l'enracinement ou l'ancienneté qui lui confèrent un caractère patrimonial. Ses images en adéquation avec une région propagent ses particularités et rappellent, tout en l'affirmant, son identité. Il est fait de richesses, de diversités, mais également d'ouvertures qui renvoient à son aspect fonctionnel. La qualité exprime une totalité, un résultat de l'interaction entre plusieurs facettes (matérielle et sociale) qui s'analysent dans un tout (Béringuier *et al.*, 1999).

L'évaluation qualitative que nous avons construite s'inscrit dans une perspective multidimensionnelle reflétant autant que possible les multiples points de vue et échelles pouvant exister, lesquels pourraient servir à envisager le paysage et l'éventail des intérêts collectifs et individuels qui pourraient être manifestés. C'est en outre pourquoi une méthode à critères multiples a été retenue. Les valeurs et critères retenus devaient considérer non seulement les composantes et les fonctions présentes sur le territoire, mais également les tendances évolutives. L'évaluation fait appel à des considérations « concrètes » et « imaginaires », où il existe une certaine part de subjectivité. Toutefois, notre démarche d'évaluation du paysage envisage, au moyen de critères et de valeurs, les faits territoriaux afin de souligner les caractéristiques distinctes de chaque paysage. Au bout du compte, un paysage n'est pas meilleur ou moins bon qu'un autre, ni exceptionnel ou médiocre. Une plus grande qualité paysagère témoigne de valeurs paysagères mieux exprimées.

Dans cet esprit, la qualité représente autant une aspiration qu'une intention en matière de paysage. La qualité est aussi un enjeu sur le plan économique et a des retombées sur plusieurs secteurs d'activité (industrie touristique, culturels, activités commerciales et industrielles, agriculture, etc.).

Une approche à partir des voies de découverte (ou tronçons routiers) limite parfois l'évaluation de la qualité à une fraction de l'entité paysagère. Néanmoins, ces corridors linéaires, partagés par tous ceux qui fréquentent le territoire, permettent de placer au cœur de l'évaluation les parties les plus humanisées et les points de vue les plus dominants. Il s'agit d'une échelle dite humaine, de l'usager, laquelle se conjugue aux différentes échelles d'analyse sur le terrain, selon la longueur des tronçons routiers évalués (voir la carte B en pochette). L'évaluation du paysage a des fondements pratiques puisqu'elle permet d'identifier ses valeurs et de trouver un sens pour agir. Il s'agit donc de repérer des enjeux, d'établir des priorités d'intervention en fonction des points forts et des points faibles, mais

également d'identifier des modèles de qualité pour s'en inspirer, pour s'y référer, des modèles à appliquer, à modifier ou à réadapter selon le cas.

Nous sommes conscients que l'exercice d'évaluation a ses limites : « Or l'appréciation portée sur un paysage, la manière même de le regarder (et de le délimiter), dépendent étroitement de l'état d'esprit, des références culturelles et des systèmes de représentation de l'observateur – qu'il soit pris au sens d'individu ou au sens de corps social » (Dérioz et Laques, 1996). Ainsi, nous n'irons jamais jusqu'à revendiquer l'objectivité pure à l'issue d'un tel exercice d'évaluation.

### ***3.3.1 Les thèmes paysagers et les composantes clés des paysages***

Le paysage doit sa cohérence et sa structure aux thèmes qui le composent et qui sont récurrents ou en opposition (Claval, 1995). Les thèmes majeurs du paysage sont les ingrédients qui composent la qualité paysagère, actuelle ou à construire (Gorgeu et Jenkins, 1954). Ainsi pour chaque famille paysagère, une liste des thèmes paysagers a été dressée. Ces thèmes, qui peuvent se retrouver au sein d'autres familles paysagères de la MRC étudiée, représentent les caractéristiques principales et les éléments identitaires majeurs du paysage pouvant être inclus, par exemple, dans différents projets de mise en valeur. Les enjeux paysagers principaux, liés aux thèmes paysagers, découlent de l'identification de ces thèmes. De plus, plusieurs thèmes communs se retrouvent dans les familles paysagères. L'identification de ces éléments communs permet de faire ressortir des composantes clés des paysages communes à tout le territoire de la MRC.

### 3.3.2 Les valeurs paysagères et leurs critères

Les valeurs paysagères forment l'ossature de la démarche d'évaluation. Cinq valeurs sont retenues : esthétique; sociale et culturelle; interprétative; environnementale; et économique. Elles s'inscrivent dans la tendance des recherches contemporaines du paysage. Le tableau 3 relie les valeurs retenues dans cette étude à la terminologie parfois utilisée pour désigner des valeurs similaires (Ruralys, 2004).

**Tableau 3.** Valeurs de l'évaluation de la qualité paysagère et champs sémantiques associés.

Valeurs	Champs sémantiques associés
Esthétique	Visuel, sensoriel, etc.
Sociale et culturelle	Historique, mémorial, patrimonial, identitaire, symbolique
Interprétative	Scientifique, didactique, pédagogique, muséal
Environnementale	Écologique, naturel, qualité (du cadre) de vie, etc.
Économique	Commercial, touristique

Chaque valeur regroupe des critères qui constituent le moteur de l'évaluation de la qualité des paysages (tableau 4). Ces critères ne sont pas choisis au hasard. C'est en faisant la synthèse de plusieurs études et réflexions sur le sujet que nous en avons établi une liste. Ils sont appuyés par des idées-forces. La pondération<sup>11</sup> retenue est organisée selon la portée de chaque critère.

<sup>11</sup> La pondération de chaque critère figure sur la fiche d'inventaire utilisée pour le travail de terrain (voir en annexe 1).

**Tableau 4.** Les valeurs et critères utilisés pour l'évaluation de la qualité paysagère.

Valeurs	Critères de qualité
Esthétique	Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles
	Harmonie
	Variété
Sociale et culturelle	Intégrité géohistorique et patrimoniale
	Reconnaissance (sociale et culturelle)
Interprétative	Capacité de dévoilement de son importance historique
	Typicité
Environnementale	
Économique	Cohérence
	Intérêt socio-économique
	Valeur prospective

Les critères s'appliquent aux paysages visibles le long des tronçons routiers, ces derniers étant circonscrits par les limites des entités paysagères qu'ils parcourent, sans toutefois « effacer » les éléments paysagers importants ou marquants situés à l'extérieur de cette entité. La somme de l'évaluation de chaque critère fournit un « indicateur de l'état paysager » pour chaque tronçon routier. La méthode d'évaluation produit un indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie entre 11 et 36. Cet indice est donc basé sur la prise en compte de plusieurs éléments (voir fiche d'inventaire en annexe 1). Nous avons établi quatre catégories de qualité paysagère telle qu'évaluée à partir des tronçons routiers à des fins de représentation cartographique (carte B, en pochette). Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité paysagère est la plus importante alors que

les paysages de catégorie 4 ont une qualité paysagère jugée moindre. Il faut être conscient que l'indicateur est « une valeur subjective » et

qui reflète un moment donné, variant entre 2004 et 2007 selon les MRC, et une situation donnée observée par des géographes<sup>12</sup>. Les critères de qualité des valeurs paysagères sont expliqués en détail dans l'annexe 2.

**Encadré n° 2**  
**Démarche méthodologique**

	<b>Étapes</b>	<b>Outils</b>	<b>Termes</b>
<b>T E R R A I N</b>	<b>Inventaire</b> , échelle « micro » : 1) <u>Délimitation des entités paysagères</u> selon des caractéristiques matérielles visibles (relief, végétation, activités humaines dominantes, facteurs dynamiques de changement, des patrimoines présents) et de l'expérience sensorielle offerte (ex : types de vue <sup>13</sup> , effets de surprise)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation visuelle sur le terrain depuis les routes parcourues en voiture</li> <li>• Prise de photographies géo référencées</li> <li>• Expérience tactile, visuelle (sensible)</li> <li>• Cartographie</li> <li>• Modèle numérique (pour arrière pays)</li> </ul>	<i>Entités paysagères</i>
	<b>Interprétation</b> : 2) <u>Évaluation de la qualité paysagère</u> (à partir de l'expérience offerte depuis les tronçons routiers; comprend les paysages offerts par l'entité paysagère.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation visuelle « organisée » à partir d'une grille regroupant cinq «valeurs» (divisée en 11 critères) et d'une liste d'« éléments favorables » et « défavorables » (pour le critère Qualité visuelle et expérientielle/sensorielle)<sup>14</sup></li> </ul>	<i>Qualité du paysage</i>
<b>B U R E A U</b>	<b>Analyse</b> , échelle « macro » : 3) Catégorisation des résultats de l'évaluation de la qualité paysagère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition des résultats de l'évaluation de la qualité paysagère de tous les tronçons routiers en 4 catégories de qualité</li> <li>• Interprétation des changements possibles</li> </ul>	<i>Qualité paysagère (à l'échelle de la MRC)</i>
	<b>Analyse (descriptive)</b> , échelle « macro » : 4) <u>Regroupement des «entités» dans des ensembles plus vastes (plus «stables»)</u> sur la base de caractéristiques communes touchant la géomorphologie, l'occupation du territoire et de son évolution et les tendances actuelles, les facteurs déterminant de l'évolution et les éléments de l'expérience sensorielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie à partir des notes de terrain, observations, des photos</li> <li>• Analyse des caractéristiques</li> </ul>	<i>Familles paysagères</i>  <i>Thèmes paysagers</i>

<sup>12</sup> Site de l'Indicateur Paysage, <http://indicateur.paysage.free.fr/fr/principes.html>. Page consultée le 27 mars 2008

<sup>13</sup> Fermées, ouvertes, panoramiques, en plongée, etc.

<sup>14</sup> et qui repose sur le modèle paysager du «paysage agroforestier bas-laurentien», ruralité habitée avec activités agricoles dynamiques (polyculture), montrant traces de l'occupation du territoire (ex : architecture ancienne préservée et restaurée, parcelles visibles), vue ouverte





## 4. PORTRAIT DU TERRITOIRE

La MRC Les Basques est reconnue pour la qualité de ses paysages littoraux et insulaires, mais aussi de ceux autour des lacs, comme le lac Saint-Mathieu, et le long de la rivière des Trois-Pistoles. Le tourisme profite de ces paysages diversifiés à travers quelques attractions comme le Sentier national (randonnée pédestre) ou la Route verte (réseau cyclable), de la villégiature de bord de mer ou de bord de lac et un réseau de points de vue remarquables et accessibles facilement sur tout le territoire<sup>15</sup>. Pourtant, la MRC Les Basques est aujourd'hui parmi les plus pauvres au Québec et fait face à deux enjeux majeurs : l'exode des jeunes et les difficultés économiques. En outre, alors que son territoire est convoité par les promoteurs d'un projet de parc éolien, la MRC est confrontée à un dilemme entre son désir de raviver l'économie – un parc éolien serait en ce sens une avenue intéressante – et les oppositions que soulève un tel projet éolien. Elle est donc à la croisée des chemins quant à la préservation de ses paysages et l'attrait de développer l'économie de son territoire. Le projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC (2001) énumère une série de sites d'intérêt (culturels, esthétiques, historiques et écologiques), dont la majorité concerne les paysages humanisés ou naturels. Cela démontre la reconnaissance de ces sites parmi les élus, tant pour le développement touristique, économique, culturel, etc., que pour l'amélioration du cadre de vie. Les paysages seront sans doute une importante source d'enjeux dans les années à venir.

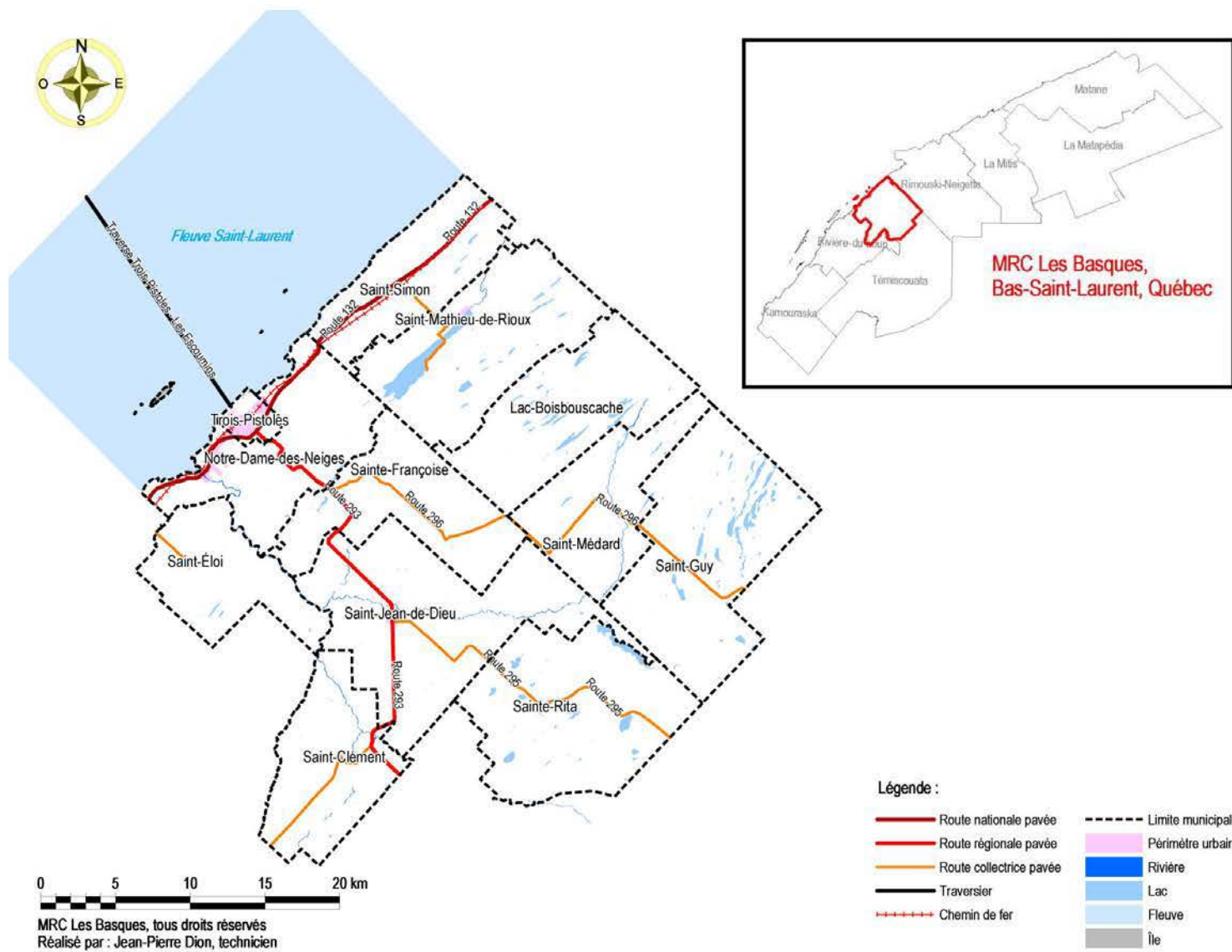
Cette partie du rapport présente les résultats de la caractérisation des paysages (chapitre cinq) et de l'évaluation de la qualité paysagère

<sup>15</sup> Ce réseau de points de vue et panoramas est illustré sur une carte dans le dépliant touristique *Région des Basques. Activités, attraits, services, hébergement*, publié par le CDL des Basques,

(chapitre six) basées sur la méthodologie développée par Ruralys (depuis 2004) et décrite au chapitre trois. Elles sont précédées, dans le présent chapitre, d'un portrait du territoire. Au chapitre sept les composantes clés des paysages sont dégagées, suivies de recommandations d'ordre général concernant les paysages de la MRC Les Basques. La caractérisation et l'évaluation des paysages portent sur le territoire des 11 municipalités de la MRC. L'inventaire de terrain s'est déroulé durant les mois de juin et de juillet 2007 sur une période de six semaines. Environ 4500 km ont été parcourus pour caractériser et évaluer les paysages et ce, à partir de 212 tronçons routiers. Près de 1200 photographies ont été prises sur l'ensemble des routes parcourues afin d'analyser les paysages de la MRC. Cette étude constitue ainsi un outil de connaissances des paysages de la MRC Les Basques, utile à la planification de projets de développement et à l'aménagement du territoire.

### 4.1 Situation géographique

La MRC Les Basques occupe une partie de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent dans l'est de la province du Québec, entre les villes de Québec et de Rimouski, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent (figure 2). Les MRC adjacentes sont celles de Rimouski-Neigette au nord-est, de Témiscouata au sud-est ainsi que de Rivière-du-Loup au sud et au sud-ouest. Les principales voies d'accès sont la route 132, qui traverse le territoire dans l'axe SO-NE parallèlement à l'estuaire, ainsi que la route 293, qui draine la circulation dans un axe nord-sud et qui sert au transport des ressources naturelles du haut-pays des Basques, du Témiscouata et de Rivière-du-Loup (MRC Les Basques, 2006). À cela s'ajoutent les routes 295 et 296 qui relient la MRC Les Basques à celle de Témiscouata, vers le sud-est.



**Figure 2.** Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC Les Basques

## 4.2 Quelques données sur le territoire

La MRC Les Basques est la plus petite en superficie du Bas-Saint-Laurent, avec ses 1 130 km<sup>2</sup>. Situé dans l'axe du fleuve Saint-Laurent, son territoire s'étire sur environ 37 km de longueur, pour une profondeur de 33 km environ. La ville de Trois-Pistoles constitue le centre régional d'affaires et de services de la MRC. Elle est reconnue comme un lieu de villégiature au Québec et fournira dès l'été 2008 un lien maritime inter rives Trois-Pistoles – Les Escoumins (MRC Les Basques, 2006). La MRC comprend 11 municipalités et un territoire non organisé, celui du Lac-Boisbouscache (figure 2). Le tableau 5 montre que si Trois-Pistoles est la ville la plus importante de la MRC, en termes de population et d'activités économiques, c'est aussi, et de loin, la plus petite en superficie avec 7,74 km<sup>2</sup>. Saint-Jean-de-Dieu a le plus grand territoire avec 151 km<sup>2</sup>, pour une moyenne de 93 km<sup>2</sup> par municipalité (MAMR, 2008).

**Tableau 5.** Municipalités de la MRC Les Basques

Municipalités	Superficie (km <sup>2</sup> )
Notre-Dame-des-Neiges	92,87
Saint-Clément	80,44
Sainte-Françoise	88,54
Saint-Éloi	67,69
Sainte-Rita	142,88
Saint-Guy	140,09
Saint-Jean-de-Dieu	151,32
Saint-Mathieu-de-Rioux	102,35
Saint-Médard	67,59
Saint-Simon	75,62
Trois-Pistoles	7,74
<b>MRC des Basques</b>	<b>1132,70</b>

Source : MAMR (2008)

## 4.3 Les éléments naturels

L'assiette physique du territoire de la MRC Les Basques comporte des éléments longilignes très présents : l'île Verte, le littoral, des collines rocheuses et certaines terrasses. Ces aspects sont importants puisqu'ils structurent le territoire, la topographie et les vues, des composantes fondamentales de l'expérience paysagère (figure 3). Le territoire est, de plus, traversé par une grande rivière, la rivière des Trois-Pistoles, et par deux de ses tributaires importants : les rivières Sénéscoupe et Boisbouscache. Enfin, plusieurs lacs tapissent le territoire, dont deux lacs allongés à Saint-Mathieu de Rioux : le lac Saint-Mathieu et le Petit lac Saint-Mathieu.

### 4.3.1 Les assises rocheuses

Les assises rocheuses du territoire de la MRC des Basques font partie des Appalaches, une vieille chaîne de montagnes qui s'étend sur l'ensemble de la façade orientale de l'Amérique du Nord. Le substratum rocheux de ce territoire est principalement composé de roches sédimentaires qui ont été fortement plissées et faillées pendant l'ère géologique du Paléozoïque, il y a environ 450 millions d'années (Héty, 1998). Ces formations rocheuses appalachiennes ont une structure longitudinale orientée sud-ouest/nord-est qui est en moyenne parallèle à la direction générale du fleuve Saint-Laurent.

### 4.3.2 Genèse des formes de terrain et des grands ensembles topographiques<sup>16</sup>

Au cours des temps préglaciaires, les formations rocheuses précédemment décrites ont été érodées, ce qui a dégagé une série de barres ou de crêtes rocheuses longitudinales, parallèles les unes aux autres et disposées en échelons décalés. Cette série de barres ou de crêtes rocheuses, séparées par des dépressions, confère à la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent son caractère de côte à structure longitudinale.

Au cours de la dernière période glaciaire (qui s'étend de 80 000 à 6 000 ans avant aujourd'hui), les formations rocheuses appalachiennes ont été érodées par les glaciers. À la fin de cette période glaciaire, la déglaciation s'est amorcée dans la région par le départ des glaciers du secteur de l'estuaire maritime. Une large baie s'est formée dans le secteur de Trois-Pistoles et la mer de Goldthwait a submergé la zone littorale actuelle des Basques jusqu'à une altitude de 166 m. La mer de Goldthwait a comblé d'argile (du moins partiellement), la plupart des dépressions appalachiennes.

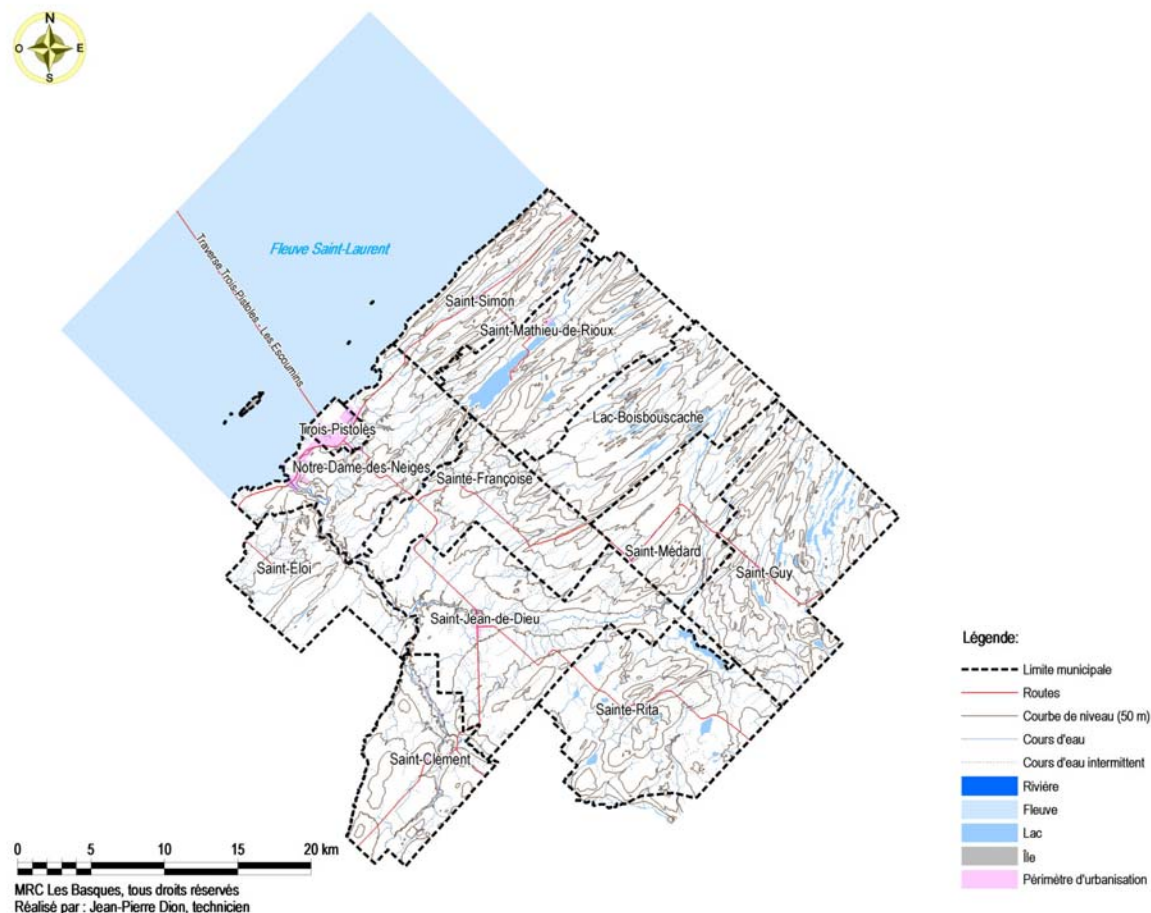


Figure 3. Le relief de la MRC Les Basques

<sup>16</sup> D'après Dionne (1972, Locat (1978) et Héту (1998).

Dans la région de Trois-Pistoles, c'est la phase marine<sup>17</sup> de la déglaciation qui a le plus marqué le paysage côtier de ce territoire. Elle se caractérise par la régression de la mer, avec certaines périodes de stabilité relative permettant la formation de terrasses marines et fluviales à différentes altitudes. Ainsi, dans la zone côtière des Basques, le relief qui en résulte est en terrasses étagées, accrochées à des crêtes rocheuses appalachiennes longitudinales. Le Quaternaire a eu une influence importante sur le relief appalachien de la région qui, après avoir été plus ou moins profondément façonné par les glaciers, a été recouvert par d'épais dépôts, dont des tills, des dépôts marins de delta, des argiles marines et des plages (Dionne, 1972).

À l'échelle régionale, l'examen de la topographie du territoire des Basques comprend deux unités physiographiques, soit les basses terres et les hautes terres (Héty, 1998). Les basses terres bordent l'estuaire et correspondent au territoire submergé par la mer de Goldthwait lors de la déglaciation. Lors de cet épisode, des sédiments se sont accumulés au fond de la mer ce qui a formé les plaines caractéristiques des basses terres. Les vagues de la mer de Goldthwait ont également contribué à sculpter des terrasses marines. Dans les basses terres, on peut aussi distinguer quelques barres ou crêtes rocheuses de faible dénivelé.

Le passage des basses terres aux hautes terres s'effectue graduellement par le biais d'un long versant ondulé et faiblement incliné. Les hautes terres comprennent tous les reliefs dont l'altitude est supérieure à 150-200 m et elles sont composées de crêtes subparallèles, de hauts plateaux mollement ondulés ainsi que de collines surbaissées à profil arrondi. Les hautes terres peuvent être subdivisées en deux grandes zones. La première zone, adjacente aux

---

<sup>17</sup> La phase marine de la déglaciation consiste en l'invasion d'un territoire par l'eau de mer. Le glacier ayant écrasé la croûte terrestre, celle-ci ne se relève pas lorsqu'il se retire; l'eau de mer s'infiltré, puis se retire à mesure que la croûte terrestre se relève. Le phénomène s'étend sur des milliers d'années.

basses terres, présente un relief typiquement appalachien avec des crêtes et des vallées allongées. Les lacs sont filiformes et parallèles à la structure géologique. La deuxième zone se situe au sud et au sud-est de la MRC (secteurs de Sainte-Rita et Saint-Guy) et comprend des collines-dômes ainsi que des vallées ou cols glaciaires.

### 4.3.3 Le réseau hydrographique

Le plan d'eau majeur de la MRC des Basques est l'estuaire du Saint-Laurent. Le territoire de la MRC se situe vers l'amont de l'estuaire maritime. La rivière des Trois-Pistoles et son embouchure constituent également un élément marquant de l'hydrographie de ce territoire. Cette rivière coule en direction nord-ouest, vers l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Le bassin versant de la rivière des Trois-Pistoles occupe une superficie de 941 km<sup>2</sup> et comprend les sous-bassins<sup>18</sup> de trois de ses affluents : ceux des rivières des Trois-Pistoles, Sénéscoupé et Boisbouscache (Larue, 2005).

Au nord du territoire des Basques, on trouve également la rivière du Sud-Ouest qui prend naissance à la décharge du lac Saint-Simon et qui traverse le lac Saint-Mathieu et le Petit lac Saint-Mathieu. Toutefois, l'embouchure de cette rivière est située dans le parc national du Bic sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Dans les secteurs nord, nord-est et est de la MRC, il y a une concentration de petits lacs longilignes qui se sont formés dans les

---

<sup>18</sup> Chaque rivière alimentant une rivière principale, comme la rivière des Trois-Pistoles, est un sous-bassin versant, puisqu'elle est elle-même alimentée par une multitude de petits cours d'eau. Quant au bassin versant de la rivière principale, qui est alimenté des sous-bassins, il se jette dans le bassin versant du fleuve Saint-Laurent. Pour plus d'information, consulter le site Web du MDDEP : [http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin\\_versant/bv.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin_versant/bv.htm) (page consultée le 30 avril 2008)

dépressions séparant les barres ou crêtes rocheuses des hautes terres. Le principal lac est le lac Saint-Mathieu (environ 5,7 km<sup>2</sup> si on tient compte également de la superficie du Petit lac Saint-Mathieu qui lui est attenant). La villégiature est d'ailleurs importante en bordure du lac Saint-Mathieu, qui constitue un atout important pour le développement récréatif et touristique de la MRC (MRC Les Basques, 2006).

#### 4.3.4 *Le climat*

La MRC Les Basques est située dans une zone de climat continental humide, plus précisément subpolaire-subhumide continental (MRC Les Basques, 2006). Le climat de la zone d'étude est influencé par deux reliefs importants, soit les terrasses du littoral et les plateaux appalachiens, ainsi que par les courants froids du Labrador (MAPAQ, 1999).

La station météorologique de Trois-Pistoles, située à une altitude de 58 m, enregistre des températures moyennes de -12°C en janvier, de 17,7°C en juillet, et de 3,6°C sur une base annuelle. Les précipitations annuelles sont en moyenne de 87 mm de pluie et 318,3 cm de neige. La station de Saint-Clément, à une altitude de 259 m, enregistre des températures moyennes de -14,5°C en janvier, de 17,3°C en juillet, et de 2,3°C annuellement. Les précipitations annuelles moyennes sont de 767,4 mm de pluie et 323,7 cm de neige. Enfin, la station de Saint-Guy, située à une altitude de 320 m, enregistre des températures moyennes de -14,6°C en janvier, de 17°C en juillet, et de 2°C sur une base annuelle. Les précipitations annuelles moyennes sont de 813,1 mm de pluie et 442,8 cm de neige (CRIACC, 2006).

Ainsi, les températures sont plus clémentes en bordure de l'estuaire que sur les plateaux appalachiens aux altitudes plus élevées et ce,

plus particulièrement en saison hivernale. Les précipitations sont également plus abondantes à l'intérieur des terres.

La période sans gel est plus longue et l'accumulation de chaleur est plus importante près du littoral que sur les plateaux (MAPAQ, 1999). La longueur moyenne de la saison de végétation varie de 159 à 180 jours, la période sans gel (probabilité 90 %) varie de 95 à 125 jours. Les caractéristiques climatiques de ce territoire limitent l'usage de plusieurs cultures qui sont davantage pratiquées au centre et à l'ouest du Québec (MAPAQ, 2005).

#### 4.3.5 *Zones biogéographiques*

La forêt occupe 70 % du territoire de la MRC Les Basques (MRC Les Basques, 2006). Le territoire des Basques est partagé entre trois grands domaines de végétation climacique<sup>19</sup> potentielle du Québec méridional : la sapinière à épinette blanche<sup>20</sup> (profilée le long de la côte en un mince filet et influencée par les températures froides de l'estuaire), l'érablière à bouleau jaune<sup>21</sup> (adjacente à la sapinière à épinette blanche et occupant une bande parallèle au fleuve d'une profondeur d'une dizaine de kilomètres vers l'intérieur des terres), ainsi que la sapinière à bouleau jaune<sup>22</sup> (le plus grand des domaines sur le territoire de la MRC) (Fortin et Lechasseur, 1993).

---

<sup>19</sup> Climacique : « Qui se rapporte au climax » (OLF, 2008); climax : « Stade ultime d'une succession évolutive de communautés végétales dans un milieu donné, où l'on conçoit que la végétation a atteint une très grande stabilité » (OLF, 2008).

<sup>20</sup> Dont l'essence caractéristique est le sapin baumier.

<sup>21</sup> Dont les essences caractéristiques sont l'érable à sucre et le bouleau jaune, mais on y rencontre également plusieurs autres espèces dont l'épinette blanche, le thuya occidental, l'épinette rouge, l'épinette noire, l'orme d'Amérique et le frêne noir.

<sup>22</sup> Dont les essences caractéristiques sont le sapin baumier, le bouleau jaune, l'épinette rouge, l'épinette blanche et le thuya occidental.

## 4.4 Évolution de l'occupation du territoire

### 4.4.1 L'histoire du peuplement<sup>23</sup>

Le peuplement et l'occupation du territoire de la MRC Les Basques se sont faits lentement. Après la dernière déglaciation, le littoral de la MRC a été fréquenté par les peuples Amérindiens, particulièrement les Malécites, mais aussi les Micmacs, tant dans la période préhistorique qu'historique. L'embouchure de la rivière des Trois-Pistoles était un endroit attirant avec son havre facile d'accès, ses ressources marines et les facilités de communications vers les terres au sud. Avant la concession de la seigneurie de la rivière des Trois-Pistoles (1687), des pêcheurs basques s'aventurent jusque dans l'estuaire du Saint-Laurent pour y chasser la baleine; ils y font aussi de la traite avec les Amérindiens. Ils fréquentaient l'île aux Basques saisonnièrement. Plus tard, les Français y sont à leur tour attirés, d'abord pour la traite des fourrures et pour en détenir le monopole en Nouvelle-France. L'immense bassin hydrographique de la rivière des Trois-Pistoles, parcourant le territoire du sud vers le nord et de l'est vers l'ouest, a permis à ce commerce de s'étendre. La seigneurie est concédée en 1687 à Charles Denys de Vitré, mais ce n'est que dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que la mise en valeur de la seigneurie débute vraiment avec l'arrivée des premiers colons.

Le régime français et le système seigneurial d'attribution des terres ne favorisèrent pas la colonisation du territoire, puisqu'on voulut d'abord développer le commerce des fourrures et les pêcheries. Les villages de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges sont les premiers à être fondés. Après l'instauration du régime anglais, la population augmentera de façon significative, le territoire profitant en effet d'une partie du surplus de population des seigneuries à l'ouest,

dont celle de Kamouraska. La colonisation des espaces entre les seigneuries de la frange littorale complète la première phase de peuplement, débutée sous le régime français. Ainsi, les territoires vides entre les seigneuries et le premier rang sont occupés progressivement.

Vers 1830, on a déjà ouvert les deuxième, troisième et quatrième rangs de la seigneurie des Trois-Pistoles et des seigneuries voisines. L'agriculture devient la principale activité de subsistance, dépassant la pêche qui demeure néanmoins une activité économique complémentaire importante. Puis, les premiers noyaux villageois se forment et entraînent la création d'une troisième paroisse : Saint-Simon (1823). La construction de nouvelles voies de communication terrestres et ferroviaires, additionnée à la présence de nombreuses rivières navigables et au potentiel agricole et forestier du territoire, ouvre la porte à la colonisation de l'arrière-pays. On encourage le défrichage et le peuplement de ce territoire découpé en cantons. De nombreux moulins sont en activité, entre autres sur le territoire de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges. De nouveaux villages sont créés en périphérie des premiers : Saint-Éloi (1848), Saint-Mathieu-de-Rioux (1858), puis Sainte-Françoise (1873), Saint-Jean-de-Dieu (1873) et Saint-Clément. Une troisième vague vient compléter la colonisation du territoire dans l'arrière-pays, favorisée par l'exploitation forestière : Saint-Médard (1910), Sainte-Rita (1910) et Saint-Guy (1957). Ce sont donc trois vagues de colonisation qui ont peuplé le territoire, un mode de peuplement dont on retrouve encore la trame aujourd'hui.

---

<sup>23</sup> Tiré de Fortin et Lechasseur (1993) et Ruralys (2007).

#### 4.4.2 La démographie<sup>24</sup>

La région de Trois-Pistoles possède, en 1790, 196 habitants. Rapidement, la population augmente et passe à 1633 personnes en 1825 et à 1734 en 1831. Les espaces du 1er rang étant comblés, la paroisse de Saint-Simon est fondée et sa population passe de 39 habitants en 1825 à 719 en 1831. On prévoit encore une augmentation de la population, car une terre est achetée pour la future paroisse de Saint-Mathieu. La forte croissance naturelle et les migrants en provenance de l'ouest alimentent la dynamique d'évolution de la population de la région. Au Bas-Saint-Laurent, la population a augmenté de 460 % et est passée de 1250 personnes en 1790 à plus de 10 000 en 1831 (Fortin et Lechasseur, 1993).

En 1931, la population du territoire de la MRC Les Basques était de 10 959 habitants, la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu ayant alors la population la plus nombreuse (2501 habitants). Un sommet a été atteint en 1961 avec 16 300 habitants sur le territoire de la MRC, mais la population totale a par la suite décliné drastiquement entre 1966 et 2006 pour atteindre 9475 personnes (-42 %). C'est bien au-delà de la moyenne du Bas-Saint-Laurent pour la même période (35 %).

Sur la période de dix ans allant de 1996 à 2006, l'évolution de la population de la MRC Les Basques (-7,1 %) s'est située sous la moyenne bas-laurentienne de (2,6 %). Elle ne représente maintenant (2006) que 4,7 % de la population totale du Bas-Saint-Laurent. Mais ce cas n'est qu'un exemple du dépeuplement des régions rurales du Québec.

Les onze municipalités de la MRC peuvent être divisées en trois classes dont l'évolution de la population diffère beaucoup de l'une à l'autre (tableau 6). La première est formée de Notre-Dame-des-Neiges, dont la population a augmenté de 6,1 % de 1976 à 2006. Elle est cependant en baisse depuis 1996 (-8,3 %). La municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux y a également sa place, car malgré une décroissance de 7,1 % de 1976 à 2006, sa population a augmenté de 18,9 % en dix ans (1996 à 2006), sans doute en partie à cause de l'attrait du lac Saint-Mathieu. La deuxième classe est formée des trois municipalités dont la population était en décroissance soutenue, sans période de stabilisation, entre 1976 et 2006. Ce sont Saint-Clément (-26,7 %), Saint-Jean-de-Dieu (-21 %) et Trois-Pistoles (-23,1 %). La différence entre la seconde et la troisième classe n'est pas très grande. Les six municipalités faisant partie de cette dernière classe font cependant face à une perte drastique de population depuis 1976. Saint-Guy (-54,1 %) est la plus touchée, avec une population en 2006 sous la barre des 100 habitants. Viennent ensuite Sainte-Rita (-38,5 %), Saint-Médard (-36,7 %), Saint-Simon (-35,3 %), Sainte-Françoise et Saint-Éloi (-32,7 % chacun). En moyenne, la MRC Les Basques a vu sa population diminuer de 22,5%. Saint-Médard et Saint-Guy sont les deux municipalités ayant perdu le plus de population en 10 ans (1996 à 2006), soit respectivement -19,7 % et -17,6 %. La situation économique de la MRC est un des facteurs entraînant un exode de sa population et vice-versa. Dans les municipalités de l'arrière-pays, les difficultés de cultiver le sol ont été un facteur important d'abandon. C'est ainsi que des terres ont été laissées à la friche après une seule génération d'exploitation, faute de relève entre autres, non intéressée à des sols non accueillants (Rioux, 1997).

<sup>24</sup> Sauf lorsque mentionné, les données proviennent de l'Atlas du Bas-Saint-Laurent (1998) et de Statistique Canada (2008).



**Tableau 6.** Évolution de la population de la MRC Les Basques de 1976 à 2006

Municipalités	Population 1976	Population 1986	Population 1996	Population 2006	Évolution (%) 1976-2006	Évolution (%) 1996-2006	% de la pop. Totale de la MRC, 2006
Notre-Dame-des-Neiges	1140	1233	1318	1209	6,1	-8,3	12,8
Saint-Clément	711	623	566	521	-26,7	-8,0	5,5
Sainte-Françoise	640	570	467	431	-32,7	-7,7	4,5
Saint-Éloi	502	404	340	338	-32,7	-0,6	3,6
Sainte-Rita	577	462	387	355	-38,5	-8,3	3,7
Saint-Guy	194	178	108	89	-54,1	-17,6	0,9
Saint-Jean-de-Dieu	2114	2063	1828	1671	-21,0	-8,6	17,6
Saint-Mathieu-de-Rioux	723	621	565	672	-7,1	18,9	7,1
Saint-Médard	398	374	314	252	-36,7	-19,7	2,7
Saint-Simon	675	502	504	437	-35,3	-13,3	4,6
Trois-Pistoles	4554	4290	3807	3500	-23,1	-8,1	36,9
<b>Total de la MRC</b>	<b>12 228</b>	<b>11 320</b>	<b>10 204</b>	<b>9 475</b>	<b>-22,5</b>	<b>-7,1</b>	

Sources : *Atlas du Bas-Saint-Laurent, 1998; Statistique Canada, 2008.*

Classée au premier rang des dix MRC du Québec ayant les populations les plus vieilles en 2001, la MRC Les Basques avait en 2006 une population formée à 21,9 % de gens de 65 ans et plus, soit 5,6 % de plus qu'en 2001 et moins que la moyenne bas-laurentienne (+8,1 % en nombre d'individus). Le vieillissement de la population de la MRC Les Basques est accéléré par l'exode des jeunes et la dénatalité. Le nombre de personnes âgées de moins de 25 ans a chuté de 16,5 % de 2001 à 2006, soit 5 points de plus qu'au Bas-Saint-Laurent et le ratio de la population totale – de la tranche d'âge

« moins de 25 ans » – est ainsi passée de 27,2 % à 23,7 %, ce qui constitue une diminution équivalente à la moyenne régionale (ISQ, 2003 et 2007). Cette situation démographique peut influencer l'occupation du territoire, donc les paysages humanisés, en accélérant la contraction de l'espace habité, par exemple dans les municipalités de l'arrière-pays, et en concentrant la population dans les grands centres, par exemple à Trois-Pistoles.

#### 4.4.3 L'économie<sup>25</sup>

La MRC Les Basques a un profil économique globalement inférieur à la moyenne bas-laurentienne. En 2001, on y enregistrait les plus faibles indicateurs reliés au marché du travail. De 1991 à 2001, sa population active chute de 4,4%, alors qu'au Bas-Saint-Laurent, elle augmente de 1,3 %. La diminution générale de la population de la MRC des Basques ainsi que son profil actuel entraînent en outre une baisse de la population en âge de travailler. En 2001, avec des taux d'activité et d'emploi les plus bas du Bas-Saint-Laurent (respectivement 50,9 % et 43,1 %), le taux de chômage de la MRC des Basques est de 15,3 %, soit 2,1% de plus que la moyenne bas-laurentienne, mais moins que les MRC de La Mitis et de Matane. Le phénomène est à mettre en relation avec la baisse importante de la population active et, de fait, du nombre des personnes en recherche d'emploi. En outre, il joue directement sur l'activité économique de la MRC et, particulièrement, sur le secteur primaire et l'industrie de la construction (-54% de salariés pour cette dernière). Le secteur manufacturier et les services ont vécu une légère augmentation du nombre d'emplois. L'agriculture, où la production laitière prédomine, constitue l'activité économique la plus importante du territoire. Rioux (1997) mentionne que l'économie de la MRC Les Basques a difficilement suivi le passage de l'économie dite « traditionnelle » vers l'économie industrielle et de services, ce qui explique en partie ses difficultés actuelles. La « structure économique de la MRC repose encore largement sur l'exploitation des ressources de base, alors que l'économie générale axe de plus en plus son développement sur la haute technologie, l'informatique et les services spécialisés » (Rioux, 1997 : 282).

---

<sup>25</sup> D'après le MAPAQ (2005), la MRC Les Basques (2001), Rouleau (2007).

##### 4.4.3.1 Le secteur primaire

Les activités primaires (agriculture, forêt, chasse, pêche et mines) occupent 17,8 % de la population active de la MRC Les Basques, comparativement à 9,5 % pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent. Le territoire agricole occupe 40 % de la superficie de la MRC, soit 11 % de plus que la moyenne bas-laurentienne. La zone agricole est localisée en bordure du fleuve dans les municipalités de Saint-Éloi, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Simon ainsi qu'à Saint-Clément et Saint-Jean-de-Dieu. Cependant, seulement 15 % des terres agricoles basques sont cultivées. Ces sols agricoles sont en majorité de qualité moyenne à bonne, utilisés pour les cultures végétales destinées au commerce et à nourrir les animaux. Les activités primaires, qui marquent fortement le territoire, participent grandement à l'évolution et à la dynamique des paysages.

En 2004, le nombre d'entreprises agricoles était de 214 (soit 9,5 % du total du Bas-Saint-Laurent), dont 65% sont réparties dans les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu (47), Notre-Dame-des-Neiges (33), Saint-Éloi (28) et Saint-Clément (26). La production laitière est la plus importante de la MRC, avec 36 % des entreprises, lesquelles génèrent 48 % des revenus agricoles. Cependant, de 1990 à 2004, le nombre d'entreprises agricoles a chuté de 49 %, mais la production est restée en moyenne stable (-2 %), grâce à des investissements importants ayant permis l'agrandissement des exploitations avec rachats par un même exploitant d'autres fermes alentours. Les modifications du paysage agricole sont dans ces cas minimales : les terres restent exploitées, mais les bâtiments sont parfois abandonnés, inutilisés ou détruits.

Autant dans la production laitière que dans les autres productions agricoles, l'abandon de fermes et de terres adjacentes contribuent à la fermeture du paysage rural, particulièrement dans les municipalités de Sainte-Rita, Saint-Guy et Saint-Médard. Avec 47 % des entreprises agricoles et accaparant 10 % des revenus agricoles de la

MRC, la production porcine a connu une certaine croissance avant 1997, mais depuis le moratoire sur la production porcine<sup>26</sup>, son développement est resté stable. La production bovine a quant à elle subi une importante baisse du nombre d'entreprises depuis 1990 (de 56 à 24); le nombre d'animaux par entreprise a légèrement augmenté jusqu'à 1997, puis a diminué depuis. La plus forte croissance d'une production animale dans la MRC Les Basques va à la production ovine, dont le nombre d'entreprises a augmenté de 300 % de 1990 à 2004 et le cheptel de 589 %, une augmentation plus grande que la moyenne bas-laurentienne, elle-même déjà importante. On prévoit que cet essor se poursuivra grâce à la forte demande d'agneau lourd.

Les productions animales stimulent la production de céréales pour l'alimentation des troupeaux. La production céréalière et fourragère est ainsi la seconde source de revenus agricoles de la MRC (11 %). La culture de l'avoine se démarque dans Les Basques (45 % des céréales cultivées), grâce à un marché spécifique (entre autres l'avoine fourragère). L'abandon d'entreprises de production animale conduit cependant à une diminution des superficies consacrées aux fourrages (-15 %) et aux pâturages (-58 %), au profit de l'espace consacré à la culture des céréales. La production acéricole a quant à elle connu un essor important de 1990 à 2004.

#### 4.4.3.2 *Le secteur secondaire*

Le secteur de la transformation de biens occupait, en 2001, 15,2 % de la population active, soit 3,3 points de moins que la moyenne bas-laurentienne. Plusieurs industries spécialisées ont bonifié le secteur de l'habitation depuis 1992. Le secteur manufacturier employait quant à lui 9 % de la population active. L'activité économique secondaire de la MRC Les Basques, comme celle de tout le Bas-Saint-Laurent, a été atteinte par la crise du bois d'œuvre. Des industries de transformation du bois ont été touchées.

#### 4.4.3.3 *Le secteur tertiaire*

Les activités commerciales, les services et le tourisme emploient plus de 65 % de la population active de la MRC Les Basques. À eux seuls, le commerce de gros et de détail et les services de santé et sociaux emploient plus de 28 % de la population active, soit légèrement plus que la moyenne bas-laurentienne. Le tourisme culturel occupe une place importante dans l'économie de la MRC, entre autres grâce à son École de langue française et au Parc de l'aventure basque en Amérique. C'est aussi le cas du tourisme de plein air, dont le cyclisme, la randonnée pédestre et la motoneige. Le paysage fait partie des intérêts recherchés lors de la pratique de ces activités sportives.

---

<sup>26</sup> Levé en 2005, le moratoire sur la production porcine a été mis en place en 2002 suite aux inconvénients relatifs odeurs. Depuis 2005, les règles ont été resserrées et la production est plus encadrée (MAPAQ, 2007).



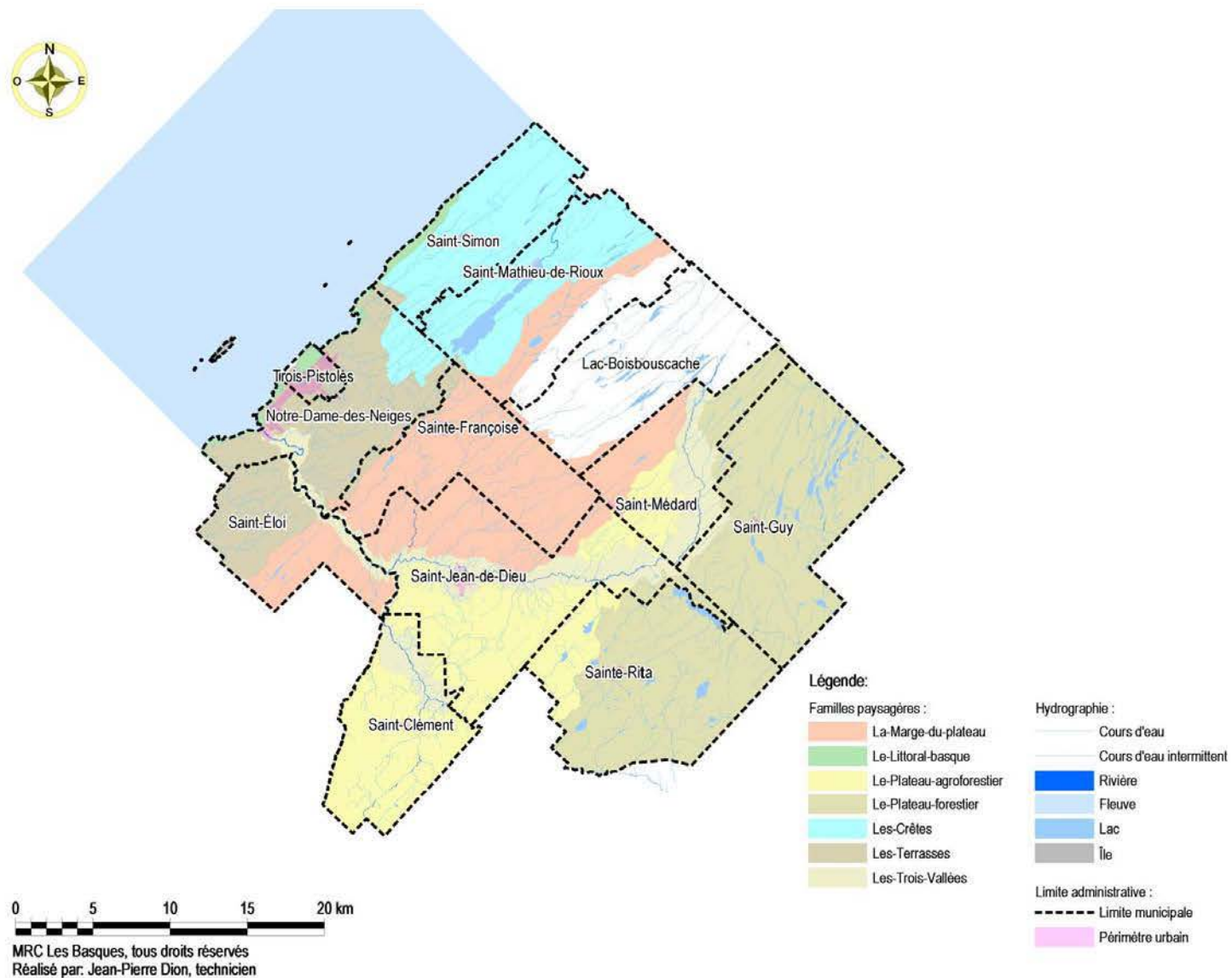
## 5. CARACTÉRISATION DES PAYSAGES: LES FAMILLES PAYSAGÈRES

À la suite de l'inventaire des paysages de la MRC Les Basques, nous avons découpé le territoire en sept grandes familles paysagères (subdivisées en 74 entités). Ces familles, ainsi que le découpage des entités paysagères, sont illustrées sur la carte A (en pochette). Les familles paysagères identifiées sont liées aux grands ensembles topographiques et à l'aménagement du territoire. Trois familles correspondent aux basses terres du Bas-Saint-Laurent, « Le-Littoral-basque », « Les-Terrasses » et « Les-Crêtes ». Le plateau appalachien regroupe deux familles paysagères : « Le-Plateau-agroforestier » et « Le-Plateau-forestier ». La famille « La-Marge-du-Plateau », au centre de la MRC, constitue les contreforts du plateau appalachien. Enfin, la famille « Les-Trois-Vallées » se distingue des autres grands ensembles et traverse toutes les familles paysagères basques sauf « Les-Crêtes » (tableau 7 et figure 4).

Les caractéristiques de chacune des familles sont décrites à tour de rôle dans ce chapitre et illustrées par une carte et quelques photos. Les thèmes paysagers importants sont dégagés. Ceux qui connaissent des changements marqués et visibles depuis dix ans sont identifiés par un astérisque (\*).

**Tableau 7.** Les familles paysagères, superficies et nombre d'entités

Familles paysagères	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nombre d'entités
LE-LITTORAL-BASQUE	8,9	8
LES-TERRASSES	119,0	15
LA-MARGE-DU-PLATEAU	203,7	14
LES-CRÊTES	147,9	9
LE-PLATEAU-AGROFORESTIER	171,0	8
LE-PLATEAU-FORESTIER	274,4	11
LES-TROIS-VALLÉES	90,0	7
<b>Total</b>	<b>1014,9</b>	<b>72</b>

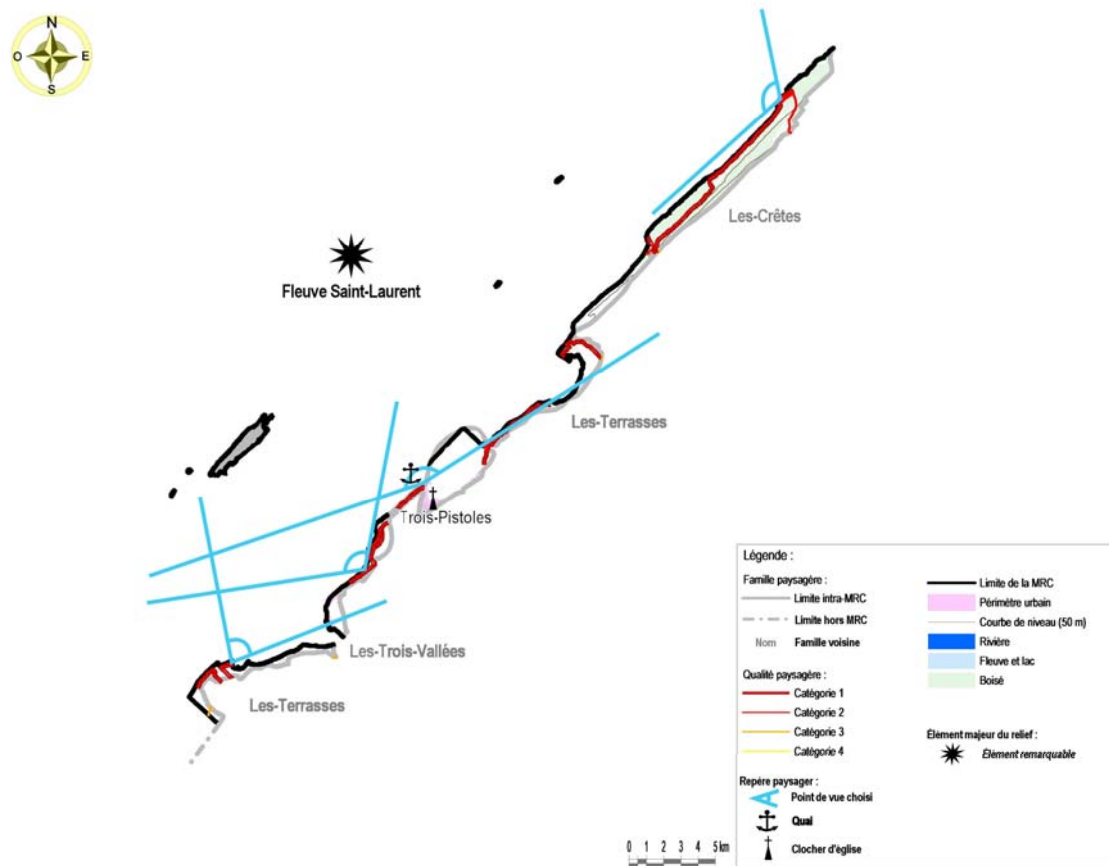


**Figure 4.** Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC Les Basques

## 5.1 « Le-Littoral-basque »

La première famille paysagère de la MRC Les Basques, « Le Littoral-basque », est composée de dix entités paysagères. L'île aux Basques fait partie de l'entité « L'Île-aux-Basques », les îles Razade d'en Haut et Razade d'en Bas de l'entité « Les-Razades » et les îlets D'Amours sont inclus dans l'entité du même nom (figure 5). Cette famille est délimitée au nord par l'estuaire maritime du Saint-Laurent. Au sud, sa limite avec la famille « Les-Terrasses » est constituée soit d'un abrupt plus ou moins marqué, qui est en fait le rebord de la deuxième terrasse<sup>27</sup>, soit du sommet d'une crête rocheuse, au nord-est de la famille. À certains endroits, la famille « Le-Littoral-basque » est très mince et même absente là où le rebord de la terrasse est directement sur la rive du fleuve, par exemple dans l'anse à l'est du quai de Trois-Pistoles; là où la bordure littorale a été complètement érodée. Des portions de cette famille sont boisées, particulièrement la partie nord-est, au nord de la famille « Les-Crêtes ». Les différents découpages de la côte divisent la famille en trois secteurs distincts. De la limite ouest de la famille jusqu'à la grève Rioux, c'est l'embouchure de la rivière Trois-Pistoles, dont la rive droite est abritée des vents de tempête (est et nord-est) et de l'érosion. Ce secteur est composé de trois entités paysagères : « Grève-Leclerc », « Battures-de-la-Trois-Pistoles » et « Morency-Rioux ». Au centre de la famille, une série d'anses au faciès argileux et sableux, donc instable, se succèdent et

composent les entités paysagères « Grève-centrale » (figure 6), « Les-îlets-D'Amours » et « Grève-Fatima ». Le secteur de l'est est formé d'une côte quasi-rectiligne entrecoupée de quelques petites anses et découpée en deux entités paysagères : « Grèves-des-Basques » et « Grève-de-Saint-Simon ». L'île aux Basques et les différents îlets et îlots, dont les îlets d'Amours, ont une forme allongée parallèle à la côte, et constituent des reliefs appalachiens résiduels. Le paysage de la famille « Le-Littoral-basque » a essentiellement été façonné par l'homme. Il s'agit d'une implantation de villégiature vernaculaire de bord de mer.



<sup>27</sup> Cet abrupt a une hauteur variant entre 15 et 45 m.

Figure 5. « Le littoral-basque »



**Figure 6.** Paysage de la famille « Le-Littoral-basque » dans l'entité « Grève-Centrale ». Villégiature vernaculaire de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, chemin du Havre, Trois-Pistoles. (C1207\_0003)

Sur les rives de l'embouchure de la rivière des Trois-Pistoles, des anses ou sur le littoral rocheux, l'occupation est dense et linéaire, sauf à quelques endroits escarpés et difficiles d'accès, par exemple à Trois-Pistoles. Par endroits, la forte demande de terrains qui donnent directement sur le littoral a conduit à doubler ou tripler les alignements de chalets ou de résidences. À travers les implantations récentes (chalets, résidences), la présence de divers bâtiments de villégiature ancienne démontrent la longue histoire de l'occupation du littoral de la région de Trois-Pistoles, de Notre-Dame-des-Neiges et de Saint-Simon. Le chemin du Havre, dans l'entité « Grève-Centrale », en est l'exemple le mieux conservé et montre un alignement de chalets datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les zones sableuses du littoral, particulièrement les anses, sont sujettes à l'érosion. Les résidents, afin de préserver leurs petites superficies de terrain côtier, ont construit au fil des ans toutes sortes de digues ou de murs dont le rôle est de stopper les effets de l'érosion littorale. Il en

résulte une artificialisation de grandes portions du rivage, au détriment de la qualité paysagère (figure 7). D'autre part, la « course au littoral » a provoqué l'occupation de presque toutes les parcelles de terres habitables, disponibles et faciles d'accès sur les rives du fleuve. Cela donne par endroits une multitude de styles d'habitations, du minuscule chalet datant de plusieurs décennies à la résidence moderne aux étages multiples (figure 8). L'abrupt de la terrasse fait aussi l'objet d'une colonisation rapide dont l'objectif est la vue sur le fleuve; l'abrupt est aussi victime d'érosion là où il est déboisé. Globalement, l'expérience paysagère de cette famille est bonifiée par la présence du fleuve et des îles, de même que par les possibilités de vues panoramiques. Les zones de villégiature anciennes bien conservées et les accès publics au fleuve ajoutent à l'impression d'harmonie et de calme qui se dégage de la famille « Le-Littoral-basque ».

**Les thèmes paysagers** de la famille « Le-Littoral-basque » sont :

- Le fleuve et l'estuaire.
- \*L'érosion des berges.
- Les anses.
- Les îles et îlets.
- L'arrière-plan de la Haute-Côte-Nord.
- L'escarpement marquant le rebord de la deuxième terrasse.
- L'embouchure encaissée de la rivière des Trois-Pistoles.
- Les vues panoramiques sur le fleuve.
- La faune aviaire et maritime.
- La villégiature de bord de mer et son patrimoine bâti.
- L'occupation dense du littoral.
- Le clocher de l'église de Trois-Pistoles.
- Les activités récréatives et récréotouristiques (pêche, petites embarcations, cyclisme sur la Route verte).





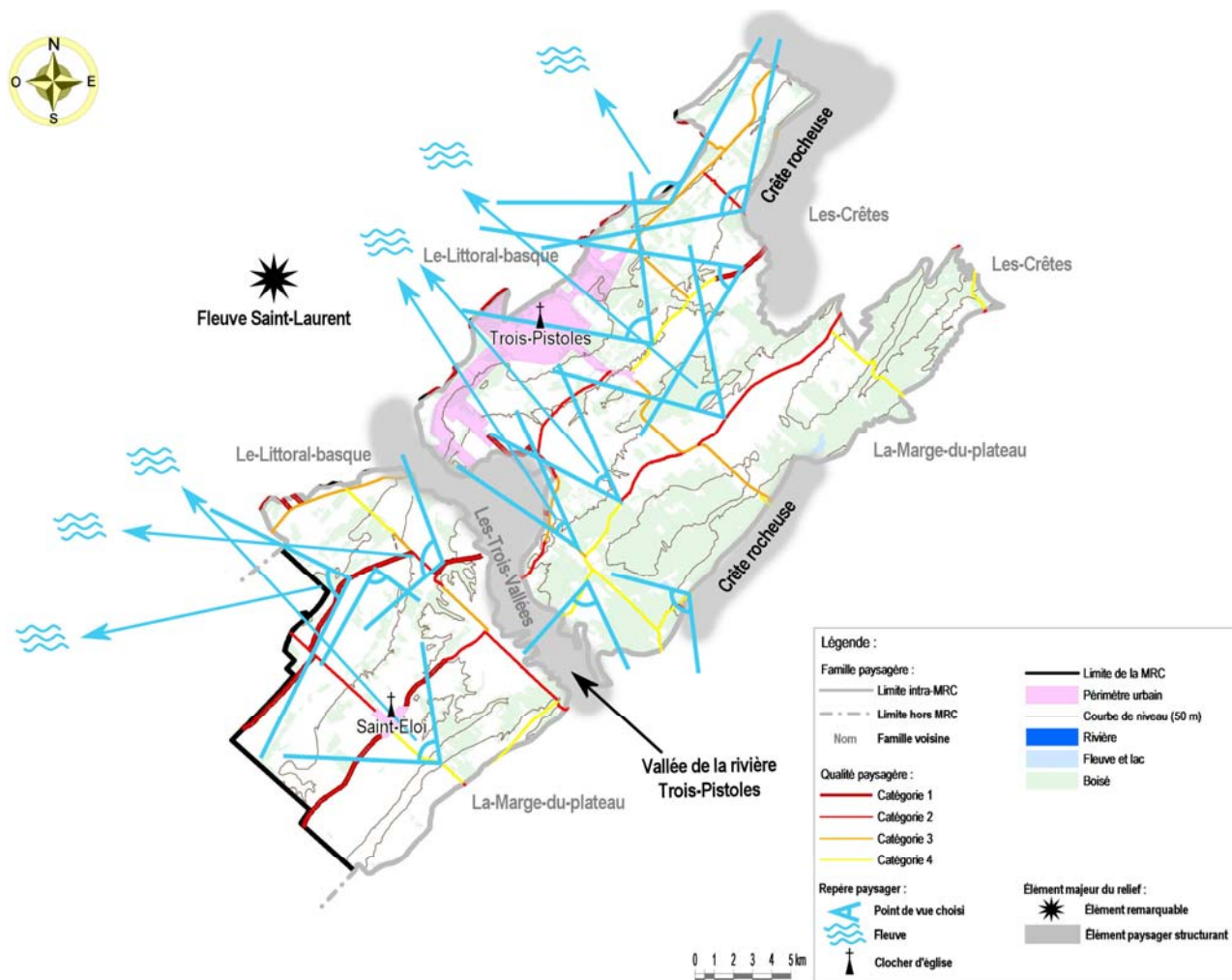
**Figure 7.** Enrochement du rivage pour contrer l'érosion, grève Morency, Notre-Dame-des-Neiges. Les habitations sont au pied de l'abrupt séparant « Le-Littoral » des « Terrasses ». (C2906\_0015)



**Figure 8.** L'implantation non harmonisée de villégiature et de bâti résidentiel multi-étages, Cap-Marteau, dans l'anse des Rioux, Notre-Dame-des-Neiges. (C1906\_0033)

## 5.2 « Les-Terrasses »

La famille paysagère « Les-Terrasses » est composée de 15 entités paysagères. Elle est délimitée au nord par la famille « Le-Littoral ». Séparée en deux par la famille « Les-Trois-Vallées », plus précisément par la rivière des Trois-Pistoles, elle est aussi dans la continuité de la famille du même nom située au sud-ouest, dans la MRC de Rivière-du-Loup<sup>28</sup> (figure 9). Au sud et au sud-ouest, une crête rocheuse de 170 à 230 m la sépare de « La-Marge-du-Plateau ». Au nord et au nord-est, la famille « Les-Terrasses » augmente graduellement en altitude pour rejoindre les crêtes rocheuses de la famille voisine, « Les-Crêtes ».



<sup>28</sup> Au sujet de la famille paysagère « Les-Terrasses » de la MRC de Rivière-du-Loup, voir le rapport *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : un outil de connaissances et de gestion territoriale. La MRC de Rivière-du-Loup* sur le CD-Rom de l'atlas numérique. (en pochette)

Figure 9. « Les-Terrasses »

Quatre terrasses dominent le paysage de cette famille, délimitées par trois rebords qui forment un paysage de gradins orienté nord-est-sud-ouest; l'altitude y varie entre 30 m et 200 m (figure 10). À Saint-Éloi, les terrasses sont plus profondes et deviennent des plaines agricoles (figure 11). Occupées dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces terres très fertiles, dont l'organisation foncière est remarquable – les terres sont alignées côte-à-côte perpendiculaires au fleuve et aux rangs –, sont vite mises en culture. Le Deuxième Rang Est de Notre-Dame-des-Neiges (entités « Deuxième-Rang-Est » et « Les-Prairies ») et le rang 2 de Saint-Éloi (entité « Saint-Éloi-Station ») révèlent l'histoire de ces rangs seigneuriaux typiques : découpage des terres, bâtiments agricoles patrimoniaux, espacement des propriétés, habitation alignées le long des rangs, boisés au bout des parcelles, haies et clôtures séparant les lots ou soulignant l'espace domestique.



**Figure 10.** Paysage des gradins descendants de la famille « Les-Terrasses » (entités « D'Amours » et « Côte-du-Sault »). (C1406\_0049)



**Figure 11.** Paysage de la famille « Les-Terrasses » dans l'entité « Pouliot ». La plaine agricole de Saint-Éloi vue à partir du Petit Deuxième Rang avec en arrière-plan l'estuaire et l'île Verte. (C1506\_0040\_PANO)

Du côté de Saint-Éloi, le paysage est aujourd'hui plus agricole (élevage laitier) que sur la rive droite de la rivière des Trois-Pistoles. Les trois rangs de Saint-Éloi sont traversés par une seule route principale, laquelle gravit les terrasses en ligne droite. Une autre route, plutôt secondaire, serpente le long de la rivière. Le clocher de l'église de Saint-Éloi, tout comme celui de l'église Notre-Dame-des-Neiges qui est très imposant, sont deux repères sur ce territoire au relief plat.

La famille est traversée du nord-est au sud-ouest par une double ligne de transport d'énergie. Au sud-est de Trois-Pistoles, on observe un début d'étalement urbain et l'implantation de résidences modernes sur le 2<sup>e</sup> Rang. Des friches recouvrent une portion de Notre-Dame-des-Neiges, en bordure de la rivière des Trois-Pistoles, et plusieurs rangs y présentent un paysage en fermeture qui contraste avec celui, fortement agricole, des rangs plus au nord. Disséminés sur le



**Figure 12.** Grange abandonnée et arbre fruitier, témoins d'une occupation humaine ancienne. Rang 2 Est, Saint-Éloi (entité « Saint-Éloi-Station »). (C1707\_091)

territoire, des habitations anciennes, des granges et des ensembles de bâtiments agricoles patrimoniaux, des croix de chemin et différentes structures témoignent de l'ancienneté de l'occupation de cette portion du territoire (figures 12 et 13).



**Figure 13.** Grange pittoresque sur le Deuxième Rang Ouest, Notre-Dame-des-Neiges (entité « Les-Trois-Pistoles »). (C1406\_0033)

Les paysages de cette famille semblent en général relativement stables. Nous pouvons cependant discerner plusieurs facteurs d'évolution des formes paysagères. Au niveau agricole, le nombre d'exploitations diminue alors que leur taille augmente. Les fermes changent de forme, les granges de stabulation libre sont plus nombreuses et plus grandes, des fosses à purin sont construites pour répondre aux exigences environnementales, etc. Les anciennes fermes deviennent des résidences, les bâtiments agricoles sont utilisés pour l'entreposage. La fonction résidentielle se développe dans cet espace à vocation agricole. Par ailleurs, « Les-Terrasses » ont un fort potentiel éolien en raison de leur topographie plane et de la bonne exposition aux vents dans toutes les directions. Un projet de parc éolien couvrant quatre municipalités a été déposé dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec en 2007, pour une puissance totale de 99 MW. Ce type de développement pourrait avoir des impacts paysagers non négligeables, notamment sur l'expérience panoramique remarquable que procurent « Les-Terrasses », à la fois sur le fleuve et sur cet espace habité et diversifié.

L'expérience paysagère des « Terrasses » est très variée. Les percées visuelles sur le fleuve et les îles, les possibilités de vues panoramiques et le caractère rural agricole d'une intégrité historique, d'un état de conservation et d'une harmonie exceptionnelle dans certains secteurs (entre autres sur le Deuxième Rang) rendent cette expérience très positive. Ces éléments contrastent en outre avec les implantations résidentielles récentes, les aires d'entreposage extérieur, etc.

**Les thèmes paysagers** de la famille « Les-Terrasses » sont :

- L'arrière-plan de l'estuaire.
- Le littoral en contrebas de la route 132.
- L'arrière plan de la Haute-Côte-Nord.
- Les terrasses ou gradins.
- La vallée de la rivière des Trois-Pistoles.
- Les points de vue panoramiques.
- Le clocher de l'église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles.
- Le caractère rural et agricole.
- Le caractère agroforestier.
- Le patrimoine bâti vernaculaire (habitations, petits patrimoines).
- L'agriculture dominée par la production laitière.
- Le parcellaire évident.
- \*La friche.
- La route 132.
- La route 293.
- Les sentiers de motoneige et de VTT.
- Les pylônes de transport d'énergie.
- Le tourisme.

### 5.3 « La-Marge-du-plateau »

La famille paysagère « La-Marge-du-Plateau » est composée de 14 entités paysagères, soit trois entités à l'ouest de la rivière des Trois-Pistoles et 11 à l'est. Elle est la continuation de la famille du même nom située à l'ouest, dans la MRC de Rivière-du-Loup (figure 14). L'altitude varie entre 150 et 300 m. Le relief est généralement orienté nord-est/sud-ouest, traversé par la rivière des - Pistoles et bordé par la rivière Boisbouscache. Cette famille est délimitée au nord par les familles « Les-Terrasses » et « Les-Crêtes » (à l'est). Elle est traversée dans sa portion ouest par la famille « Les-Trois-Vallées », qui la sépare du « Plateau-agroforestier » au sud et du « Plateau-forestier » à l'est. Deux entités du « Plateau-agroforestier » complètent l'entourage de « La-Marge-du-plateau ». Notons que la partie nord-est de la famille est bordée par le territoire non organisé Lac-Boisbouscache. Cette famille est aujourd'hui boisée sur une grande partie de sa superficie; ces boisés sont souvent des friches, basses ou forestières, signe d'une exploitation agricole passée. Il s'agit d'un lieu de transition entre l'espace littoral et le plateau appalachien dont le relief est globalement assez plat – malgré quelques crêtes, vallées, collines – et qui a une allure de grande cuvette dans sa partie centrale. On y retrouve également des zones de milieux humides, ente autres dans les entités « Denonville » et « Les-Maringouins ».

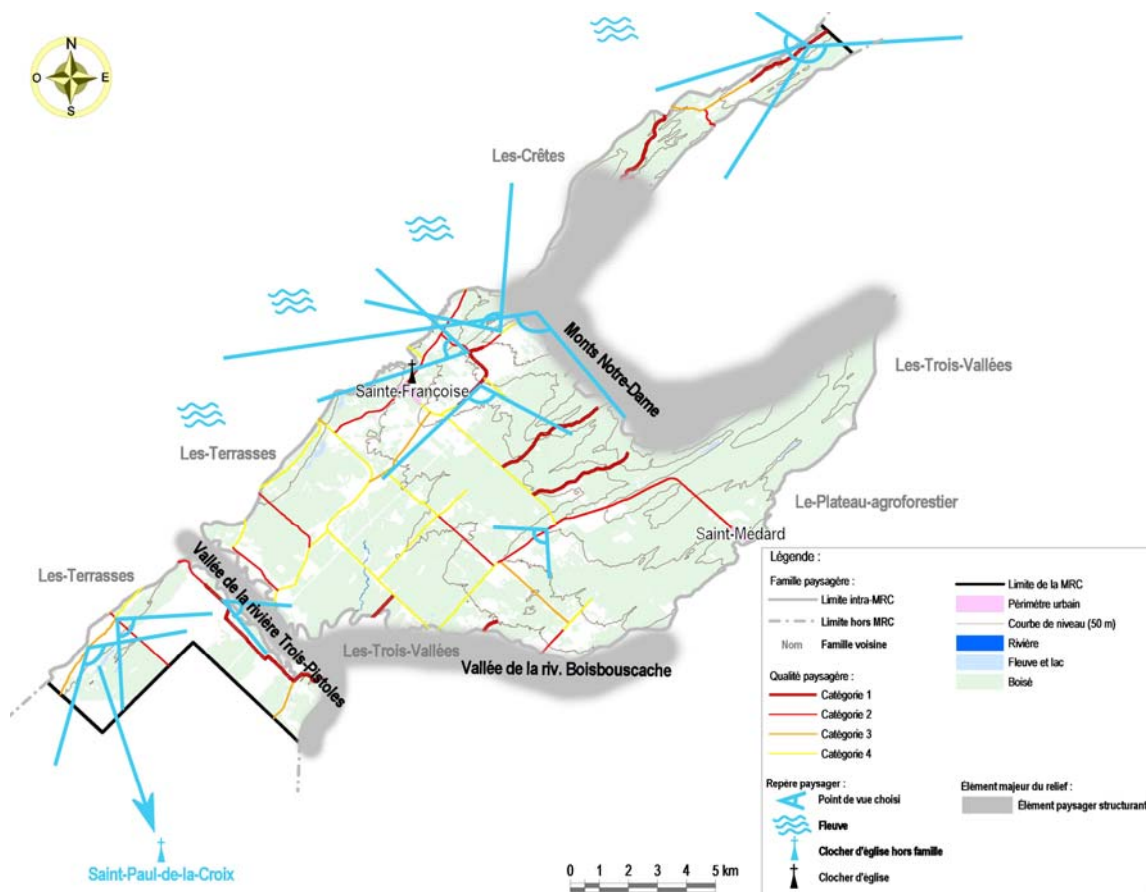


Figure 14. « La-Marge-de-plateau »

Les rebords de la famille sont par endroits de hautes crêtes rocheuses, comme dans les entités « 5<sup>e</sup>-Rang-Centre-et-Est », « Le-Belvédère » et « Denonville » d'où les points de vue sur de grande portions de « La-Marge-du-Plateau » sont exceptionnels. Ces derniers rendent compte entre autres du découpage des terres et de l'occupation historique du territoire. Sainte-Françoise fait presque entièrement partie de cette famille paysagère, occupée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dès la deuxième phase de colonisation du territoire. Des amoncellements de pierres rendent compte des conditions de culture parfois difficiles dans certains secteurs (sol pierreux, peu de dépôts de surface), là où les terres agricoles ont laissé place à la friche, qui est plus ou moins développée selon l'époque d'abandon des terres (figure 15).



**Figure 15.** Paysage de « La-Marge-du-Plateau » illustrant la marqueterie des terres cultivées et des friches forestières, et l'absence de ferme. Route à Tancrède et 8<sup>e</sup> Rang, Sainte-Françoise (entité « Abraham-Bell »). (C1907\_0031)

Dans « La-Marge-du-Plateau », l'agriculture est encore très présente dans un rayon d'environ trois kilomètres autour du village de Sainte-Françoise et le long de la vallée de la rivière des Trois-Pistoles. Dès qu'on s'en éloigne, les friches puis la forêt reprennent leur place. Dans certains rangs, l'agriculture a donc complètement disparu.

Ailleurs des traces du bâti subsistent : fondations, granges effondrées, écoles de rang (figures 16 et 17). Sur le 5<sup>e</sup> Rang, particulièrement le 5<sup>e</sup> Centre et Est, l'agriculture domine toujours. Malgré un faible nombre de fermes en activité, les vestiges de celles ne servant plus parsèment encore le paysage, qui reste résolument agricole. Le 6<sup>e</sup> Rang de Sainte-Françoise, au pied des monts Notre-Dame, offre un paysage forestier historique et traditionnel d'érablière, alors que dans l'entité « Les-Maringouins », on procède à de la coupe forestière de faible envergure. Le territoire est traversé par deux routes principales (293 et 296) perpendiculaires au fleuve. Sauf à Saint-Jean-de-Dieu, il n'y a que peu d'habitations le long de ces routes parallèles aux lots et traversant beaucoup plus de terres boisées que de zones agricoles. Ces habitations entraînent par ailleurs un certain mitage urbain, par exemple au nord-ouest de Saint-Jean-de-Dieu, où des habitations modernes s'alignent le long de la route.

L'expérience sensorielle vécue en parcourant « La-Marge-du-Plateau » est très diversifiée dans la portion est du territoire; les points de vus y sont nombreux et il est agréable d'y parcourir les terres agricoles et les rangs habités. Dans les secteurs plus au nord, les anciens rangs habités, la fin de l'exploitation des terres, le développement de la friche, etc. confèrent aux lieux une impression d'abandon. En outre, les paysages sont parfois banalisés par de grandes plantations d'arbres à croissance rapide (peupliers, par exemple) (figure 18).

**Les thèmes paysagers** de la famille « La-Marge-du-Plateau » sont :

- La crête rocheuse séparant « La-Marge-du-Plateau » des « Terrasses ».
- Les contreforts des monts Notre-Dame au nord-est.
- La vallée de la rivière des Trois-Pistoles.
- Les érablières.
- L'arrière-plan de l'estuaire et de la Haute-Côte-Nord.
- Les collines arrondies et/ou allongées.
- Les points de vue (5e Rang Centre et Est de Sainte-Françoise; 5e Rang Est de Saint-Mathieu-de-Rioux).

- \*La déprise agricole (granges à l'abandon, friches, fermeture du paysage).
- Les rangs peu habités.
- Le village pittoresque de Saint-Françoise et son clocher d'église.
- Le patrimoine bâti vernaculaire et les croix de chemin.
- Le 5e Rang Est et Centre de Sainte-Françoise.
- \*La marqueterie des terres cultivées et des friches.
- La route 293.
- La route 296.
- Les sentiers de motoneige et de VTT.
- Les pylônes de transport d'énergie.



**Figure 16.** Cette école de rang est le seul bâtiment d'une grande portion de la route Métayer (Sud) à Saint-Éloi; vestige d'un espace jadis habité, à travers des terres encore cultivées aujourd'hui (entité « Denonville »). (C1807\_0007)



**Figure 17.** D'autres écoles de rang ont été recyclées, comme celle-ci sur le 8<sup>e</sup> Rang de Sainte-Françoise, devenue une résidence (entité « Abraham-Bell »). (C2607\_0035)



**Figure 18.** Déprise agricole sur le Rang de la Rallonge à Saint-Jean-de-Dieu. (C2806\_0016)



## 5.4 « Les-Crêtes »

La famille paysagère « Les-Crêtes » est formée de neuf entités paysagères composant une succession de vallées et de crêtes dont l'altitude varie entre 30 et 380 m. L'orientation générale du relief, des vallées et des lacs est sud-ouest-nord-est. Cette famille est délimitée au nord par l'estuaire maritime du Saint-Laurent (au nord-est) et par la famille « Le-Littoral » (au nord-ouest). Au sud, la limite est constituée d'une succession de collines dont fait partie le mont Saint-Mathieu (dont le versant sud est inclus dans la famille « La-Marge-du-plateau », décrite plus haut). Au sud-ouest, les crêtes rocheuses diminuent en hauteur et forment une zone de transition avec la famille « Les-Terrasses ». À l'est, enfin, la famille se poursuit dans la MRC de Rimouski-Neigette. De façon générale, cette famille est formée de crêtes, dont les sommets et certains versants sont boisés et dont les fonds de vallées sont cultivés (fourrages). Les terres agricoles participent à la particularité de cette famille paysagère puisqu'elles sont perpendiculaires au relief (figure 19).

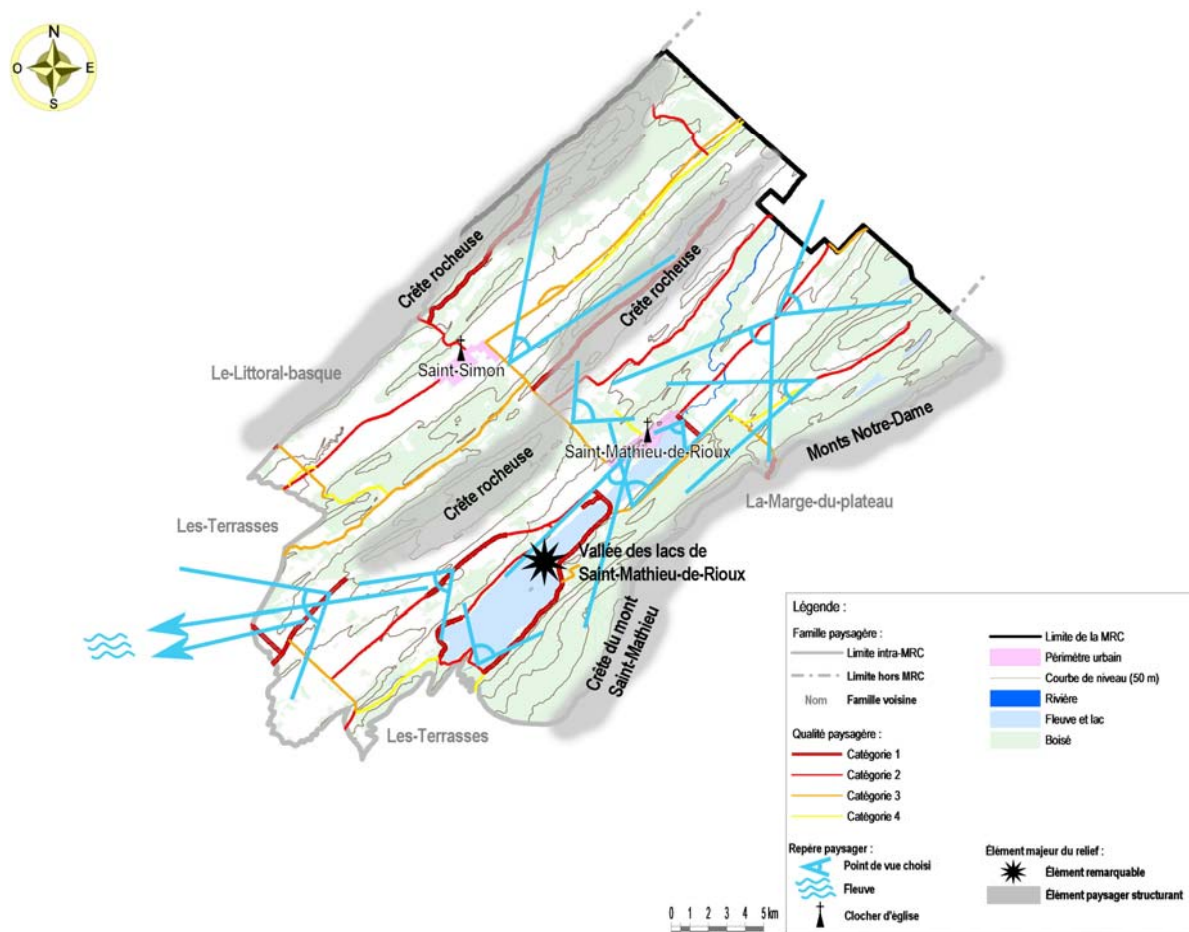


Figure 19. « Les-Crêtes »

Deux secteurs de la famille « Les-Crêtes » sont formés de villages dont la fondation remonte à 1823 (Saint-Simon) et 1858 (Saint-Mathieu-de-Rieux) et révèlent des indices d'une occupation ancienne du territoire. Le premier secteur correspond à la vallée de Saint-Simon, où serpente la route 132. Il présente un village de forme allongée et des habitations linéaires le long de cet axe routier (figure 20). Il est composé de l'entité paysagère « Vallée-de-Saint-Simon » et d'une partie de « Notre-Dame-des-Neiges-Est ». L'axe routier de la 132 a été construit sur l'ancienne route principale de Saint-Simon, dont on peut remarquer des portions encore utilisées ici et là, de chaque côté de la route 132. Les terres agricoles en majorité cultivées de ce secteur sont particulièrement adaptées pour les céréales et les fourrages. De longues clôtures de perches témoignent d'une agriculture ancienne. Second secteur, la vallée formée du lac Saint-

Mathieu et du Petit lac Saint-Mathieu est bordée au nord-ouest par le 3e Rang, perché sur le versant d'une crête, et surplombée par le village de Saint-Mathieu-de-Rieux et son clocher d'église dominant le paysage (figure 21). L'occupation du sol, parallèle aux deux lacs, ajoute à la linéarité de ce paysage, laquelle est seulement interrompue par les pentes de ski du mont Saint-Mathieu. Une école de rang, des croix de chemin, des maisons ancestrales espacées et des clôtures de perches dans les champs sont quelques exemples des indices d'une colonisation du territoire remontant à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (figures 22 et 23). L'occupation des espaces autour du lac Saint-Mathieu, aujourd'hui très dense, laisse entrevoir certains secteurs de colonisation plus ancienne comme à la pointe ouest du lac.



**Figure 20.** Paysage de la famille « Les-Crêtes » dans l'entité paysagère « Vallée de Saint-Simon ». Vue vers l'est à partir de la route de Saint-Simon-Saint-Mathieu. (C1707\_0002\_PANO)



**Figure 21.** Le village perché de Saint-Mathieu-de-Rioux, sur le versant d'une crête et surplombant le Petit lac Saint-Mathieu dans l'entité du même nom. En arrière-plan, des pylônes de transport d'énergie. (C1207\_0135)

Ces trois secteurs ont par ailleurs évolué différemment en ce qui a trait à l'occupation du territoire et, par conséquent, à leurs paysages. La vallée de Saint-Simon reste aujourd'hui un secteur très agricole, traversé par la route 132. Le tracé de cette dernière suit le fond de la vallée. Le 2e Rang Ouest de Saint-Simon (entité « Les-Prairies »), bien qu'il ne soit aujourd'hui plus habité, a conservé un caractère agricole remarquable. Dans la vallée des lacs de Saint-Mathieu-de-Rioux, on assiste à une course effrénée pour l'accès privé aux rives des plans d'eau.

Il en résulte une occupation très dense de tout le tour du lac Saint-Mathieu, laissant seulement deux accès publics à la rive. Le pourtour du lac étant colonisé en entier, une deuxième bande de villégiature – du côté nord du lac – se développe. Les rives du Petit lac Saint-Mathieu demeurent en majorité non occupées. Le village linéaire de Saint-Mathieu-de-Rioux ne peut s'étendre étant donné la configuration du relief.

Le 3e Rang a conservé son importance tant comme route principale que comme axe majeur de l'habitat. Y subsistent certains bâtiments d'intérêt patrimonial notamment des petits patrimoines (dépendances agricoles, croix de chemin, etc.). Le paysage de la famille « Les-Crêtes » a vécu peu de changements marquants. Le couvert forestier est important et recouvre nombre de crêtes rocheuses abruptes, non accessibles pour l'agriculture. La ligne de transport d'énergie installée parallèlement au 3e Rang de Saint-Mathieu est l'élément ayant modifié le plus le paysage ces dernières années, étant donné sa hauteur, le nombre de pylônes (ligne double) et, finalement, sa marque dans le paysage global. La présence de nombreux versants boisés a jadis limité l'étendue des terres à cultiver, lesquelles sont restées en fonds de vallées ou au bas des versants. La configuration du paysage de la famille « Les-Crêtes », en longues vallées étroites, habitées et cultivées, est marquée à la fois par la présence de deux clochers d'église (repères paysagers), par des enseignes qui ponctuent la route 132 et par les pylônes à Saint-Mathieu-de-Rioux. Il en résulte une expérience paysagère aux multiples ambiances, formes et couleurs (lacs, crêtes rocheuses, couvert forestier, villégiature, etc.).

**Les thèmes paysagers** de la famille « Les-Crêtes » sont :

- Les vues de vallées.
- Les lacs allongés dont le lac Saint-Mathieu et le Petit lac Saint-Mathieu.
- La succession de crêtes rocheuses parallèles au fleuve.
- La vallée de Saint-Simon.
- La route 132.
- Le village perché de Saint-Mathieu-de-Rioux.

- Les clochers des églises de Saint-Simon et de Saint-Mathieu-de-Rioux, points de repères paysagers.
- L'habitat linéaire et dispersé.
- Le patrimoine bâti vernaculaire.
- \*La villégiature.
- Les panoramas et les points de vue.
- La déprise agricole.
- \*La friche et la forêt.
- La ligne de transport d'énergie parallèle au village de Saint-Mathieu-de-Rioux, aux lacs et au 3<sup>e</sup> Rang.



**Figure 22.** Petits patrimoines à Saint-Mathieu-de-Rioux : hangar et croix de chemin sur le 3<sup>e</sup> Rang Est (entité « Petit-Lac-Saint-Mathieu »). (C1707\_0013)



**Figure 23.** Croix de chemin, 3<sup>e</sup> Rang Est, Saint-Mathieu-de-Rioux (entité « Petit-Lac-Saint-Mathieu »). (C1707\_0008)

## 5.5. « Le-Plateau-agroforestier »

Cette famille appartient au plateau appalachien et se situe au sud de la MRC. Enclavée en partie dans le nord-est de la MRC de Rivière-du-Loup, elle est représentative du plateau appalachien de type agroforestier. Elle est traversée par la famille « Les-Trois-Vallées » à l'est. La branche sud des « Trois-Vallées » est enclavée dans la famille « Le-Plateau-agroforestier ». Aussi bordé par la famille « La-Marge-du-plateau » (dans la MRC de Rivière-du-Loup à l'ouest), « Le-Plateau-agroforestier » est aussi bordé par « Le-Plateau-forestier » à l'Est (figure 24). L'orientation du relief de la famille « Le-Plateau-agroforestier » suit généralement celle des Appalaches – nord-ouest-sud-est – ainsi que le tracé des rivières majeures : Trois-Pistoles, Sénescoupé et Boisbouscache. D'une altitude moyenne de 300 m, cette famille comporte deux lacs de petite taille et est parsemée de collines de hauteur variable, telles la colline sur laquelle est juché le village de Saint-Clément (figure 25). « Le-Plateau-agroforestier » englobe une partie des municipalités de Saint-Clément, de Saint-Jean-de-Dieu, de Saint-Médard et de Sainte-Rita. Le sud de Saint-Jean-de-Dieu, dans l'ancien canton Bégon, est une péninsule agroforestière située entre les rivières Boisbouscache et Trois-Pistoles.

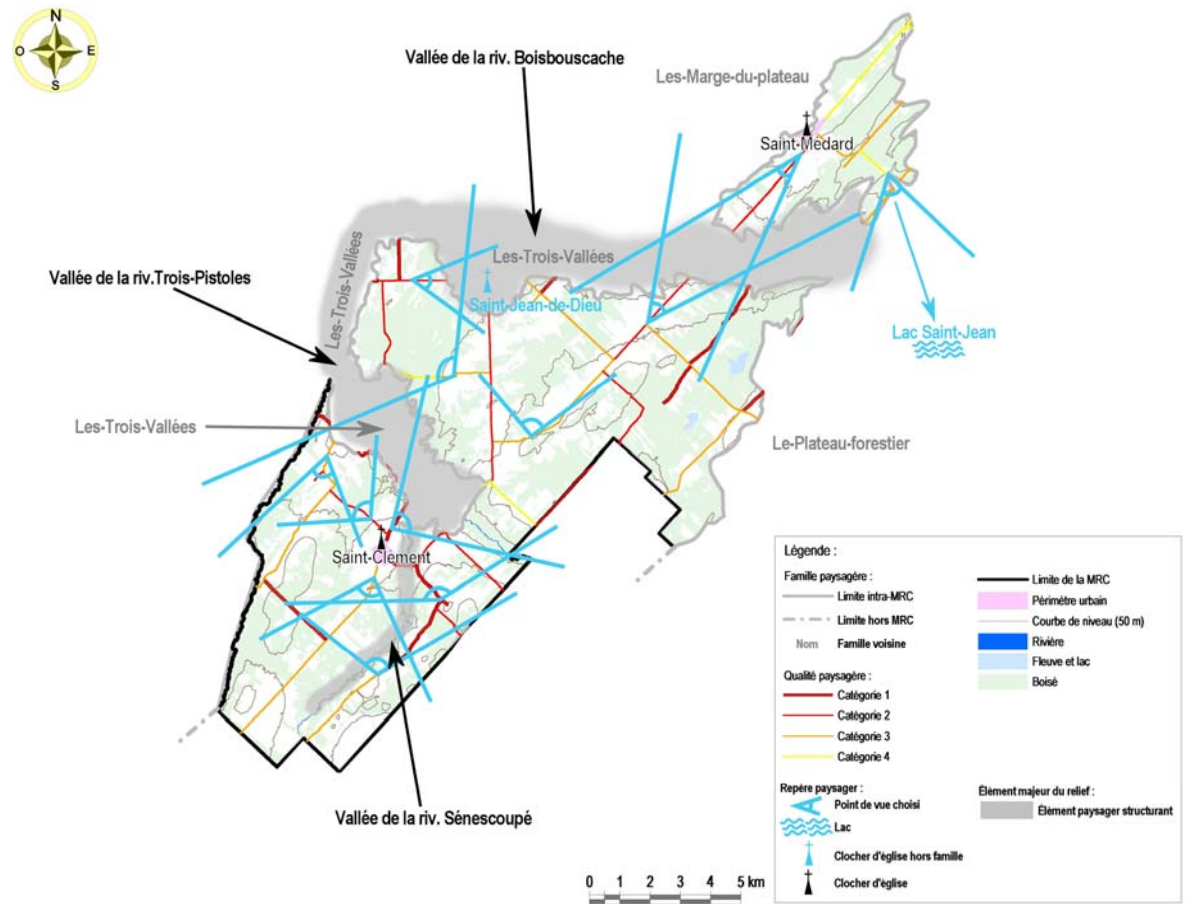


Figure 24. « Le-Plateau-agroforestier »

À l'ouest de Saint-Médard, deux entités de cette famille couvrent un versant de la rivière Boisbouscache. L'exploitation agricole dans « Le-Plateau-agroforestier » fut plus importante dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, entre autres dans l'entité « Isidore » où l'on peut voir des traces d'une agriculture passée (figures 26 et 27).

Le secteur de Saint-Clément est issu des cantons Denonville au nord-ouest et Hocquart au sud-est. Terroir agricole depuis sa fondation, les terres de bonne qualité y ont facilité l'agriculture et le village s'est développé le long du rang. L'ouest de la municipalité de Sainte-Rita est un territoire dont l'agriculture a peu à peu laissé place à la friche et à la forêt. D'abord colonisé pour l'exploitation de sa forêt, le territoire de Sainte-Rita a été occupé également pour ses sols cultivables.



**Figure 26.** Terres agricoles et boisées sur « Le-Plateau-agroforestier ». Route Taché, Saint-Clément (entité « Sènescoupé »). (C2407\_0059)



**Figure 25.** Paysage du « Plateau-agroforestier » : le village de Saint-Clément juché sur une colline et longeant la rivière Sènescoupé. Route Sainte-Anne (entité « Bastille »). (C2407\_0113)



**Figure 27.** Les digues de roches sont des structures paysagères agricoles, comme ici sur la route Sainte-Anne à Saint-Clément. Elles suivent généralement le découpage foncier et sont des repères en zone de déprise. (C2407\_0035)

Les friches ayant peu à peu envahi la zone agricole de Sainte-Rita, on y pratique aujourd'hui de nouvelles coupes à petite échelle. Cette portion est du « Plateau-agroforestier » voit son paysage se refermer graduellement. Si des terres agricoles demeurent exploitées, les fermes en exploitation se font rares ou sont abandonnées (figure 28 ).

Il en est autrement à Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Clément. Le territoire y est environ moitié agricole et moitié forestier ou en friche. La production laitière domine largement et les cultures sont majoritairement des fourrages. Malgré quelques implantations résidentielles récentes, les paysages agricoles du « Plateau-agroforestier » conservent un caractère rural et ancien très marqué, dont le potentiel d'interprétation est très important. Il en émane l'impression d'une certaine stabilité. Le rang de la Société, qui relie Saint-Médard au sud de Saint Jean de Dieu en traversant la rivière Boisbouscache, est un exemple de paysage agricole dont l'intégrité historique de l'occupation du territoire est notable (entités « La-Société » et « Bellevue ») (figure 29).

De plus, certains sites offrent des panoramas sur une partie de la famille, ainsi que sur celles des « Trois-Vallées » et de « La-Marge-du-Plateau ». Les points de vue offrent des panoramas sur les rangs agricoles bien conservés, le patrimoine bâti et la proéminence de la colline de Saint-Clément – qui met en évidence le clocher d'église de la municipalité – rendent l'expérience sensorielle dans la famille « Le-Plateau-agroforestier » unique et de très grande qualité.

**Les thèmes paysagers** de la famille « Le-Plateau-agroforestier » sont :

- Les rivières.
- Les lacs.
- Les collines arrondies.
- Les forêts remarquables.
- Les points de vue et les panoramas.
- Le caractère rural et agricole.
- \*Les plantations de résineux.
- Le rang de la Société.
- Le patrimoine bâti vernaculaire.
- Le village de Saint-Clément et son clocher d'église.
- Le village de Saint-Médard.
- La déprise agricole (\*friches, habitations ou \*granges abandonnées).
- Les rangs peu habités.
- \*La marqueterie des terres cultivées et des espaces en friche.
- Le découpage foncier et les structures paysagères (digues de roches, clôtures de perche ou de broche, haies).
- Les activités récréatives et récréotouristiques (sentiers pédestres, sentiers de motoneige).
- La route 293.
- Les pylônes de transport d'énergie de moyenne tension.



**Figure 28.** Maison abandonnée sur un rang où la déprise côtoie l'agriculture. Rang Sainte-Anne, Saint-Clément (entité Sénescoupé). (C2407\_0056)



**Figure 29.** Rang de la Société, Saint-Médard. Vue vers le sud-ouest et Saint-Jean-de-Dieu (entité « Bellevue »). (C0907\_0044)



## 5.6 « Le-Plateau-forestier »

La famille « Le-Plateau-forestier » se situe au sud-est de la MRC Les Basques. Bordée par celle de Rivière-du-Loup au sud, par celle de Témiscouata au sud-est et à l'est et par celle de Rimouski-Neigette au nord-est, elle est représentative du plateau appalachien de type forestier. Constituant l'une des portes d'entrée de la Réserve faunique Duchénier, cette famille est bordée, au nord, par « Les-Trois-Vallées » et le TNO Lac-Boisbouscache et à l'ouest, par « Le-Plateau-agroforestier » (figure 30). L'orientation du relief variée souligne les contraintes géologiques subies il y a des millions d'années par les Appalaches. Dans la portion nord-est, le relief est ainsi orienté nord-est/sud-ouest à nord-sud, alors que dans la partie centrale et sud de la famille, il suit plutôt l'orientation variée des différents cours d'eau. Toute la portion nord et nord-est de la famille est formée de collines allongées et de dizaines de lacs d'orientation généralement nord-est-sud-ouest, dont le lac des Grosses Truites, le lac Bellavance et le lac de Saint-Guy. D'une altitude moyenne d'environ 350 m, cette famille comporte aussi plusieurs lacs dans sa portion centre et sud-ouest, dont le lac Saint-Jean et le lac des Îlets; cette dernière est aussi parsemée de collines de hauteurs variables, telle la colline sur laquelle s'est développé le village de Sainte-Rita. Outre Sainte-Rita, « Le-Plateau-forestier » couvre tout le territoire de Saint-Guy<sup>29</sup> et le secteur nord-est de Saint-Médard.

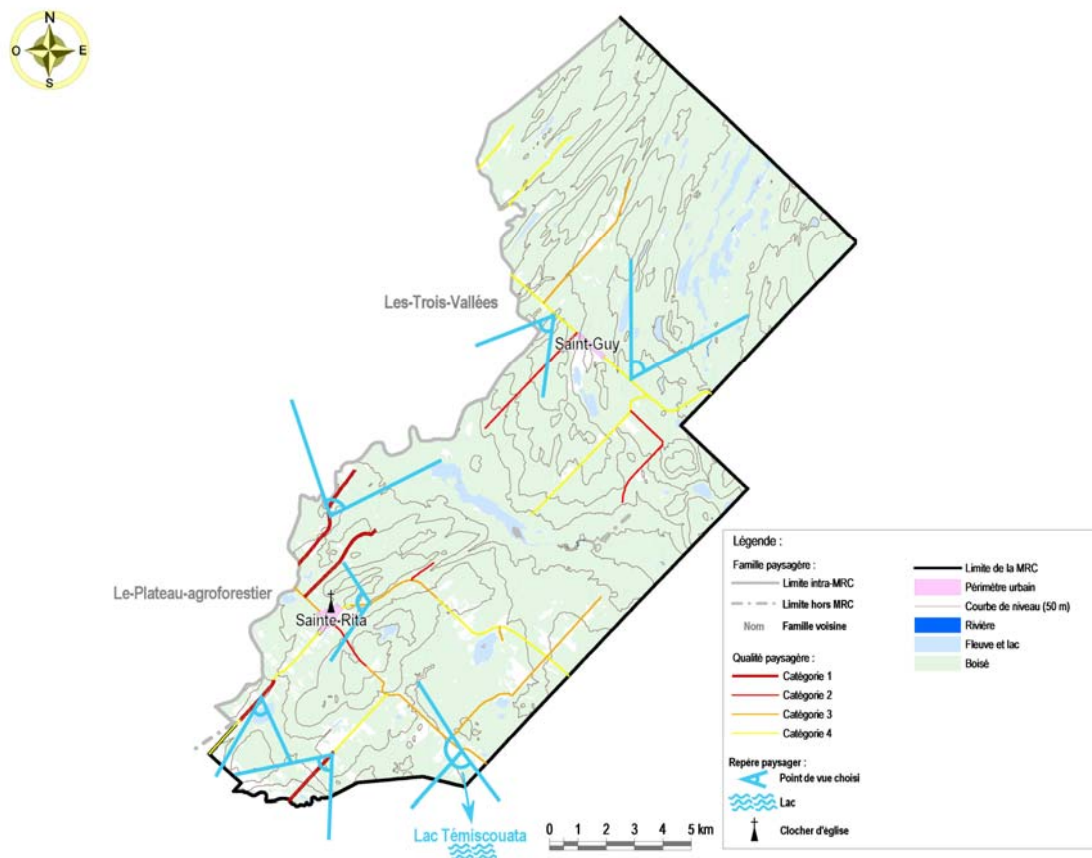


Figure 30. « Le-Plateau-forestier »

<sup>29</sup> Excepté une zone du secteur de la vallée de la rivière Boisbouscache.

Cette famille fait partie du territoire des anciens cantons Bédard (au nord-est) et Raudot (au sud-ouest). Fondées respectivement en 1910 et 1957, Sainte-Rita et Saint-Guy ont attiré la population grâce à leur ressource forestière. Le territoire de Saint-Guy est entièrement forestier (figure 31), alors que celui de Sainte-Rita comporte quelques zones agricoles, dans sa moitié sud-ouest. Ces deux municipalités font le lien entre les MRC Les Basques, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. À Sainte-Rita, on peut encore observer les traces d'une agriculture passée dans les entités « Vital-et-Alex » et « Sainte-Rita », comme des digues de roches ou des arbres fruitiers solitaires.



**Figure 31.** Paysagère de la famille « Le-Plateau-forestier ». Fermeture du paysage sur le 4<sup>e</sup> Rang de Saint-Guy (entité « Lac-Saint-Jean »). (C2607\_0025)

Le secteur est et nord-est de la famille est parsemé de terres publiques où la seule forme d'habitation – saisonnière – est la villégiature. Outre le village de Saint-Guy, de forme linéaire le long de la route 296, seuls quelques rangs sont habités. Aucune agriculture n'y est pratiquée. On y trouve en revanche de l'exploitation forestière à petite échelle et beaucoup d'acériculture. Le paysage visible des routes est généralement en fermeture et la végétation est surtout résineuse. Certaines vues sur des vallées, observables de la route 296, sont intéressantes à cause de leur caractère très « naturel ».

Le secteur sud de la famille est quant à lui un peu plus peuplé. Mais, bien qu'habités, les rangs y sont pour la plupart en déprise agricole et leurs paysages se referment. De rares parcelles sont encore cultivées en fourrages et en foin, la production laitière est encore présente à Sainte-Rita et les érablières sont nombreuses. Le patrimoine bâti est d'ailleurs un témoin de l'agriculture passée (figure 32). Cette agriculture, que l'on pourrait qualifier de résiduelle à Sainte-Rita, offre des ouvertures paysagères et des points de vue intéressants, comme sur le lac Témiscouata (figure 33) et sur la vallée de la rivière Boisbouscache (figure 34).

Étant donné le nombre de terres agricoles en friches basses et replantées en résineux, le paysage de cette partie du « Plateau-forestier » est en fermeture lente. Les superficies de forêts, les nombreux lacs et surtout les points de vue et les panoramas sur certains lacs, offrent une expérience paysagère variée dans la famille « Le-Plateau-forestier ». Cependant, dans plusieurs secteurs en friche ou replantés, le paysage se referme, ce qui atténue la qualité de l'expérience paysagère.



**Figure 32.** Grange abandonnée sur le chemin Taché Est à Sainte-Rita (entité « Vital-et-Alex »). (C1807\_0039)



**Figure 33.** Point de vue sur le lac Témiscouata, route Neuve, Sainte-Rita (entité « Les-Sept-Lacs »). (C2607\_0015)



**Figure 34.** Panorama sur la vallée de la rivière Boisbouscache. Chemin Taché Est, Sainte-Rita (entité « Vital-et-Alex »). (C1807\_0037)

**Les thèmes paysagers** de la famille « Le-Plateau-forestier » sont :

- Les lacs, dont le lac Saint-Jean.
- Les milieux humides.
- Les collines de formes variées et les vallons des nombreux cours d'eau.
- Les points de vue sur le plateau appalachien.
- Le caractère agroforestier résiduel.
- Le village linéaire de Saint-Guy et le village perché de Sainte-Rita.
- Les plantations de résineux.
- \*La friche, la forêt et l'exploitation forestière.
- La déprise agricole et la fermeture du paysage.
- Les digues de roches.
- Les rangs forestiers.
- \*L'occupation humaine de faible densité ou inexistante par endroits.
- \*La villégiature de bord de lac.
- Les activités récréatives (sentiers de motoneige et de VTT).
- Les routes 295 et 296.

## 5.7 « Les-Trois-Vallées »

La famille « Les-Trois-Vallées » traverse en trois branches – sud, est et nord – la moitié sud de la MRC Les Basques. La branche sud, enclavée dans « La-Plateau-agroforestier », débute là où se rencontrent les rivières Sénescoupé et Trois-Pistoles. Un peu plus au nord, la branche sud reçoit la branche est (rivière Boisbouscache). La branche est débute à Saint-Médard, entre les familles « La-Marge-du-Plateau » et « Le-Plateau-forestier », et traverse le territoire de Saint-Jean-de-Dieu. La vallée de la rivière Boisbouscache est large et moins encaissée que celle de la rivière Trois-Pistoles. Cette dernière coule ensuite vers le nord-ouest, traversant les familles « La-Marge-du-Plateau » et « Les-Terrasses », constituant la branche nord des « Trois-Vallées » (figures 35 et 36). Son parcours, quelque peu méandré, a creusé une vallée plus ou moins encaissée colonisée par la végétation mixte. Elle se jette dans l'estuaire à Notre-Dame-des-Neiges. La hauteur des versants des rivières va de 75 m, à l'embouchure, à plus de 300 m, en amont de la Boisbouscache. Utilisée largement par les Amérindiens et les premiers Européens pour relier l'estuaire du Saint-Laurent au lac Témiscouata, à la rivière Madawaska et au fleuve Saint-Jean, la vallée de la rivière des Trois-Pistoles recèle plusieurs sites archéologiques témoins de leur passage. La population locale a su exploiter le potentiel de la rivière des Trois-Pistoles en y construisant des moulins et un barrage, en y pratiquant la pêche et en l'utilisant comme voie de communication. En amont, la vallée s'élargit et devient un site propice à l'agriculture (fourrages, production laitière), encore pratiquée de nos jours (Saint-Clément). La vallée de la Boisbouscache était plus propice à l'agriculture puisque plus large et moins encaissée; le village de Saint-Jean-de-Dieu s'est installé sur ses rives et les terres y sont encore cultivées en bonne partie.



**Figure 35.** Paysage des « Trois-Vallées » à Saint-Clément (entité « Rivière-Trois-Pistoles-Sud »).

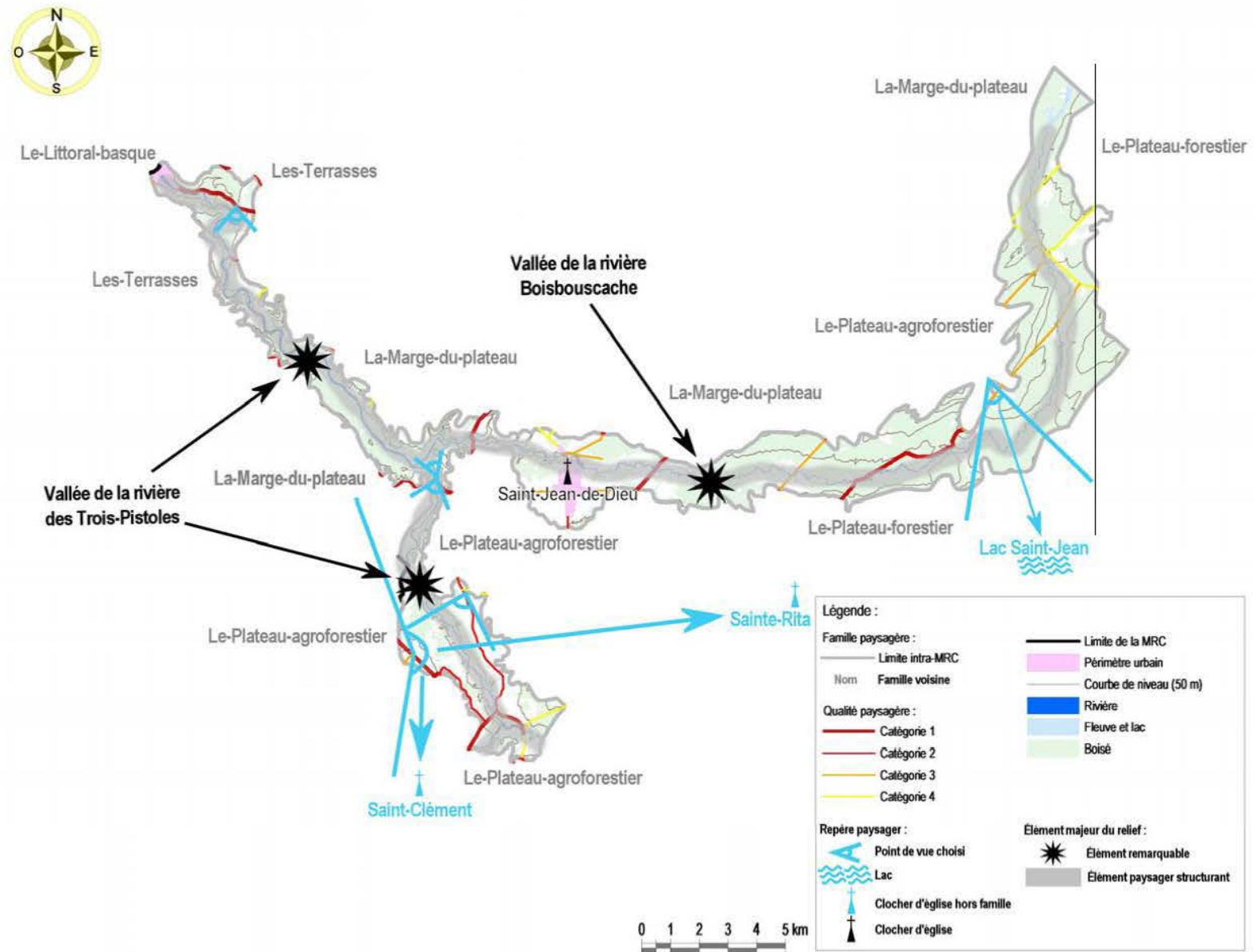


Figure 36. « Les-Trois-Vallées »

Le territoire des « Trois-Vallées » est occupé de manières variables. Les anciens espaces agricoles sont toujours cultivés (sur les versants), signe de la richesse du sol en amont de la rivière des Trois-Pistoles à Saint-Clément, et au bord de la rivière Boisbouscache de chaque côté de Saint-Jean-de-Dieu (figures 37 et 38). Les versants escarpés de la rivière des Trois-Pistoles, abrupts, rocheux et boisés, ne sont pas adaptés à une occupation humaine permanente et conservent ainsi leur caractère sauvage en maints endroits. La vallée de la rivière des Trois-Pistoles est d'ailleurs l'hôte d'un tronçon du Sentier national. Le secteur des Trois-Roches (Saint-Jean-de-Dieu-Saint-Éloi) offre un point de vue remarquable sur des falaises rocheuses et des rapides (figure 39). En amont de la Boisbouscache, la nature a repris ses droits là où la forêt avait été coupée. Par endroit, des friches ou des plantations soulignent l'existence d'une agriculture passée. Dans l'entité « Boisbouscache », des chalets sont dispersés dans les boisés. Les points de vue et les panoramas, l'état « naturel » des vallées sur de grandes portions de leurs cours, le patrimoine bâti et l'agriculture rendent l'expérience sensorielle dans la famille « Les-Trois-Vallées » unique et de très grande qualité.



**Figure 37.** Grange pittoresque en zone agricole sur le rang A à Saint-Clément (entité « Rivière-Trois-Pistoles-Sud »). (C2507\_0051)



**Figure 38.** Agriculture sur les rives de la rivière Boisbouscache, rang de la Rallonge, Saint-Jean-de-Dieu (entité « Saint-Jean-Boisbouscache »). (C2806\_0022)



**Figure 39.** Falaise rocheuse et rapides, rivière des Trois-Pistoles (entité « Rivière-Trois-Pistoles ».) (C2007\_0006)

**Les thèmes paysagers** de la famille « Les-Trois-Vallées » sont :

- La rivière des Trois-Pistoles, sa vallée et son embouchure.
- Les rivières Boisbouscache et Sénéscoupé et leurs vallées.
- La rencontre des rivières Sénéscoupé et des Trois-Pistoles, et des rivières Boisbouscache et des Trois-Pistoles.
- Les versants boisés des rivières des Trois-Pistoles et Boisbouscache.
- Les versants escarpés de la rivière Sénéscoupé.
- Les forêts remarquables le long de la rivière des Trois-Pistoles.
- Les rapides et les petites chutes.
- Les points de vue sur les hauts des versants de la rivière des Trois-Pistoles.
- Les plantations de résineux dans la vallée de la rivière Boisbouscache.
- Les bandes riveraines boisées.
- Le caractère rural agricole, agroforestier et forestier.
- Les anciens sites de moulins et de barrage (moulins du Sault Mackenzie et de la Rivière; barrage de la rivière des Trois-Pistoles).
- L'agriculture dans la vallée de la rivière Boisbouscache à Saint-Jean-de-Dieu et dans la vallée de la rivière des Trois-Pistoles à Saint-Clément.
- Les ponts des Trois-Roches, Beaulieu et celui du chemin de fer à l'embouchure de la rivière des Trois-Pistoles.
- Le village de Saint-Jean-de-Dieu.
- Les gravières.
- La villégiature.
- Les activités récréatives et récréotouristiques (pêche, sentier de motoneige et de VTT, Sentier national, passerelle basque).



## 6. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

Sur l'ensemble du territoire de la MRC Les Basques, les paysages le long de 211 tronçons routiers ont été évalués, pour une longueur totale de 547,2 km de routes parcourus. La carte B (en pochette) présente les résultats de l'évaluation de la qualité paysagère. Le détail de la description et de l'évaluation des paysages visibles à partir de chaque tronçon routier apparaît sur les fiches d'inventaire<sup>30</sup>.

La méthode d'évaluation de la qualité paysagère produit un indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie entre 14 et 36 (tableau 8). Cet indice est basé sur la prise en compte de plusieurs éléments; (voir fiche d'inventaire en annexe 1. Nous avons établi quatre catégories de qualité paysagère telle qu'évaluée à partir des voies de découverte, et ce, à des fins de représentation cartographique (carte B, en pochette). Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité est la plus importante alors que ceux de la catégorie 4 ont une qualité est jugée moindre.

**Tableau 8.** Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie.

Catégories	Intervalles de l'indicateur de qualité paysagère	Nombres de tronçons*	Longueur totale des tronçons évalués (en km)
1	28 à 36	54	127,7
2	26-27	58	143,6
3	24-25	47	146,9
4	14 à 23	52	129,0
<b>Total</b>		<b>211</b>	<b>547,2</b>

### 6.1 Les paysages de catégorie 1

Les paysages de catégorie 1 sont assez étendus sur le territoire basque. Ils sont également, parmi les 4 catégories de paysages identifiées, ceux qui sont les mieux répartis entre les familles (en excluant ici la famille « Plateau-forestier »). Ces paysages se trouvent en grande proportion dans deux familles paysagères, « Le-Littoral » et « Les-Crêtes », mais aussi dans « Les-Terrasses » et « Le-Plateau-agroforestier ». Les paysages de première catégorie sont fortement concentrés dans une bande de six kilomètres en bordure du fleuve, ce qui révèle une zone de forte qualité paysagère dans cette portion du territoire de la MRC; notons entre autres le littoral en entier (chemins de grève et routes collectrices), et le pourtour du lac Saint-Mathieu.

<sup>30</sup> Les fiches d'inventaire sont confinées au bureau de Ruralys.

Dans les familles « Les-Terrasses » et « Les-Crêtes », les paysages de catégorie 1 sont, sauf exceptions, éparpillés et majoritairement présents autour des rangs parallèles au fleuve. Dans le cas des rangs en milieu agricole ouvert ou sur le littoral, la vue panoramique est souvent un facteur de qualité important. Les traces de l'occupation historique du territoire et les bâtiments d'architecture vernaculaire sont aussi des facteurs de qualité paysagère, comme dans le cas des entités paysagères « Grève-Leclerc », « Saint-Éloi-Station » et « Deuxième-Rang-Est » (figures 40 et 41). Dans « La-Marge-du-plateau », les paysages de catégorie 1 se situent en milieu agricole



**Figure 40.** Patrimoine bâti dans un paysage catégorie 1, Deuxième Rang Est de Notre-Dame-des-Neiges, entité paysage « Deuxième-Rang-Est ». (C1506\_019).

ouvert ou en forêt, dans des érablières. On y trouve des points de vue panoramiques ou des zones au caractère rural historique et pittoresque de grande valeur. La famille « Le-Plateau-forestier » comprend quant à lui plusieurs paysages de catégorie 1, liés, notamment, à la présence de marais, d'étangs et des Sept lacs. Dans la famille « Les-Trois-Vallées », les paysages de catégorie 1 sont marqués par la présence de points de vue sur les vallées des rivières des Trois-Pistoles et Boisbouscache, par un caractère rural historique et par la forêt.



**Figure 41.** Patrimoine bâti dans un paysage catégorie 1, Deuxième Rang Est de Notre-Dame-des-Neiges, entité paysage « Deuxième-Rang-Est ». (C1506\_020).

## 6.2 Les paysages de catégorie 2

Les paysages de catégorie 2 sont, entre autres, caractéristiques des familles paysagères bordant la rivière des Trois Pistoles. Globalement, les paysages de cette catégorie sont observables à partir des rangs, des montées de rang et des routes secondaires et principales telles la 132 ou la 296. On en observe une certaine concentration autour des villages de Saint-Jean-de-Dieu, de Saint-Clément et Saint-Mathieu-de-Rioux (familles « Le-Plateau-agroforestier », « Les-Trois-Vallées » et « Les-Crêtes »), et de manière plus étendue à Saint-Françoise. Les paysages de catégorie 2 dans « Les-Terrasses » correspondent souvent à un point de vue sur le domaine agricole depuis le sommet d'un gradin. Toutes les municipalités de la MRC présentent des paysages de catégorie 2. Dans la zone littorale ou dans les terrasses, les panoramas sur le fleuve et l'organisation foncière très visible du territoire ajoutent à la forte qualité paysagère, alors que dans l'arrière-pays (dans les deux familles du plateau et dans « La-Marge-du-plateau »), la qualité des paysages tient plutôt aux panoramas sur les Appalaches, aux rivières, aux forêts matures, aux structures foncières (clôtures de perches, digues de roches) et au patrimoine bâti.

## 6.3 Les paysages de catégorie 3

Les paysages de catégorie 3 sont répartis assez également dans l'ensemble des familles, sauf dans « Le-Littoral » qui n'en contient aucun. Excepté à Sainte-Françoise, Saint-Guy et Trois-Pistoles, les municipalités de la MRC Les Basques comportent toutes une forte proportion de paysages de catégorie 3 (Saint-Simon et Sainte-Rita étant celles où la concentration est la plus élevée). Cette observation permet d'ailleurs de constater que certains secteurs sont désavantagés

du point de vue de la qualité paysagère, par exemple autour des routes principales (routes 295 à Sainte-Rita et 132 à Saint-Simon) et des rangs de déprise agricole (rang des Fronteaux à Sainte-Rita). Les composantes naturelles augmentent souvent la qualité des paysages de catégorie 3, mais les équipements, les pratiques agricoles ou les signes de la déprise et de l'abandon – des terres ou des bâtiments – l'influencent à la baisse. Par exemple, la qualité paysagère aux alentours de la route Tobie-Rioux (dans l'entité paysagère du même nom) souffre de la présence des lignes à haute tension d'Hydro-Québec; la route 132, dans l'entité paysagère « Notre-Dame-des-Neiges-Ouest », souffre quant à elle de l'affichage et de l'entreposage.

## 6.4 Les paysages de catégorie 4

Les paysages de catégorie 4 se caractérisent souvent par une déstructuration du bâti, près des agglomérations, sur certains rangs de développement non planifié, ou encore en lien avec l'activité industrielle comme sur la route de la Beurrerie (entité « La-Fonderie » dans « Les-Crêtes ») et sur la route Drapeau (entité « Notre-Dame-des-Neiges-Ouest » dans « Les-Terrasses »). D'autres facteurs, variables d'un secteur à l'autre, contribuent à diminuer fortement la qualité paysagère évaluée. En milieu ouvert, par exemple dans « Les-Terrasses », la qualité des paysages est influencée par la présence de lignes de transport d'énergie ou de tours de télécommunication. Dans les familles du plateau appalachien, la qualité paysagère est plutôt diminuée par la dilution et la disparition de la trame socioéconomique, ce qui conduit à la fermeture des paysages, entre autres par l'apparition de friches et l'abandon des terres et la disparition de fermes (figure 42). La MRC

Les Basques ne présente pas de secteurs<sup>31</sup> où s'impose dans le paysage une contrainte paysagère majeure; notons cependant l'impact des carcasses d'automobiles et de machineries diverses sur la route à Tancrede (8e Rang) à Saint-Jean-de-Dieu (entité « Saint-Jean-Boisbouscache »).



**Figure 42.** Déprise agricole dans un paysage de catégorie 4. En avant-plan à gauche, une plantation de résineux qui contribuera à la fermeture du paysage. 4<sup>e</sup> Rang Est, Saint-Éloi (entité « Denonville »). (C1307\_0034)

<sup>31</sup> Excepté dans le périmètre urbain de Trois-Pistoles et de Notre-Dame-des-Neiges, où l'on note, par exemple, la présence d'une gravière et sablière sur la route à Cœur.

Les paysages de cette catégorie sont en nombre important dans « La-Marge-du-plateau » secteur centre, mais surtout dans « Le-Plateau-forestier », secteur nord. Ils sont absents dans la famille « L'île- « Le-littoral ». À certains endroits, des traces d'une occupation du territoire plus dense et variée existent encore, mais le classement d'un paysage dans la catégorie 4 correspond à un abandon systématique du bâti ou des activités anciennes (figure 43).



**Figure 43.** Paysage de catégorie 4. Sur le rang Bastille, une école de rang et son terrain convertis en lieux d'entreposage de matériaux agricoles et de ferraille. (C2507\_0026)

## **6.5 Le cas des routes les plus fréquentées**

### **6.5.1 La route 132**

La route 132 dans la MRC Les Basques comprend des paysages de catégories 2 et 3. De part et d'autre de la ville de Trois-Pistoles par exemple, ils sont notamment composés de points de vue sur l'estuaire et les montagnes de la Haute-Côte-Nord. Dans l'entité « Notre-Dame-des-Neiges-Est », la qualité paysagère évaluée souffre de l'affichage commercial, de bâtiments modernes et mal intégrés et de la fermeture du paysage du côté sud de la route.

### **6.5.2 La route 293**

La route 293 comporte des paysages de catégories 2, 3 et 4. Les paysages de catégorie 4 y sont toutefois majoritaires, à cause de l'hétérogénéité du bâti et de la fermeture du paysage. Des paysages de catégorie 2 se situent dans « Le-Plateau-agroforestier », à la sortie sud des villages de Saint-Jean-de-Dieu et de Saint-Clément, du fait, notamment, de certains points de vue de qualité sur le territoire agricole.

### **6.5.3 La route 295**

La route 295 ne comporte aucun paysage de catégorie 1. La plupart des paysages perceptibles depuis cette route sont de catégorie 3. Leur qualité évaluée est réduite, surtout par la fermeture du paysage entourant certaines portions de la route. La dernière portion de la route avant d'arriver dans la MRC de Témiscouata donne accès à des paysages de catégorie 4 dont la qualité est jugée altérée par la fermeture du paysage ou par des entailles de la route. Les paysages depuis le rang de la Société Est – qui constitue une partie de la route 295 – sont en partie classés dans la catégorie 2, entre autres grâce à la stabilité de son paysage agricole et du bâti et à ses points de vue offerts sur la vallée de la rivière Boisbouscache.

### **6.5.4 La route 296**

La route 296 débute au nord à Sainte-Françoise, dans « La-Marge-du-Plateau », et se termine au sud à Saint-Guy, dans « Le-Plateau-forestier ». Plus de la moitié de son tracé est composée de paysages de catégorie 4. Comme dans les cas des routes précédentes (293 et 295), la qualité de ses paysages est jugée diminuée par la fermeture du paysage, mais aussi par une déstructuration du bâti. Le reste de la route comprend plutôt des paysages de catégorie 2, liés à une impression de stabilité des territoires agricoles à l'ouest de Sainte-Françoise, aux points de vue sur le 8e Rang Est et au couvert forestier et aux milieux humides au nord-ouest de Saint-Médard.



## 7. DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre propose une synthèse de la caractérisation et de l'évaluation des paysages à partir d'un rappel des grandes composantes les structurant. Des recommandations sont ensuite proposées afin de guider les pratiques d'aménagement et de gestion du territoire qui prennent en compte les paysages.

### 7.1 Les composantes clés des paysages de la MRC Les Basques

Plusieurs éléments se retrouvent dans les différentes familles paysagères. Ce sont les composantes clés des paysages, communes à tout le territoire de la MRC Les Basques.

#### 7.1.1 L'eau

L'eau est un élément majeur des paysages de la MRC Les Basques. L'estuaire du Saint-Laurent domine visuellement dans la famille « Le-Littoral », mais aussi dans « Les-Terrasses ». Il est aussi visible en plusieurs points de vue dans les familles « Les-Crêtes » et « La-Marge-du-plateau ». L'estuaire donne une impression de grandeur et une atmosphère particulière aux paysages littoraux. À l'intérieur des terres, trois grandes rivières – Trois-Pistoles, Boisbouscache et Sénescoupé – ont façonné des vallées encaissées ou larges et peu profondes permettant l'agriculture. Des dizaines de petites rivières et ruisseaux alimentant les trois rivières principales sillonnent le territoire, permettant un drainage efficace du sol, sauf à quelques endroits où des milieux humides et des lacs se sont formés. La rivière des Trois-Pistoles et les cours d'eau de son bassin versant sont des

sites d'intérêt écologique, esthétique et historique protégés par la MRC, tout comme l'estuaire du Saint-Laurent, qui est en plus site d'intérêt culturel (MRC Les Basques, 2001). Trois lacs se démarquent par leur superficie : le lac Saint-Jean (Saint-Rita), le Petit lac Saint-Mathieu et le lac Saint-Mathieu (Saint-Mathieu-de-Rioux). Que ce soit le littoral du fleuve Saint-Laurent ou les lacs, l'eau est très recherchée tant pour la villégiature que pour développer des zones résidentielles. D'intérêt écologique et économique, cette ressource très convoitée est toutefois fragile et vulnérable à l'action humaine. C'est pourquoi tous les plans d'eau devraient être considérés lors de tout projet de préservation et de mise en valeur des paysages.

#### 7.1.2 Les îles

Le littoral offre une variété d'ouvertures visuelles sur les îles situées au large des municipalités de Notre-Dame-des-Neiges, Trois-Pistoles et Saint-Simon. Ces îles sont, l'une comme l'autre, visibles de partout le long du littoral de la MRC, seules les îlets d'Amours sont utilisés à des fins de villégiature, mais ils sont privés (figure 44). Ces îles sont toutes désignées territoire d'intérêt écologique et esthétique, l'île aux Basques étant également un site d'intérêt historique (MRC Les Basques, 2001). L'île aux Basques est aussi un site d'intérêt archéologique par la présence de plusieurs sites d'établissements basques datant de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle; elle a d'ailleurs été décrétée lieu d'intérêt historique national par le gouvernement fédéral. L'île aux Basques est aussi un lieu naturel de conservation de la faune et de la flore, protégée par la Société Provancher d'histoire naturelle. Elle peut être visitée saisonnièrement. La Razade d'en Haut et La

Razade d'en Bas sont aussi gérées et protégées par la Société Provancher; elles sont le lieu de sanctuaires d'oiseaux migrateurs. L'accès y est interdit. Dans ce contexte, nous recommandons de conserver l'accès contrôlé à l'île aux Basques, afin de permettre à tous d'observer ses richesses. Il faudrait de plus conserver les points de vue permettant d'observer ces îles depuis les familles « Le-Littoral », « Les-Crêtes » et « Les-Terrasses ».



**Figure 44.** Les îlets D'Amours au large de Trois-Pistoles à marée basse (famille « Le\_littoral-basque »). (C1906\_0020)



**Figure 45.** Sur le 3<sup>e</sup> Rang Ouest de Saint-Éloi (entité « Saint-Éloi »), les terres agricoles sont bordées au sud par des boisés sur le versant d'une crête rocheuse. (C1707\_0100\_PANO)

### 7.1.3 *Le caractère rural agricole et agroforestier*

Le caractère rural agricole et agroforestier est caractérisé par les champs en culture, les fermes qui se succèdent le long des rangs, la faible densité de la population et le couvert forestier. La variété des formes, des couleurs, des odeurs et des points de vue est augmentée par l'alternance des espaces ouverts et des espaces boisés. Les paysages ruraux agricoles et agroforestiers, grâce à leur diversité et à leur qualité, contribuent à rendre l'expérience sensorielle agréable pour la personne qui les parcourt. Ces paysages sont créés par deux activités humaines : l'agriculture et l'exploitation forestière. L'agriculture est présente partout sur le territoire sauf dans les familles « Le-Littoral » et « Le-Plateau-forestier » alors qu'on exploite les forêts privées à petite échelle un peu partout dans la MRC et les forêts publiques à plus grande échelle au nord-est et au sud-est du territoire. Avec la diminution de l'activité agricole, les paysages agroforestiers pourraient, à moyen terme, devenir forestiers. La préservation des paysages ruraux et agroforestiers est donc directement liée au maintien des activités agricoles et à la problématique de l'activité agricole, de l'espace habité et de leur évolution. (figure 45).



### 7.1.4 L'organisation foncière bien visible

Le découpage foncier est rendu visible, d'une part, par l'agencement des rangs parallèles entre eux et perpendiculaires au fleuve ou aux limites de seigneuries ou de cantons et, d'autre part, par le parcellaire né de la division des terres en lots. Certains éléments des paysages humanisés soulignent les lignes de cette organisation spatiale et en facilitent la lecture, la compréhension et l'interprétation comme les clôtures, les haies et les digues de roches (amoncellements de pierres retirées des champs) (figures 46 et 47). L'organisation spatiale illustre l'appropriation du territoire par l'homme et influence la qualité des paysages. Elle est remarquable dans les familles paysagères « Les-Terrasses », « Les-Crêtes », « Le-Plateau-agroforestier » et une partie de « La-Marge-du-plateau ».



**Figure 46.** Clôtures de perches et digue de roches. Rang de la Société Est, Saint-Jean-de-Dieu dans « Le-Plateau-agroforestier » (entité « La-Société »). (C2707\_0014)

Là où la déprise agricole s'est installée, l'organisation foncière du territoire s'efface à travers les différentes hauteurs de friches. La disparition, à travers ces dernières, des éléments du paysage humanisé (dignes de roches, clôtures, etc.) est un autre facteur rendant l'organisation foncière, et par conséquent le paysage, difficile à lire et à comprendre. C'est notamment le cas dans le « Plateau-forestier » et à certains endroits de la « Marge-du-Plateau ». La préservation, du point de vue paysager, des éléments mettant en évidence l'organisation foncière du territoire est donc souhaitable, puisque ceux-ci ont un intérêt à la fois patrimonial, illustrant la relation homme-territoire, et pratique (délimitation des lots et des champs, aménagement du territoire).



**Figure 47.** Terres agricoles perpendiculaires à la rivière Sènescoupé, Saint-Clément (entité « St-Bastille »). (C2407\_0043)

### 7.1.5 Les panoramas et points de vue

Le relief en gradins et vallonné ainsi que les paysages agricoles et agroforestiers plus ou moins ouverts offrent des points de vue diversifiés sur le fleuve, sur les familles paysagères voisines, sur le plateau appalachien ou sur les monts Notre-Dame et les villages. La profondeur des champs visuels est très étendue : 10, 20 et même plus de 30 km à certains points de vue surélevés. Le fleuve est l'élément le plus visible à partir de nombreux points de vue dispersés sur le territoire de la MRC. Par exemple, la crête rocheuse du 5e Rang Est de Sainte-Françoise est visible de plusieurs endroits sur le territoire. Les clochers d'églises sont des points de repères permettant de se situer dans l'espace à partir de multiples points de vue : églises de Notre-Dame-des-Neige (Trois-Pistoles), Saint-Éloi, Saint-Clément, Sainte-Rita, Saint-Simon et, dans une moindre mesure, Sainte-Françoise et Saint-Mathieu-de-Rioux.

Quant aux vues panoramiques, elles sont nombreuses dans les familles « Le-Littoral » et « Les-Terrasses » (vers le fleuve), puisque le territoire est plutôt ouvert, sans couvert végétal important. Des points surélevés dans « La-Marge-du-Plateau » et « Le-Plateau-agroforestier » offrent quelques vues très ouvertes sur l'intérieur des terres, comme le rang A à Saint-Clément et le 5e Rang Centre et le 5e Rang Est à Sainte-Françoise (figure 48). Les panoramas et les points de vue sont des éléments paysagers pouvant être sujets d'itinéraires ou d'activités de découvertes. Ils peuvent être menacés par la fermeture des paysages, conséquence surtout de la déprise agricole. Ils devraient être pris en compte lors de tout projet d'aménagement comportant entre autres des infrastructures en hauteur telles les éoliennes, des routes, etc. Les effets visuels cumulatifs de telles infrastructures devraient aussi être mesurés afin de préserver les panoramas et points de vue de grande qualité.



**Figure 48.** Point de vue panoramique est-ouest sur le 5<sup>e</sup> Rang Est de Sainte-Françoise. Le fleuve, la famille « La-Marge-du-plateau » et le plateau appalachien peuvent y être observés (entité « 5<sup>e</sup>-Rang-Centre-et-Est »). (C1207\_0094)

### 7.1.6 Les villages

Le découpage du territoire de la MRC Les Basques en seigneuries et en cantons explique l'homogénéité de sa trame villageoise. Répartis de façon régulière, les villages (excluant la ville de Trois-Pistoles) sont tous distants d'environ 10 à 15 km. Ils se sont tous développés à l'intersection d'une route principale (132, 3e Rang (Saint-Mathieu-de-Rieux et Saint-Éloi), 296, 293, 295) et d'une route secondaire perpendiculaire (sauf Saint-Guy et Saint-Clément, qui se sont développés linéairement le long d'une route principale).



**Figure 49.** Le village de Sainte-Françoise vu de la route 296 (entité « Sainte-Françoise »). (C1207\_0013)

Excepté ces deux derniers villages, ils ont tous un schéma cruciforme. L'élément visuel humain majeur de chacun des villages est le clocher d'église. À partir de certains points de vue, tel Saint-Clément (sur le rang A), il est possible d'apercevoir trois à quatre clochers. Points de repères paysagers dominant les villages, les clochers d'églises rendent la lecture et la compréhension des paysages humanisés plus facile (figures 49 et 50).



**Figure 50.** Le village de Saint-Éloi vu de la route de la Station (entité « Saint-Éloi »). (C1307\_0040)

### 7.1.7 La villégiature

La MRC Les Basques possède plusieurs zones de villégiature : le littoral (sauf la partie boisée et escarpée à l'extrême est) et les rives du lac Saint-Mathieu (« Les-Crêtes ») ainsi que les rives de plusieurs lacs secondaires ou rivières sont densément occupés par des chalets et des résidences secondaires. Les villégiateurs s'installent aussi ici et là sur les rangs agricoles ou en déprise, là où des anciennes maisons de fermes sont disponibles et où le calme recherché est assuré (« Les-Trois-Vallées », « Les-Crêtes », « Les-Terrasses », « La-Marge-du-plateau », « Le-Plateau-agroforestier » et « Le-Plateau forestier ») (figures 51 et 52).



**Figure 51.** Villégiature dense, rive nord du lac Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Rioux (entité « Lac-Saint-Mathieu »). (C0607\_0018)



**Figure 52.** Villégiature haut de gamme, rive nord du lac Saint-Mathieu, Saint-Mathieu de Rioux (entité « Lac-Saint-Mathieu »). (C0607\_0012)

## 7.2 Les recommandations

Les recommandations proposées sont d'ordre général et s'inspirent des observations faites lors du travail de terrain réalisé durant l'été 2007 et de constats déjà énoncés dans le projet de schéma d'aménagement révisé (MRC Les Basques, 2001). Des études plus spécifiques peuvent être requises pour approfondir certaines problématiques soulevées. L'ordre des recommandations ne traduit aucune hiérarchie entre les différents points énumérés. Il appartient aux intervenants de définir leurs intentions et leurs priorités à l'égard de la préservation et de la mise en valeur de leurs paysages.

### 7.2.1 Les corridors routiers

Le projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Basques (2001) reconnaît l'importance de plusieurs axes routiers dont elle désire protéger l'environnement visuel en les désignant « territoires d'intérêt esthétique ». Il s'agit de plusieurs tronçons de la route 132, un tronçon des routes 293 et 296, mais aussi de routes moins importantes du point de vue de la circulation, dont la richesse historique ou esthétique est remarquable : la côte Beaulieu dans la vallée de la rivière des Trois-Pistoles (Saint-Clément et Saint-Jean-de-Dieu), le Deuxième Rang Est (Notre-Dame-des-Neiges), le Deuxième Rang Ouest (Saint-Simon), les 2e et 3e Rangs de Saint-Éloi et les percées visuelles du haut de la route de la Station à Saint-Éloi, du 5e Rang Est de Sainte-Françoise et vers le rang de la Société Est à partir de la 293 à Saint-Jean-de-Dieu. Les flux importants de personnes, y compris des touristes, et de marchandises transitent par ces axes routiers. Plusieurs de ces axes sont donc des corridors de circulation importants pour le développement économique, social et touristique de la MRC. C'est pourquoi il importe de porter une attention particulière à la qualité paysagère le long de ces corridors routiers. En les désignant territoires d'intérêt esthétique, la MRC a déjà fait un pas important dans la protection des paysages de ces corridors routiers.

Le principal enjeu paysager est d'éviter la banalisation des paysages le long de ces routes et de diminuer les nuisances visuelles et les cicatrices paysagères ayant un impact plus ou moins important sur la qualité des paysages perceptibles depuis ces mêmes routes. Les abords de la ville de Trois-Pistoles, du village de Saint-Jean-de-Dieu (nord) sont des éléments représentatifs de cette problématique dans la MRC, du fait des bâtiments inutilisés ou abandonnés, des terrains en friches, de l'entreposage à ciel ouvert, de la ferraille, etc. Notons cependant que le degré de nuisance de certains éléments du paysage de ces deux municipalités est beaucoup moins élevé que dans d'autres municipalités plus urbanisées du Bas-Saint-Laurent. L'arrivée prochaine de l'autoroute 20 à Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles constituera en outre un important défi paysager dans une optique de conservation de la qualité paysagère des corridors routiers.

### 7.2.2 L'affichage et les enseignes

L'affichage et les enseignes publicitaires ont en général des visées commerciales ou touristiques. Leur multiplication sur les abords des routes, leur hétérogénéité, leurs grandes dimensions sont des facteurs qui contribuent à affecter à la baisse la qualité des paysages. Dans la MRC Les Basques, la problématique de l'affichage aux abords des routes concerne la route 132 dans les entités « Notre-Dame-des-Neiges-Ouest », « Notre-Dame-des-Neiges-Est » et « Saint-Simon ».

Dans le but de préserver la qualité des paysages, il est recommandé de réglementer l'affichage publicitaire et les enseignes (implantation, taille, nombre) dans toutes les entités des « Terrasses » bordant la famille « Le-Littoral » et dans l'entité « Vallée-de-Saint-Simon »<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> Le point 3.2 (p. 11 de la section Politique soutenant l'industrie touristique) du

L'implantation d'enseignes du côté du fleuve serait à proscrire afin de ne pas gêner les ouvertures visuelles. Il est également souhaitable de limiter l'aspect monumental des affiches et des enseignes du côté sud de la route 132 qui sont de nature à concurrencer, par leur échelle, la hauteur de la terrasse bordant la route. Enfin, il serait nécessaire de prévoir des mécanismes réglementaires obligeant les annonceurs à entretenir leurs enseignes et panneaux d'affichage.

Le code de la sécurité routière, la loi sur la publicité le long des routes<sup>33</sup> et la politique sur la signalisation touristique du ministère des Transports du Québec constituent les fondements légaux de la signalisation routière au Québec. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donne le pouvoir aux MRC et aux municipalités de régir, par zone, la construction, l'installation, le maintien, la modification et l'entretien de toute affiche, panneau ou enseigne déjà érigé ou à implanter. Un règlement municipal pourrait interdire d'afficher à certains endroits et régir la distance entre les enseignes et les routes ciblées. Un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) peut aussi s'avérer utile pour réglementer l'affichage.

### 7.2.3 *La falaise morte*

La famille « Le-Littoral » est délimitée au sud par une falaise morte marquant le rebord de la terrasse supérieure. Cet abrupt, dont la hauteur varie entre 15 et 30 m, est caractéristique de cette famille paysagère. À l'est de l'anse des Rioux, la géomorphologie change et l'abrupt disparaît. De la route 132 (famille « Les-Terrasses »), il est seulement visible lors de la traversée de la rivière Trois-Pistoles. Sur

---

Projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Basques indique qu'à moins qu'elles aient une image, les panneaux-réclame ne sont pas assujettis à être installés à l'intérieur d'une bande de terrain le long des routes – cela va de 30 à 75 mètres dans le cas de l'affichage avec images identifiables.

<sup>33</sup> L.R.Q., chapitre P-44, Loi sur la publicité le long des routes.

le littoral, l'abrupt est visible à partir des différentes grève et zones de villégiature. Sa couverture végétale contribue à prévenir l'érosion, il faudrait donc, dans la mesure du possible, éviter tout déboisement. D'autre part, les volumes et proportions des nouvelles constructions ne devraient pas être de nature à concurrencer sa hauteur. Nous recommandons que les bâtiments à vocation résidentielle ne dépassent pas la moitié de la hauteur de la falaise. En outre, l'implantation de tout bâtiment à son sommet, comme le nouveau développement donnant sur la route Fatima à Trois-Pistoles, devrait être à proscrire. Les travaux de remblaiement pour la construction et le déboisement rendent la falaise plus vulnérable aux mouvements de sol et à l'érosion. Chaque municipalité peut régir ce type d'implantation avec son plan d'urbanisme et un PIIA approprié.

### 7.2.4 *Les carrières, gravières et sablières*

Les familles « Les-Terrasses » et « Les-Trois-Vallées » sont particulièrement visées par ces recommandations en raison de la nature du sol qui rend les sites d'exploitation potentiels nombreux. Une gravière majeure, dans les entités « Notre-Dame-des-Neiges-Ouest » et « Les-Trois-Pistoles », est visible de plusieurs endroits, surtout depuis le rebord de la terrasse sur la route à Cœur, une route peu fréquentée. Jusqu'à maintenant, cette zone d'extraction est peu visible de la route 132. Il serait souhaitable que cela demeure ainsi pour protéger les paysages visibles à partir du corridor de la 132. Les carrières, bancs d'emprunt, gravières et sablières sont des cicatrices paysagères lorsque, à la fin de leur vie utile, les sites sont laissés à l'abandon et à la friche. La réhabilitation de ces sites devrait être un enjeu important dans un contexte d'amélioration du cadre de vie et de préservation des paysages. Il serait souhaitable d'envisager une politique de restauration de ces cicatrices paysagères de même que des mesures d'atténuation de l'impact visuel pour les zones d'extraction situées sur des versants ou visibles à partir de secteurs résidentiels ou de villégiature. Par ailleurs, il est conseillé d'éviter

l'exploitation de nouvelles gravières, sablières ou carrières dans l'encadrement visuel de la route 132, de la future autoroute 20 et des autres routes principales (293, 295, 296). Il serait également opportun d'assurer la protection des éléments naturels emblématiques ou à fort potentiel de développement et de mise en valeur pour le tourisme de nature le long de rivières ou dans des vallées élargies (ex. : le long de la rivière des Trois-Pistoles au nord de la jonction avec la rivière Sénéscoupé).

### 7.2.5 *Les villages et les entrées de villages*

Les villages bas-laurentiens sont d'importants points de repères dans le paysage de la région. Les clochers de leur église font partie des éléments caractéristiques des milieux ruraux québécois. Les villages sont également des lieux d'appartenance, témoins de l'occupation du territoire. Les perspectives visuelles sur les noyaux villageois sont importantes et aident l'observateur à s'orienter sur le territoire. Dans la mesure du possible, toutes les dynamiques de fermeture des paysages autour des villages (friche, plantation) devraient faire l'objet d'une attention particulière et être limitées. Les villages de Saint-Guy, de Saint-Médard et de Sainte-Rita et, dans une moindre mesure, ceux de Sainte-Françoise et Saint-Jean-de-Dieu, sont concernés par ce phénomène de fermeture des paysages.

Les entrées de villages sont un deuxième point à prendre à compte. La croissance des zones bâties à l'intérieur des noyaux villageois et l'évolution de l'occupation du sol en périphérie des villages rendent souvent les entrées et sorties confuses. Ces zones de transition entre espace rural et espace villageois et urbain sont des secteurs parfois délicats au niveau paysager : minéralisation, aires d'entreposage, nombre important de commerces, variété des implantations du bâti et des styles architecturaux.

Les entrées des noyaux villageois constituent pourtant la première impression des visiteurs et des usagers de la route. En plus d'être perceptibles, elles devraient être accueillantes et le changement entre un milieu non bâti et un milieu bâti devrait être plus clair et moins diffus. Il importe de noter que l'aménagement des entrées de villages est bénéfique à la fois pour la sécurité routière (le changement drastique de milieu de conduite incite les automobilistes à ralentir) et à la fois pour l'embellissement des périmètres urbanisés<sup>34</sup>. Chaque municipalité devrait donc définir un plan d'aménagement et de mise en valeur des entrées de son périmètre d'urbanisation.

Cette recommandation pourrait aussi s'appliquer à l'entrée est de la ville de Trois-Pistoles. La route qui y mène a une faible qualité paysagère, évaluée telle en raison de la diversité du bâti, de la variété des volumes, de la coexistence de plusieurs fonctions (motel, commerce, résidences, etc.) et de la présence de friches. Pourtant, la vue sur le fleuve y est remarquable.

En ce qui concerne l'entrée sud, c'est un cas plus difficile à traiter avec l'arrivée prochaine de l'autoroute 20. L'amélioration de la qualité paysagère aux abords de la ville de Trois-Pistoles pourrait passer par la constitution d'une frange urbaine où la transition entre l'espace urbain et l'espace rural serait plus net. Cependant, cela pourrait devenir plus complexe avec la construction prochaine d'un tronçon de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles.

---

<sup>34</sup> Les périmètres urbanisés des villages dans la MRC Les Basques sont, sauf ceux de Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges, de petite dimension et prennent en général la forme du village, soit la croix ou la ligne (village cruciforme ou linéaire).

### 7.2.6 *La valorisation du patrimoine bâti, des petits patrimoines et des structures paysagères*

Le patrimoine rassemble toutes les richesses d'hier et d'aujourd'hui, reconnues comme des symboles de l'identité et de la culture de ceux qui ont habité ou qui habitent encore le territoire. Le patrimoine bâti, dont celui des petits patrimoines, est significatif dans la MRC Les Basques. Les petits patrimoines regroupent les dépendances agricoles (granges, remises, hangars à grain, étables, fours à pain, etc.) et les ornements du paysage telles que les croix de chemin ou les clôtures en perches ou ornementales. Dans la MRC Les Basques, les croix de chemin parsemant le territoire sont des exemples les plus évidents de ce patrimoine, mais sont trop souvent laissés à l'abandon. Hommage aux défricheurs, commémoration de lieux et d'événements, les croix de chemin racontent toutes des histoires. Elles sont des éléments significatifs de l'histoire, des savoir-faire traditionnels et du patrimoine religieux.

D'autres composantes du patrimoine bâti sont dignes d'intérêts. Notons les nombreuses écoles de rangs – parfois reconverties, parfois à l'abandon –, le moulin Beaulieu à Saint-Clément et plusieurs habitations significatives. Certains bâtiments ont été identifiés comme biens culturels ayant un statut municipal dans le projet de schéma d'aménagement (MRC Les Basques, 2001). Ils se situent dans les familles paysagères « Le-Littoral-basque » et « Les-Terrasses », et plusieurs sont dans le périmètre urbain de la ville de Trois-Pistoles. Mentionnons aussi les dix églises du territoire et leur presbytère. Les familles « Le-Plateau-agroforestier », « Le-Plateau-forestier » et « La-Marge-du-plateau » possèdent quelques maisons originelles représentatives de la période de colonisation du plateau appalachien (première moitié du XX<sup>e</sup> siècle).

D'autres ornements du paysage doivent également être considérés : l'utilisation de perches en cèdre pour les clôtures un peu partout sur le territoire, les amoncellements de pierres au milieu des champs ou aux

limites de lots (famille « Le-Plateau-agroforestier »). Leur usage et leur agencement ne sont pas anodins et constituent des éléments signifiants du patrimoine rural, révélateurs des types d'occupation du territoire. Des éléments plus naturels comme les arbres solitaires ou les vergers – entretenus ou abandonnés – contribuent aussi à la qualité paysagère.

Afin de protéger et de mettre en valeur ce patrimoine rural, il importe d'abord de le connaître. Un inventaire des bâtiments patrimoniaux a déjà été réalisé par la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles (1979) à Trois-Pistoles et dans les environs. Ce genre d'initiative devrait se poursuivre sur tout le territoire et s'étendre aux petits patrimoines, puisque ceux-ci font partie du caractère singulier du patrimoine rural de la MRC.

La périurbanisation et la banalisation de l'architecture sont des éléments qui nuisent à la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux et minimisent leur mise en valeur paysagère. Les constructions récentes à proximité d'ensembles bâtis agricoles anciens illustrent cet aspect. Le patrimoine bâti est également victime de l'abandon et du manque d'entretien. Les bâtiments, la plupart du temps en bois, se dégradent irrémédiablement lorsqu'ils ne sont pas entretenus et risquent de disparaître à court ou moyen terme (maisons de colonisation du haut-pays, granges, etc.).

Des dispositions réglementaires pourraient permettre de protéger un certain périmètre autour des bâtiments identifiés. En plus, des mesures de soutien financier et technique pour la rénovation et des moyens de mise en valeur seraient souhaitables afin de préserver le patrimoine bâti de la MRC. En dernier lieu, il importe de poursuivre la sensibilisation et la diffusion des connaissances entourant le patrimoine bâti dont les petits patrimoines pour garantir leur conservation. On peut en outre recommander des plans d'implantation et d'intégration architecturale et paysagère en milieu rural inspirés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et



acceptables pour le milieu. Par exemple :

- *Pour l'intégration architecturale et paysagère des infrastructures municipales :*

À ce sujet, les services publics et les bâtiments municipaux pourraient donner l'exemple par un souci plus respectueux du paysage dans certains aménagements, en se dotant d'objectifs et de critères d'intégration.

- *Pour l'intégration architecturale et paysagère des nouvelles constructions reliées à l'agriculture :*

Le choix du site, le gabarit, les matériaux, les couleurs, la forme architecturale, les écrans végétaux sont quelques-uns des facteurs qui déterminent la qualité de l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage et sur lesquels une attention doit être portée.

### **7.2.7 L'entreposage à ciel ouvert**

L'entreposage à ciel ouvert affecte fréquemment la qualité paysagère des secteurs périurbains, des corridors des routes principales (132, 293, 295, 296), mais aussi de certaines zones agricoles, par exemple sur le Deuxième Rang Est de Notre-Dame-des-Neige (jonction avec la 293). Dans une perspective de valorisation des paysages, il serait souhaitable d'interdire l'entreposage extérieur (machinerie, ferraille, matériaux de construction, etc.) sans aménagement ou écran visuel (bâtiments, végétation) et de proscrire l'entreposage aux abords des routes.

### **7.2.8 L'agriculture**

Il est facile de comprendre que l'agriculture et paysages ruraux sont intimement liés. « L'industrialisation » de l'agriculture, l'augmentation des rendements, la baisse du nombre d'exploitations ont pour corollaire l'abandon des terres les moins rentables dans la logique qui prévaut actuellement. L'évolution des pratiques et des techniques agricoles influencent directement la dynamique et la qualité des paysages à trois échelles : l'exploitation agricole (bâtiments, aires d'entreposage), le rang (répartition des cultures, friches, plantation) et la région (spécialisation des productions).

Afin de gérer les impacts paysagers de l'agriculture, il est pertinent d'adopter une approche proactive par la mise en place d'actions à vocation paysagère qui soient économiquement viables et qui visent plusieurs objectifs :

- L'intégration des installations et des bâtiments ainsi que la diminution des impacts visuels de certains éléments (fosses à purin, ensilage horizontal, aires d'entreposage, etc.). Un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil pouvant être utilisé pour réglementer, entre autres, les matériaux, les couleurs, la forme architecturale, les gabarits, les marges de recul, les écrans végétaux;
- L'occupation du sol : gestion des terres cultivées (espaces ouverts) et des espaces boisés;
- La mise en valeur des éléments paysagers : l'utilisation de l'arbre, les haies, les empierrements, les clôtures en perches et les savoir-faire locaux et traditionnels.

Préalablement, il est important de préciser les orientations à prendre concernant les paysages agricoles (aux trois échelles citées plus haut). Une approche intégrée, alliant à la fois l'aspect réglementaire, la sensibilisation et le soutien aux intervenants (technique et

financier), aura une meilleure chance de réussite. Cette démarche conciliant les intérêts et valeurs de chaque utilisateur de ce territoire doit s'appuyer également sur une mobilisation des communautés, au-delà des seuls acteurs du domaine agricole. Le projet de schéma d'aménagement révisé contient des intentions et principes d'interventions, mais malgré leur pertinence, ils ont leurs limites pour freiner les dynamiques paysagères reliées à l'agriculture (fermeture, plantation, friche, industrialisation, etc.). L'élaboration de PIIA de paysages agricoles pour des secteurs particuliers et la définition d'un plan de paysages ou d'une charte paysagère, selon une démarche participative, sont des possibilités à explorer. Cependant, il convient de toujours garder à l'esprit que l'agriculture est avant tout une activité économique ayant une grande influence sur les paysages. Aucune mesure réglementaire ne sera vraiment efficace et viable si elle n'est pas conçue en relation avec les réalités économiques vécues dans le monde agricole.

### **7.2.9 La fermeture des paysages**

La contraction des espaces habités et l'abandon de terres agricoles entraînent une augmentation des surfaces en friche et des reboisements par plantations. Ce phénomène a des impacts sur les paysages agricoles : ils se « referment » alors que le couvert végétal limite de plus en plus les champs visuels. La fermeture des paysages est perceptible dans plusieurs familles paysagères de la MRC Les Basques à des degrés divers. « Le-Plateau-forestier » et « La-Marge-du-plateau » sont les familles paysagères les plus affectées, tandis que le phénomène est plus localisé dans les familles « Le-Plateau-agroforestier » et « Les-Crêtes ».

Il faut voir dans cette dynamique une logique économique autant qu'une conséquence de la baisse démographique. Les terres dont la mise en valeur agricole n'est plus rentable sont laissées en friches ou valorisées à long terme grâce à la plantation d'essences à croissance

rapide, souvent des résineux. La fermeture des paysages se traduit par une réduction puis une disparition de certaines percées visuelles ou de panoramas, par la conversion à long terme de rangs agricoles en rangs forestiers, par l'envahissement des fonds de vallées par la végétation et par la diminution de la lisibilité du découpage foncier. Elle entraîne également une perte de valeur identitaire et patrimoniale puisque le patrimoine bâti agricole et les petits patrimoines sont laissés à l'abandon ou détruits. Les paysages fermés ne se distinguent plus entre eux (couvert forestier) et ils alimentent la déstructuration des territoires (isolement, baisse de la biodiversité, uniformisation, contraction de l'espace habité, etc.). Il ne s'agit pas d'empêcher les reboisements, mais d'introduire des programmes de gestion des friches et des plantations dans les cas suivants :

- Les fonds et le versant des vallées habitées;
- La périphérie des villages;
- Les points de vue panoramiques et les routes pouvant faire l'objet d'une valorisation touristique;
- Les rangs habités et les zones de villégiature, ce qui comprend les rangs de forte intégrité ou à fort potentiel d'interprétation.

La préservation des paysages ouverts dans ces secteurs est donc un enjeu paysager primordial. Les principes d'interventions doivent cependant être viables économiquement afin d'assurer leur efficacité. Les actions suivantes sont des avenues à explorer :

- Favoriser la diversification des reboisements (espèces, peuplements mixtes) par la sensibilisation des acteurs institutionnels et industriels et par la mise en place d'un système fiscal encourageant (exonération de taxes, primes);
- Réglementer les reboisements autour des villages et dans les fonds de vallées habitées et élaborer un zonage des terres concernées par cette réglementation. Cette mesure devrait être accompagnée par d'autres actions pour être efficiente;

- Instaurer un partenariat entre propriétaires pour rompre la géométrie des plantations et donner un visage moins fonctionnel à ces reboisements;
- Encourager l'élevage extensif et l'augmentation des surfaces de pâturages;
- Faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole;
- Mettre en place un organisme de gestion en commun des terres agricoles pour mieux gérer les friches. Plusieurs initiatives ont d'ailleurs été mises en oeuvre aussi bien au Québec<sup>35</sup> qu'en Europe<sup>36</sup>.

### 7.2.10 Les vallées

Les vallées sont des espaces paysagers pittoresques fragiles en raison de leur topographie particulière. Dans la MRC Les Basques, ce sont les vallées des rivières des Trois-Pistoles, Boisbouscache et Sénescoupé, de même que la vallée des lacs de Saint-Mathieu-de-Rieux. Corridors visuels d'envergures variées, tout changement physique s'y produisant peut avoir une conséquence paysagère considérable. Cet aspect est d'autant plus important dans les vallées larges et habitées où le paysage est très lisible. Par ailleurs, les vallées possèdent un fort potentiel de développement d'activités récréatives et touristiques. Les menaces paysagères y sont principalement liées à la végétation et à des éléments venant rompre la composition du paysage (développement résidentiel, équipements

<sup>35</sup> Municipalité de Landrienne (Abitibi), projet de mise en valeur des terres en friches. Répertoire des Pages Vertes consulté sur le site Internet de Solidarité rurale du Québec le 28 janvier 2008 ([http://macchampion.com/solidariterurale/pages/search\\_detail.php?recid=92](http://macchampion.com/solidariterurale/pages/search_detail.php?recid=92))

<sup>36</sup> Les associations foncières pastorales en France ont comme objectif de valoriser des terres en friche grâce à des troupeaux collectifs et le pâturage extensif. Cependant, la réussite de tels projets est conditionnée par l'existence d'une forte volonté politique et d'une mobilisation locale.

municipaux, zones d'extraction de minerais, reboisement, etc.). Ces menaces sont d'importants facteurs de diminution de la qualité paysagère. Pour que l'expérience paysagère de vallée soit valorisée, il est essentiel, dans une vallée, de « ressentir » le relief et d'avoir des vues d'ensemble. Le contrôle de la végétation est donc primordial pour :

- Conserver les vues sur les villages de vallée (Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Simon et Saint-Mathieu-de-Rieux sur les versants; Saint-Clément et Saint-Médard au sommet d'un versant);
- Circonscrire la descente de la forêt (friche ou plantations) sur les versants des vallées. Les mesures proposées pour la fermeture des paysages sont appropriées dans ce cas;
- Garder un fond de vallée ouvert pour que la dimension du relief soit vraiment perceptible et que la vallée ressemble à une vallée (des versants et un fond);
- Conserver ou aménager des ouvertures visuelles sur les rivières (éléments centraux des vallées) et en favoriser l'accessibilité pour la pratique d'activités récréatives en harmonie avec la nature (canotage, baignade, pêche).

En ce qui concerne le bâti et les différents modes d'occupation du sol par l'humain, il faut prévoir les conséquences visuelles de tout aménagement et penser, au besoin, à des mesures d'atténuation. Il conviendrait par exemple d'intégrer les bâtiments ayant un fort impact visuel (station de services publics, bâtiments agricoles de grandes dimensions, etc.), d'éviter l'exploitation de carrières ou de gravières sur les versants et de limiter le développement de la villégiature sur les berges, en conservant dans ce dernier cas une bande riveraine boisée. La lisibilité des paysages, la qualité paysagère et les vues d'ensemble devraient être au centre des préoccupations paysagères dans les vallées. Ce sont autant d'atouts pouvant être valorisés dans un contexte de tourisme vert.

### **7.2.11 Les parcs éoliens**

Un projet de parc éolien dans la MRC des Basques a été déposé lors de l'appel d'offres de 2000MW d'Hydro-Québec mais n'a pas été retenu. Il concernait les familles « Les-Terrasses », « Les-Crêtes » et « La-Marge-du-plateau ».

L'implantation d'éoliennes a des conséquences sur les paysages. Il est impossible de cacher totalement ce type d'infrastructure au gabarit imposant (leur hauteur équivaut à 30 étages). Il faut travailler sur une intégration harmonieuse en prenant en compte des critères d'implantation, voire dans certains cas les proscrire ou diminuer le plus possible les impacts négatifs sur les paysages. Il faut tenter de préserver les paysages emblématiques ou identitaires comme les corridors routiers, les villages et les rangs habités, les points de vue nombreux, la vallée de la rivière des Trois-Pistoles et celle des lacs de Saint-Mathieu-de-Rioux, les milieux rares ou protégés.

Le cas de la route 132 est un bel exemple. L'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC Les Basques prévoit une marge de 1500 m à l'intérieur de laquelle aucune éolienne ne peut être implantée (MRC Les Basques, 2005) pour protéger le corridor de la 132 et celui des autres routes provinciales et municipales, comme les routes 293 et 296. Suite aux observations effectuées sur le terrain, il apparaît qu'il vaut mieux tenir compte des écrans visuels (relief et végétation) pour minimiser les impacts visuels à partir des corridors panoramiques. Cette méthode nécessite d'avoir une analyse plus fine des champs de vision et de leur profondeur pour obtenir les meilleurs résultats. La base des entités paysagères délimitées dans cette étude devient pertinente. C'est pourquoi il serait sans doute plus approprié de travailler avec un zonage territorial pour intégrer visuellement des éoliennes.

### **7.2.12 La villégiature**

La villégiature est une activité saisonnière dont l'implantation est avant tout conditionnée par des éléments naturels exceptionnels et par la qualité environnementale de ceux-ci : les lacs, le fleuve, la forêt. On distingue quatre types de villégiatures : celle de bord de mer (linéaire, forte densité, espace ouvert), celle autour des lacs (forte densité, espace cloisonné par la végétation), celle le long des rivières (faible densité, linéaire) et celle en forêt (chalets isolés). La villégiature s'accompagne souvent d'une profusion de styles architecturaux, de formes, de couleurs, de matériaux et de possibilités d'implantations hétérogènes pouvant nuire à plusieurs niveaux à la qualité paysagère.

Les principes d'intervention que nous proposons varient selon le type de villégiature. L'artificialisation des rives des lacs, des rivières et de l'estuaire accroît les risques de pollution, d'inondation et d'érosion. En conséquence, leur préservation dans un état naturel devrait être une priorité. Le maintien d'une certaine couverture végétale permettrait de plus de limiter les impacts visuels liés aux bâtiments dans un milieu naturel, mais il faudrait également éviter la concentration de chalets autour des lacs (pollution, confusion). Le pourtour du lac Saint-Mathieu (Saint-Mathieu-de-Rioux) et la Grève-Fatima (Notre-Dame-des-Neiges) sont deux exemples de cette concentration. L'architecture de villégiature relève la plupart du temps du privé. Toutefois, les municipalités peuvent élaborer des PIIA pour réglementer des secteurs particuliers et faire de la sensibilisation auprès des villégiateurs pour une meilleure intégration architecturale de leurs constructions dans les paysages.

### **7.2.13 Synthèse des recommandations**

Le tableau 9 présente une synthèse des recommandations pouvant orienter des actions spécifiques concernant les paysages dans certains aspects d'aménagement du territoire dans la MRC Basques.

**Tableau 9.** Synthèse des recommandations

Recommandations	
Les corridors routiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter la banalisation des paysages.</li> <li>• Atténuer la visibilité des cicatrices paysagères dans l'encadrement visuel des corridors routiers.</li> <li>• Limiter l'urbanisation continue sur la route 132 et 293 et le long du fleuve.</li> <li>• Mettre en valeur les bâtiments à caractère patrimonial comme les granges et les écoles de rang le long des routes principales.</li> </ul>
L'affichage et les enseignes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementer la taille et l'implantation des enseignes et panneaux d'affichage afin de prévenir l'aspect monumental des enseignes.</li> <li>• Éviter la prolifération et la concentration des enseignes.</li> <li>• Proscrire l'affichage et les enseignes du côté du fleuve sur la route 132.</li> <li>• Assurer l'entretien des panneaux d'affichage.</li> </ul>
La falaise morte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder le couvert forestier.</li> <li>• Éviter que les bâtiments ne deviennent concurrencer la hauteur de cette falaise par leur hauteur ou leur volume.</li> <li>• Prévenir toute construction de bâtiments au sommet de la falaise.</li> </ul>
Les carrières, gravières et sablières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'ouverture de nouveaux sites d'exploitation.</li> <li>• Élaborer une politique de restauration des sites.</li> <li>• Réhabiliter les carrières, gravières et sablières en encourageant leur conversion pour d'autres usages.</li> <li>• Mettre en place des mesures d'atténuation de l'impact visuel, notamment sur les versants, dans les vallées ou dans les zones résidentielles.</li> <li>• Éviter, dans la mesure du possible, ce type d'exploitation dans l'encadrement visuel du corridor des routes 132, 293 et 296.</li> </ul>

## Recommandations

<p>Les villages et les entrées villageoises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les perspectives visuelles sur les villages.</li> <li>• Éviter les plantations à proximité et autour des villages.</li> <li>• Élaborer un plan d'aménagement et de mise en valeur des entrées pour chaque village.</li> <li>• Constituer une véritable frange urbaine et une transition nette entre les espaces urbains et ruraux pour la ville de Trois-Pistoles et les villages.</li> <li>• Utiliser la végétation pour structurer ces espaces, améliorer leur aspect esthétique et valoriser le cadre de vie.</li> <li>• Limiter la banalisation de l'architecture.</li> </ul>
<p>La valorisation du patrimoine bâti, des petits patrimoines et des structures paysagères</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un inventaire du patrimoine bâti dont ceux des petits patrimoines.</li> <li>• Établir des périmètres de protection autour des éléments patrimoniaux.</li> <li>• Préserver et valoriser les structures paysagères (haies, clôtures, amoncellements de pierres, arbres solitaires).</li> <li>• Soutenir financièrement et/ou techniquement les projets de rénovation et de mise en valeur.</li> <li>• Diffuser l'information et faire de la sensibilisation sur le patrimoine bâti et les structures paysagères.</li> </ul>
<p>L'entreposage à ciel ouvert</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementer l'entreposage extérieur et la mise en place d'aménagement ou d'écran visuel.</li> <li>• Interdire les aires d'entreposage au bord des routes.</li> </ul>
<p>L'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'intégration des installations et des bâtiments et diminuer leurs impacts visuels au moyen d'un PIIA.</li> <li>• Mettre en valeur les éléments paysagers reliés aux activités agricoles (clôtures, haies, digues de roches, arbres) et les savoir-faire traditionnels et / ou locaux.</li> <li>• Adopter une approche intégrée visant la consolidation de l'agriculture et la conciliation avec les autres usages du territoire (PIIA des paysages agricoles).</li> <li>• Définir un plan des paysages agricoles et agroforestiers.</li> </ul>

## Recommandations

<p>La fermeture des paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les perspectives visuelles sur les villages et dans les vallées en réglementant les plantations dans des secteurs clés.</li> <li>• Favoriser la diversification des reboisements par la sensibilisation et la mise en place de mesures fiscales.</li> <li>• Encourager l'élevage extensif et l'augmentation des surfaces pâturées.</li> <li>• Faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole.</li> <li>• Mettre en place un organisme de gestion des terres agricoles pour gérer les friches et optimiser l'utilisation du territoire.</li> </ul>
<p>Les vallées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les vues d'ensemble et les perspectives sur :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ le hameau de Rivière-Trois-Pistoles</li> <li>◆ les villages de Saint-Mathieu-de-Rioux et de Saint-Simon</li> <li>◆ la portion de vallée agricole de la rivière des Trois-Pistoles</li> <li>◆ le rang de la Société (Saint-Jean-de-Dieu).</li> </ul> </li> <li>• Éviter la descente de la forêt sur les versants.</li> <li>• Garder les fonds de vallées habités ouverts.</li> <li>• Ménager des ouvertures visuelles sur les rivières et en faciliter l'accès.</li> <li>• Mettre en place des mesures d'atténuation pour l'intégration de bâtiments ou d'infrastructures.</li> <li>• Éviter l'exploitation de carrières, de sablières ou de gravières sur les versants.</li> <li>• Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des rives des cours d'eau.</li> </ul>
<p>Le développement éolien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les paysages emblématiques ou identitaires.</li> <li>• Adopter des critères d'implantation des éoliennes pour une meilleure intégration des éoliennes au niveau paysager.</li> <li>• Élaborer un zonage territorial basé sur la perception visuelle complémentaire à la bande d'exclusion pour l'implantation des éoliennes le long du corridor de la route 132.</li> <li>• Prendre en considération les problèmes de covisibilité des éoliennes et des impacts cumulatifs avec le parc éolien déjà existant.</li> </ul>

## Recommandations

### La villégiature

- Préserver le caractère naturel des rives de l'estuaire et des lacs de Saint-Mathieu.
- Maintenir une certaine couverture végétale pour minimiser les impacts visuels des constructions et, sur les rives, pour contrer l'érosion.
- Éviter une trop grande concentration des bâtiments le long des rivières et des lacs pour prévenir les risques de pollution.
- Élaborer des PIIA dans des secteurs particuliers (les lacs) pour améliorer la qualité paysagère.
- Sensibiliser les villégiateurs à propos de leurs impacts sur les paysages et des moyens à prendre pour les minimiser.



## 8. FILIÈRE ÉOLIENNE ET PAYSAGE : UN DÉFI D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE<sup>37</sup>

La disponibilité énergétique constitue un enjeu fondateur et récurrent des sociétés humaines. Dans le contexte actuel, caractérisé par des préoccupations croissantes pour la qualité de l'environnement, les énergies renouvelables sont privilégiées à celles plus traditionnelles ayant de forts impacts, comme les centrales thermiques au charbon. L'adhésion de plusieurs pays industrialisés au protocole de Kyoto renforce cet engouement pour les énergies « douces ». Plusieurs pays misent de façon explicite sur l'énergie éolienne pour atteindre leurs engagements à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Les chiffres montrant le rythme effréné de la croissance de la production de cette énergie douce sont éloquentes : de 1999 à 2004, Breukers (2006) observe une augmentation moyenne de 28 % à travers le monde. Le Québec ne reste pas en marge de ce mouvement.

En raison de choix historiques, le Québec se positionne déjà avantageusement en matière d'énergie renouvelable. En 2006, presque 97 %<sup>38</sup> de sa capacité provient de l'énergie « bleue », c'est-à-dire de l'hydroélectricité. Le gouvernement du Québec a tout de même choisi d'investir aussi dans l'énergie éolienne. Après de

premiers projets bien accueillis, les efforts récents ont rencontré des oppositions dans les localités d'implantation. Des groupes sociaux ont exprimé des questionnements et des critiques sévères à l'endroit de grands parcs. Ces dynamiques de contestation ont été comprises par plusieurs comme un problème d'« acceptabilité sociale ». Mais que signifient de telles dynamiques sociales : sont-elles porteuses de demandes nouvelles, propres à nos sociétés contemporaines? Est-il possible pour les promoteurs, comme pour les décideurs, d'y répondre? Et si oui, comment?

Ce point propose un éclairage sur ces questions qui sont au cœur des débats actuels et des défis posés aux élus et gestionnaires du territoire. La question du paysage y est également située. Pour ce faire, les principales initiatives entourant cette filière énergétique sont rappelées dans ce point<sup>39</sup>, ainsi que l'accueil réservé dans les communautés locales qui évolue rapidement et qui pose de nouveaux défis pour le développement de la filière énergétique. Un examen de la littérature scientifique produite sur le problème de l'acceptabilité sociale est ensuite résumé. Pour terminer, une proposition appliquée est avancée, soit une démarche de planification participative axée sur le paysage.

---

<sup>37</sup> Pour citer ce chapitre ou un extrait : Fortin, Marie-José et Anne-Sophie Devanne (2008) « Filière éolienne et paysage : un défi d'acceptabilité sociale » dans Ruralys (2008) *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC Les Basques*. La Pocatière : Rapport remis à la CRÉBSL. p. 85 à 97.

<sup>38</sup> Source : <http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/approche/choix.html>, consulté le 29 février 2008.

---

<sup>39</sup> Le lecteur intéressé pourra trouver un historique plus détaillé du développement de la filière éolienne au Québec sur le site : <http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique.html> (consulté le 29 février 2008).

## 8.1 Implantations de parcs éoliens dans l'Est du Québec : un rythme soutenu

Depuis quelques années, le vent est vu comme une ressource énergétique de premier plan. La mise en opération, par Hydro-Québec, d'une éolienne de 4 MW à axe vertical, haute de 96 m, dans la petite municipalité gaspésienne de Cap-Chat, en 1987, constitue l'un des premiers pas significatifs dans le développement de la filière éolienne au Québec. Elle est suivie de la mise en service d'un premier grand parc d'éoliennes au Québec, *Le Nordais*, qui regroupe 76 turbines de 750 kW à Cap-Chat (1998) et 57 à Matane (1999). Entre temps, en 1995, de premiers inventaires cartographiques situent les « gisements de vent »<sup>40</sup> et, ce faisant, les territoires offrant le plus de potentiel pour la production de ce type d'énergie.

L'histoire s'accélère résolument au tournant de l'an 2000. Plusieurs acteurs se mobilisent autour de ce qui apparaît comme un nouveau chantier d'intérêt national. Fin 2004, Environnement Canada rend publiquement accessible un « Atlas canadien d'énergie éolienne »<sup>41</sup>. Par ailleurs, des groupes environnementaux commandent la réalisation d'une étude socioéconomique à la firme Hélimax (2004) qui fait valoir, sur la base de deux scénarios, des retombées potentielles importantes en termes d'emplois. Toujours en 2004, le gouvernement du Québec tient une Commission parlementaire sur l'énergie, puis adopte, en 2006, une stratégie énergétique misant sur les énergies renouvelables<sup>42</sup>. Après avoir investi dans ce créneau, en négociant des ententes de production totalisant près de 500 MW avec

des entreprises privées (1998-2003), Hydro-Québec lance deux appels d'offres de 1000 et 2000 MW, respectivement en 2003 et en 2005<sup>43</sup>. Ainsi, en quelques années, des projets de parcs éoliens se discutent et prennent forme dans l'Est du Québec.

En 2007, une quinzaine de parcs sont construits ou en processus d'évaluation dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent (BAPE, 2007). D'ici 2012, plus de 1000 éoliennes pourraient être installées dans ces deux régions<sup>44</sup> (BAPE, 2007). Cette concentration résulte par ailleurs d'un objectif explicite des appels d'offres, visant à créer des retombées économiques dans ces régions économiquement fragiles. En ce sens, les objectifs énergétiques s'arriment à des objectifs de développement économique. Malgré un contenu régional à saveur « économique », la mise en place des parcs éoliens ne se fait pas sans heurt.

## 8.2 Des dynamiques sociales changeantes

Relativement bien accueillis au départ, les projets de parcs éoliens soulèvent progressivement des regards critiques et des contestations dans les communautés d'accueil. Un examen sommaire de la couverture médiatique et des huit audiences publiques tenues entre 1997 et 2007 montre que les dynamiques sociales autour de l'implantation de projets de parcs éoliens peuvent changer rapidement.

---

<sup>40</sup> Ce travail est le fruit d'une collaboration entre le Ministère des Ressources naturelles, l'UQAR et WECTEC  
<<http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique.html>>  
(consulté le 29 février 2008).

<sup>41</sup> <<http://www.atlaseolien.ca/fr/index.php>> (consulté le 29 février 2008).

<sup>42</sup> Source : <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/index.jsp>>  
(consulté le 29 février 2008).

---

<sup>43</sup> Un troisième appel d'offres est prévu pour des projets communautaires ou de groupes autochtones (500 MW).

<sup>44</sup> Sans compter ni ceux qui sont négociés mais sans être encore autorisés, ni ceux qui pourraient être ajoutés par le biais du deuxième appel d'offre, dont les résultats n'étaient pas connus au moment de la rédaction de ce texte.

Il permet aussi de saisir les préoccupations de divers groupes d'acteurs. Certaines ressortent de façon récurrente, touchant l'économie locale et régionale, l'occupation du territoire et la gouvernance. D'autres préoccupations, jusque-là absentes des débats, peuvent émerger et, parfois, devenir au centre de questionnements et de critiques sévères de la part de groupes sociaux.

Tel fut le cas de la question des redevances. Très attendues par les propriétaires terriens et les municipalités d'accueil, elles ont pourtant commencé à poser problème au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie lorsque des journalistes firent connaître celles plus importantes reçues par des municipalités ontariennes. L'enjeu de l'équité sociale et territoriale a par la suite été davantage affirmé : le « vent vaut-il plus cher » dans certaines régions? Est-il juste que seuls les propriétaires terriens soient dédommagés alors que d'autres résidents subissent aussi des impacts? Enfin, est-il possible de gérer tous les impacts par une logique de compensation monétaire : que vaut la qualité de vie diminuée par le bruit ou la perte d'un paysage signifiant pour l'identité régionale?

Le paysage est une autre question qui a pris plus d'importance. Déjà centrale dans les préoccupations des acteurs locaux plus critiques du premier grand parc Le Nordais, discuté en 1997, (Lyrette et Trépanier, 2004), elle s'est inscrite de façon plus soutenue à l'échelle régionale et dans l'espace médiatique au cours de l'année 2006. Plusieurs projets étaient alors discutés en audiences publiques.

La concentration spatiale de grands parcs sur le littoral, regroupant généralement de 50 à 100 éoliennes aussi hautes qu'un édifice de 30 étages, posait avec acuité la question des impacts cumulatifs sur le paysage, sur laquelle peu de connaissances scientifiques existent. Elle a également stimulé un besoin pour planifier et encadrer davantage l'implantation de la filière éolienne en amont des projets et à une échelle régionale (BAPE, 2005, 2007). C'est d'ailleurs dans cette foulée que la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent

(CRÉBSL) a confié le mandat de caractériser et évaluer les paysages de la région à Ruralys. Plus largement, le contexte d'implantations accélérées de grands parcs éoliens dans la région a incité à réfléchir à la qualité du territoire habité et à son importance dans les dynamiques de développement, entre autres comme facteur d'identité et d'ancrage des populations locales et comme ressource pour l'industrie touristique. Une réflexion sur les zones où il serait souhaitable de localiser les parcs a été amorcée, soit lors de l'élaboration de Règlement de contrôle intérimaire (RCI), soit lors de discussions avec des promoteurs. Pensons notamment à l'important exercice de négociation réalisé entre des représentants de la MRC de Rivière-du-Loup et ceux du promoteur SkyPower pour la localisation d'éoliennes. À première vue, la volonté d'éloigner toute éolienne du bord du fleuve Saint-Laurent semble cohérente avec le fait qu'une partie importante de la population bas-laurentienne y habite et, de plus, parce que ce paysage rural et maritime est fortement valorisé, autant par les habitants que par les touristes. Cependant, une telle orientation ne permet malheureusement pas de résoudre entièrement le problème de l'acceptabilité sociale. En effet, par effet de balancier, cette orientation conduit à repousser les projets plus à l'intérieur des terres, soit dans les villages de l'arrière-pays ou sur les terres publiques. Or, ces territoires ne sont pas vierges. Des résidents tout comme des usagers y sont déjà présents, même de façon temporaire, pour diverses activités récréatives (villégiature, randonnée, chasse, pêche, etc). C'est notamment ce que montre la mobilisation des représentants de la ZEC du Bas-Saint-Laurent : ce territoire est aussi, à sa façon, habité et important pour certaines pratiques sociales dans la région. Ce constat explique pourquoi, là aussi, des groupes expriment des préoccupations face aux impacts possiblement apportés par les grands parcs d'éoliennes. La présence de ces grandes infrastructures modifiera-t-elle l'expérience vécue avec la nature? Affectera-t-elle la qualité de la flore et de la faune, dont le gibier? Les paysages forestiers font-ils aussi partie de l'identité bas-laurentienne?

En somme, le problème de la localisation des parcs éoliens demeure entier. Mais le questionnement soulevé par les acteurs critiques porte au-delà de la localisation : il touche la pertinence de tels projets pour l'avenir du Bas-Saint-Laurent. Si cette pertinence est reconnue, alors seulement la question devient de savoir à quelles conditions ces projets devraient-ils s'inscrire dans le territoire habité, incluant à quels endroits. La réponse collective à ces questionnements apparaît comme un défi récent, mais essentiel à relever pour assurer le développement de cette industrie énergétique.

### **8.3 Du technique au sociopolitique : nouveau défi pour la filière éolienne.**

Le cas de l'Est du Québec illustre comment de nouveaux défis sont posés pour développer l'énergie éolienne. Traditionnellement, ceux-ci étaient principalement d'ordre technique. Par exemple, comment adapter les technologies aux conditions climatiques des pays nordiques? Avec la montée des critiques et des contestations locales, le défi est aussi, désormais, d'ordre sociopolitique. Un premier pas pour y faire face devient alors de comprendre les fondements de ces contestations, exprimées au Québec et ailleurs dans le monde.

S'agirait-il d'une expression du phénomène « pas dans ma cours » (*NIMBY*)? L'opposition à des projets de parcs éoliens, entre autres au nom de la préservation de la beauté du paysage, serait-elle en effet révélatrice d'une attitude non responsable, voire égoïste de la part de groupes sociaux, considérant les importants besoins à satisfaire en matière d'énergie renouvelable? Un tel raisonnement semble logique pour certains analystes qui soulignent l'écart entre le support important observé dans les sondages d'opinion nationaux et les contestations locales à l'égard de projets de parcs éoliens. Une telle lecture semble pourtant réductrice d'un phénomène social plus complexe, comme le montrent les travaux exposés précédemment. En

effet, le choix entre diverses filières énergétiques, comme l'éolien et le nucléaire ou le thermique, tel que proposé dans les sondages, ne peut être comparé à l'implantation de projets d'infrastructures concrets qui apportent un ensemble de changements dans les territoires d'accueil. Comme nous l'affirmions précédemment :

*« Dans le premier cas, la réflexion renvoie à une logique à la fois sectorielle et nationale. Les “vertus environnementales” de l'éolien sont alors globalement estimées et ce, par rapport à d'autres énergies comportant plus de risques pour l'environnement associées au nucléaire et au thermique notamment. Dans le second cas, la réflexion renvoie plutôt à une logique de développement territorial. Le projet éolien est alors soumis au regard de nombreuses considérations jugées importantes pour les acteurs régionaux et ce, tant au plan économique que social, environnemental et politique » (Fortin et Domon, 2007 : 32-33).*

Parmi les considérations jugées importantes, celles liées aux impacts sur les paysages locaux et régionaux sont très affirmées, notamment sous le mode contestataire. Les contestations au nom du paysage ne sont cependant pas uniques au Québec, plusieurs autres pays industriels y faisant également face, y compris ceux pionniers dans cette énergie renouvelable. Mentionnons seulement le cas de la France. Même si les parcs y sont d'envergure beaucoup moindre, des contestations particulièrement virulentes à ce sujet ont conduit au rejet de plusieurs projets. Selon des données du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 95 projets auraient été refusés en 2004, et ce, essentiellement pour des raisons liées au paysage<sup>45</sup>. Les impacts appréhendés sur le paysage participent donc des rapports conflictuels observés quant à ces infrastructures industrielles.

---

<sup>45</sup> Journal *Le Monde*, édition du 23 mars 2005.

L'étude des contestations s'inscrit au cœur d'une littérature toute récente. Celle-ci peut apporter un éclairage sur ces dynamiques sociales, que plusieurs décideurs et scientifiques ont compris comme un problème d'« acceptabilité sociale ».

#### 8.4 Le problème de l'« acceptabilité sociale » : des facteurs d'explication théorique multiples

L'intérêt de chercheurs en sciences sociales pour l'éolien est récent. Les aspects sociaux de ce type d'implantation industrielle sont devenue progressivement un objet d'intérêt dans les années 1990, alors que la jeune industrie faisait face à des oppositions récurrentes. Nombre de publications datent de moins de cinq ans. Des chercheurs ont tenté de comprendre les conflits sociaux émergeant dans les communautés d'accueil lors de l'implantation de parcs éoliens, envisagés sous l'angle de l'« acceptabilité sociale ». Leurs travaux visent à dégager un ou des facteurs pouvant expliquer ces rapports conflictuels. La littérature consultée<sup>46</sup> ne porte pas de façon explicite sur la question du paysage. Il est tout de même possible de voir une correspondance entre les facteurs qui y sont étudiés et les trois grandes dimensions que l'on peut associer à une approche intégrée du paysage, discutée précédemment (point 2.1). Les facteurs étudiés peuvent être regroupés dans trois grands ensembles, décrits brièvement dans ce point, associés respectivement aux dimensions matérielle, culturelle et sociopolitique des parcs éoliens.

##### Facteurs matériels

Un premier ensemble de travaux concerne les efforts consacrés à l'étude de facteurs touchant la **matérialité** des infrastructures industrielles. Selon Krause (2001) et MacFarlane *et al.* (2005) notamment, la dimension des turbines, leur nombre, leur couleur et leur disposition dans l'espace, ainsi que le bruit émis par les

machines expliqueraient les rapports conflictuels observés. La taille des parcs est un autre facteur considéré. Une ferme éolienne comportant moins de huit éoliennes, selon Lee *et al.* (1989)<sup>47</sup>, serait susceptible d'être accueillie favorablement par les populations, comparativement à un parc industriel plus imposant. En dépit de plusieurs études concluantes au Danemark, aux Pays-Bas, en Irlande et en Grande-Bretagne<sup>48</sup>, les contestations sociales toujours observées autour de « petits » projets, en France notamment, éprouvent ces résultats.

Un autre facteur matériel ayant fait l'objet d'investigations soutenues est celui de la proximité géographique et visuelle. Les conclusions contradictoires d'études menées aux États-Unis (1987), en Grande-Bretagne (1995) et en Écosse (2000)<sup>49</sup> n'ont pu soutenir l'hypothèse voulant que les habitants résidant à proximité d'éoliennes auraient une attitude plus négative par rapport aux parcs que des habitants plus éloignés.

##### Facteurs culturels

Le deuxième ensemble de travaux tentant d'expliquer le phénomène de non-« acceptabilité sociale » s'intéresse aux dimensions **culturelles**, voire symboliques de l'éolien. Un premier corpus est attaché aux pratiques de l'aménagement et de l'architecture de paysage. Des auteurs tentent ainsi de traduire certaines dimensions matérielles des éoliennes (nombre, couleur, hauteur, disposition dans l'espace, etc.) dans un registre normatif, lié à l'esthétique des formes. Par exemple, dans un objectif affiché d'« intégration paysagère » des éoliennes, ils énoncent des principes de design selon des critères classiques dits d'« harmonie », de « cohérence » et d'« unité » (Gipe, 1995 ; Birk Nielsen, 1996; Stanton, 1996).

<sup>46</sup> Ne mentionnons ici que quelques auteurs : Breukers (2006), Devine-Wright (2005a, b), Gross (2007), Toke *et al.* (2007), Wolsink (2000).

<sup>47</sup> Cité dans Devanne-Wright, 2005a.

<sup>48</sup> Citées dans Devanne-Wright, 2005a : 127.

<sup>49</sup> Citées dans Devanne-Wright 2005a : 130.

Un autre corpus, moins important en nombre, ouvre des perspectives de recherche encore peu explorées. Quelques chercheurs, comme Woods (2003) et Zélem (2002), tentent de dégager les représentations sociales associées à l'éolien. Dans cette perspective, le contexte d'implantation des infrastructures éoliennes serait un facteur d'explication des réactions sociales. En d'autres termes, certains types de paysages, liés notamment à des usages et des représentations du territoire, seraient plus propices que d'autres pour accueillir des éoliennes, les zones industrielles par rapport à des paysages agroforestiers ou « naturels » par exemples. D'autres chercheurs s'interrogent sur le facteur temporel et la familiarité avec un parc éolien. Quelques enquêtes longitudinales, aux résultats contradictoires, tentent ainsi de mesurer l'évolution des perceptions de résidents de proximité dans le temps, depuis l'annonce des projets jusqu'à leur opération. Une hypothèse est que l'attitude des résidents serait plus favorable (ou moins négative) à mesure qu'ils deviennent plus familiers avec le parc. Cependant, l'interprétation de résultats d'enquêtes est contestée par certains, dont Devine-Wright (2005a) qui fait aussi remarquer que des améliorations technologiques touchant la diminution du bruit peuvent en partie expliquer les différences observées<sup>50</sup>.

Sur un registre similaire lié à la connaissance, certains auteurs estiment qu'une « éducation » du public aux avantages environnementaux des éoliennes, ainsi que l'accessibilité physique de ces dernières, par l'intermédiaire de sentier, plate-forme d'observation et visites guidées par exemples, aideraient à diminuer les oppositions.

---

<sup>50</sup> Il est aussi possible de se demander si les résidents les plus négatifs ne seraient devenus pas « absents » de l'enquête, ayant déménagé avant la construction ou après quelques années, ce qui induirait un biais méthodologique.

Enfin, l'influence des réseaux de sociabilité, ou de la « distance sociale », apparaît comme un facteur nouveau encore peu exploré, l'hypothèse étant que les individus tendent à partager les mêmes opinions que celles de leurs cercles d'intimes (amis, parenté).

### **Facteurs sociopolitiques**

On distinguera un troisième ensemble de travaux dans la littérature examinée sur l'acceptabilité sociale, soit celui abordant les dimensions **sociopolitiques** liées aux rapports vécus entre des acteurs locaux et des infrastructures éoliennes. Cette littérature occupe une place croissante depuis les dernières années. La grande hypothèse, que tentent de démontrer diverses enquêtes et études de cas, est la suivante : des populations informées et impliquées dans les processus de prise de décision seraient susceptibles d'être plus positives à l'égard de tels projets de parcs éoliens.

D'une part, les processus de gouvernance, locaux et extra-locaux, sont examinés pour expliquer les situations observées de non-« acceptabilité sociale ». La question des formes de propriété des infrastructures, privée ou collective (ex. : coopérative), exogène ou endogène, est également considérée comme un facteur déterminant, dans son lien avec la distribution sociale et spatiale des retombées économiques (Devine-Wright, 2005b; Toke *et al.*, 2007). D'autre part, plusieurs travaux récents s'attardent à étudier les « capacités institutionnelles » des acteurs locaux, c'est-à-dire leurs capacités à négocier avec les grands promoteurs de grands compromis pour insérer de grands projets éoliens dans leur territoire de vie (Breukers et Wolsink, 2007), par exemple en évitant les secteurs habités ou des paysages plus valorisés. Cette littérature trouve un écho particulier dans les politiques publiques actuelles. De nombreux gouvernements ont en effet développé des pratiques et des instruments de planification territoriale s'appuyant sur cette perspective de la négociation sociopolitique, qu'il s'agisse de chartes ou de schémas éoliens. Par ailleurs, Gross (2007) insiste sur l'idée que ce n'est pas

uniquement l'implication dans des procédures qui joue sur les dynamiques sociales mais aussi le sentiment que la décision qui en est issue soit perçue comme « juste ».

En d'autres termes, l'acceptabilité sociale découlerait autant des démarches et des pratiques de gouvernance que des résultats qui en découlent.

Pour terminer, nous retenons trois principaux **constats** de la littérature consultée.

1. Il n'y a pas un, mais bien **plusieurs facteurs interreliés** qui structurent les rapports d'acteurs locaux à l'égard d'infrastructures éoliennes. Ils touchent 1) la matérialité des infrastructures, 2) l'univers culturel des perceptions et des représentations et 3) des facteurs de nature sociopolitique incluant les pratiques de gouvernance (voir encadré n° 3).
2. Ces rapports sont dynamiques, en partie parce qu'ils sont liés à des situations et des contextes qui peuvent évoluer, autant des rapports harmonieux peuvent devenir conflictuels que l'inverse.
3. Dans cette perspective, il devient pertinent de considérer l'ensemble de ces facteurs dans les recherches sur l'éolien et, ce, en s'attardant à comprendre leurs interactions dans leurs contextes particuliers<sup>51</sup>.

---

<sup>51</sup> Dans des travaux antérieurs, trois niveaux de contextes jouaient fortement sur l'interprétation et la qualification de paysages associés à de grands complexes de production d'aluminium. Ils touchaient 1) la dynamique territoriale de développement et la place historique de l'activité industrielle, 2) les rapports vécus avec la compagnie et les capacités de gouvernance et 3) les impacts appréhendés et expérimentés (Fortin et Gagnon, 2006).

### Encadré n° 3

#### Facteurs structurant les rapports entre des groupes d'acteurs locaux et des parcs éoliens étudiés dans la littérature scientifique

**Matériels** : dimension des éoliennes, nombre, couleur et disposition dans l'espace, taille des parcs, bruit, visibilité, proximité géographique.

**Culturels** : critères de design concernant les infrastructures et l'organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et meilleure connaissance des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation des paysages d'insertion, familiarité avec un parc éolien, norme et distance sociale.

**Politiques** : participation des acteurs affectés et concernés, capacités institutionnelles à construire des ententes et compromis partagés, formes de propriété des infrastructures (privée, collective), sentiment de justice concernant les processus de gouvernance et les décisions.

## 8.5 Le paysage pour saisir, évaluer et interpréter les changements

Dans plusieurs recherches empiriques, le paysage ressort comme un facteur important pour expliquer les attitudes et les rapports conflictuels observés (Devine-Wright, 2005a ; Lyrette et Trépanier, 2004 ; Warren *et al.*, 2005). Pour sa part, Wolsink, un des auteurs les plus prolifiques sur le sujet, conclut que «l'impact perçu sur le caractère scénique du paysage, que ce soit en termes d'intrusion visuelle ou de jugement positif, constitue le meilleur indicateur de l'attitude» des personnes interrogées<sup>52</sup>. La notion demeure pourtant encore peu étudiée. À partir de travaux en cours et de ceux antérieurs réalisés sur l'industrie de l'aluminium, nous avançons une piste d'explication.

---

<sup>52</sup> Wolsink, 2000 : 51, traduction libre.

À notre avis, le paysage constitue un axe majeur des revendications actuelles dans les conflits d'aménagement et de développement parce qu'il offre un « cadre d'interprétation pour les sociétés réflexives » (Fortin, 2007b). Plus exactement, l'expérience sensible et cognitive du paysage permet « de fusionner un ensemble de considérations significatives exacerbées par un contexte donné. L'évaluation du territoire, à travers le cadre du paysage, permet à un acteur de qualifier et de donner du sens à une situation donnée » (Fortin, 2007b).

En d'autres termes, lorsqu'une industrie ou une grande infrastructure est introduite dans un territoire, elle est susceptible de générer des changements rapides, importants et variés, qu'ils soient de nature économique, sociale, culturelle ou environnementale. Une question essentielle, pour les groupes d'acteurs locaux, est alors de savoir si les changements suscités par les infrastructures sont susceptibles de pérenniser les rapports vécus et expérimentés avec le territoire qui sont jugés importants pour eux, voire même de les améliorer ou, au contraire, de les fragiliser et même de les détruire. Pour répondre à cette question, il y a forcément un processus d'interprétation et d'évaluation du projet et des changements appréhendés. Or, le paysage, dans ses dimensions concrètes, permet de rendre perceptibles les changements. De même, dans ses dimensions symboliques, il permet de donner un sens à ces changements.

Par exemple, la présence visuelle vue d'une éolienne dans un paysage forestier pourra être considérée comme une menace par le villégiateur et le chasseur qui sont à la recherche d'une nature « sauvage » qui, elle, se trouve au centre de leur relation avec le territoire. Au contraire, le même changement concret pourrait être vu positivement par un agriculteur qui, grâce aux redevances négociées, estime pouvoir stabiliser ses revenus et concrétiser des projets de diversification. Mais si les revenus ne devaient pas être aussi importants qu'anticipés, ou encore si des impacts imprévus devaient se produire et qui ne sont pas souhaitables (ex. : nuisance de bruit,

conflit avec le voisinage, sentiment d'ententes financières inéquitables), ce même agriculteur pourrait modifier sa première interprétation de la situation et du paysage. Autre exemple, le projet éolien pourrait être vu positivement par un élu soucieux d'améliorer la capacité financière de sa municipalité et son offre de services aux citoyens. Mais le changement pourrait aussi être jugé négatif si le projet devait susciter trop de tension dans la population locale.

Bref, le processus d'interprétation et d'évaluation du projet d'infrastructures et de ses changements apparaît très lié à un acteur (individuel ou collectif) et il peut, entre autres, se dérouler par le biais de l'expérience sensible et cognitive du paysage. Il sert ensuite de véhicule pour porter les revendications auprès des décideurs et dans le débat public. Ce rôle de médiation sociale du paysage est particulièrement valorisé dans des démarches de planification institutionnelles, proposées récemment en Europe comme au Québec. C'est à partir de cette même perspective que nous avançons une proposition au point suivant.

## **8.6 De l'acceptabilité sociale à la co-construction de projets**

Les dynamiques sociales entourant les grands projets d'industries et d'infrastructures sont complexes. D'une part, elles sont changeantes, étant susceptibles d'évoluer au gré des interactions sociales, des événements et des informations disponibles notamment. D'autre part, ces dynamiques sont toujours liées à leur contexte : les réalités géographiques, sociopolitiques et historiques, autant individuelles que collectives, influencent l'interprétation et l'évaluation des projets et des changements qu'ils apportent.

La nature complexe et mouvante des dynamiques sociales peut, à l'évidence, être vue comme déstabilisante pour les décideurs, publics et privés. Cependant, elle est aussi porteuse d'opportunités. En effet, cela signifie que les positions ne sont pas figées. Une situation



consensuelle peut éventuellement poser problème, comme une situation conflictuelle peut se transformer et connaître un dénouement heureux. C'est cette perspective de négociation sociale que l'on peut voir inscrite dans de récentes démarches de planification territoriale axées sur le paysage (voir le point 2.3).

Les controverses sociales sont aussi parfois porteuses d'innovation. Tel est le cas concernant la filière éolienne au Québec. Les contestations soutenues de groupes locaux, face à l'implantation de grands parcs éoliens dans leur milieu de vie, a créé un contexte favorable pour repenser les rapports entre les grands projets industriels et les territoires dans les stratégies de développement. Ceux-ci ne devraient plus être considérés uniquement comme des espaces de production, mais aussi comme des territoires habités. Du moins, est-ce un postulat adopté implicitement dans plusieurs démarches de planification, dont celles du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) (2007a, b) qui accordent une voix à une diversité d'acteurs locaux et régionaux en proposant le recours à divers modes de participation.

De même, de tels conflits forcent à revoir la conception actuelle de la fameuse « acceptabilité sociale » de projets tant recherchée par les promoteurs et les décideurs. Elle force effectivement à reconnaître qu'une telle acceptabilité ne résulte pas tant d'un savant calcul d'experts basé sur un facteur unique d'explication, mais qu'elle s'inscrit plutôt dans un processus continu de négociations sociales. Elle se construit progressivement (ou pas), à partir de rapports développés entre les acteurs impliqués et au gré des ententes qu'ils sont capables d'inventer et de souder pour rendre les propositions « acceptables » et même, idéalement, pour créer de véritables projets de territoire. En d'autres termes, un projet d'aménagement industriel ou de grandes infrastructures réussi serait plus qu'« accepté », il serait co-construit par les divers groupes concernés et affectés. Il serait alors possible de parler d'un « projet de territoire », au sens où il s'arrime au milieu de vie, autant dans ses formes matérielles que

symboliques, c'est-à-dire aux aspirations et aux visions des populations qui y habitent.

Une telle démarche de co-construction de projet est exigeante. Et, malheureusement, il n'existe pas de « recette » toute faite qui permettrait d'assurer une issue positive. En effet, tout projet de territoire demeurera toujours spécifique, car il émerge forcément des particularités du milieu, à la fois sociales et environnementales. Il est même possible que certaines activités, comme l'éolien, n'y soient pas considérées comme une option intéressante. Avant même de discuter de la forme du projet, il importe de statuer sur sa pertinence et sa raison d'être.

Si le résultat est forcément imprévisible, il est tout de même possible de travailler sur les processus qui encadrent la conception des projets et sur les conditions qui permettent de stimuler des dynamiques sociales créatives. À cette fin, les théories et expériences de planification territoriale, de développement local et de gouvernance participative permettent d'identifier certaines conditions de base. Mentionnons seulement : l'implication de tous les acteurs à des moments déterminants pour la prise de décision, la prise en compte de toutes les préoccupations et leur « internalisation » dans la conception des projets, incluant celles jugées marginales, ou encore la création de mécanismes assurant entre autres la circulation d'information et de points de vue ainsi que le renforcement des connaissances concernant les impacts des projets.

Dans cette perspective, plusieurs façons de faire sont possibles pour essayer d'infléchir et de coordonner l'implantation de cette filière énergétique si celle-ci est retenue comme une avenue de développement territorial. Pour conclure ce chapitre, nous évoquons quatre approches d'encadrement distinctes qui pourraient être utilisées de façon complémentaire, soit celles réglementaire, négociée, planifiée et participative. Puis, nous avançons une proposition associée à la quatrième approche.

## 8.7 Quatre approches complémentaires pour encadrer les parcs éoliens

**L'approche réglementaire** constitue une première voie d'encadrement. L'industrie éolienne étant nouvelle, les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement et de développement ne prévoyaient pas l'implantation de cet usage lorsque de premiers projets de parcs ont été proposés par des promoteurs. Aussi, les municipalités et les MRC se sont généralement dotés de règlements de contrôle intérimaires (RCI) pour encadrer d'éventuels projets. Le principe généralement retenu consiste à exclure des portions du territoire comme lieu de localisation possible. Deux principaux types de critères servent à délimiter ces zones d'exclusion soit : **1)** une distance d'implantation pour « éloigner » les éoliennes de certains lieux accueillant des usages particuliers. Les RCI de la région du Bas-Saint-Laurent misent ainsi sur un périmètre d'exclusion autour des aires urbaines et villageoise où se concentre l'habitat résidentiel, des sites récréotouristiques et des aires vouées à la conservation de la nature (ex. : 500 m à l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation défini au plan d'urbanisme) et **2)** exclusion de sites et périmètres qui bénéficient déjà d'un statut institutionnel leur accordant une forme de protection dans les outils réglementaires existants (ex. : distance séparatrice du corridor des routes 132, 232, etc., sites d'intérêt esthétique).

Par ailleurs, le zonage issu du RCI, fondé sur de tels critères généraux standardisés, ne semble pas toujours suffisamment adaptés aux spécificités des territoires d'accueil. Par exemple, que faire pour l'habitat situé hors des périmètres urbains et au cœur de paysages ruraux de qualité ? De même, faut-il juger de la même façon un projet comportant des dizaines d'éoliennes et un autre n'en incluant qu'un nombre restreint ? Face à ces limites, des alternatives sont évoquées. Entre autre, Thériault, Chaumel et Fleurtey proposent des

« RCI modernes », reposant sur des principes plus variés<sup>53</sup> afin que cet instrument réglementaire soit plus adapté au contexte d'implantation. De même, comme le rappelle le MAMR (2007), il importe de situer le RCI comme un outil temporaire, devant éventuellement être remplacé par d'autres instruments légaux permanents offerts par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, comme les grandes affectations du territoire ou les territoires d'intérêt esthétique (voir encadré no 4).

**La négociation au cas par cas.** La deuxième approche d'encadrement, elle, se situe sur un autre registre que la première, dans le sens où des mécanismes réglementaires permettent des échanges et pourparlers avec le promoteur concerné pour définir, de façon discrétionnaire, des principes qui régiront l'implantation de son projet. Une telle négociation tenue autour de chaque projet vise à offrir un cadre plus souple que les outils réglementaires standardisés comme le zonage et, ainsi, à essayer de tenir davantage compte des spécificités du contexte d'accueil.

L'exercice réalisé entre des représentants de la MRC de Rivière-du-Loup et ceux du promoteur Skypower, pour localiser chacune des éoliennes du projet Terravent sur le territoire, peut être situé dans cette approche, tout comme les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ces derniers offrent un cadre réglementé mais relativement flexible pour discuter le projet avec le promoteur. Ils ont comme particularité d'impliquer une diversité d'acteurs dans la négociation, par le biais du comité consultatif d'urbanisme et d'une consultation publique.

Tout en offrant des avantages certains, de tels exercices de négociations restent cependant exigeants à plusieurs égards. Cela est en grande partie dû au fait que les organisations plus petites disposent

---

<sup>53</sup> Thériault, Chaumel et Fleurtey, 2007 : 12-19.

généralement de moins de ressources techniques et humaines<sup>54</sup> que les grands promoteurs privés ce qui peut créer des rapports déséquilibrés entre les acteurs impliqués dans la négociation. De même, les délibérations peuvent être difficiles si elles ne peuvent prendre appui sur des consensus sociaux touchant une vision d'avenir plus large du territoire, supportés par une diversité d'acteurs locaux et régionaux et qui auraient été clairement établis en amont du projet, touchant par exemple la pertinence de la filière sur le territoire ou encore les paysages considérés comme importants à protéger. Enfin, la négociation au cas par cas permet plus difficilement de prendre en compte les impacts cumulatifs qui sont créés par la multiplication de parcs. La troisième approche se présente comme une réponse à ces limites.

**L'approche de planification territoriale** mise sur la connaissance du territoire et sur une vision d'ensemble comme préalables pour orienter, de façon cohérente, l'implantation des infrastructures éoliennes vers des sites choisis. Cette approche rejoint une des demandes importantes exprimées par plusieurs groupes, et ce, de façon récurrente lors d'audiences publiques du BAPE notamment. Ces groupes souhaitent qu'un exercice de planification de la filière éolienne soit réalisé en amont des projets et à une échelle régionale.

Le mandat de caractérisation des paysages du Bas-Saint-Laurent, confié à Ruralys par la CRÉBSL, s'inscrit dans cette troisième approche. Il vise à apporter une connaissance nouvelle pour permettre aux décideurs d'intégrer cette demande des populations locales concernant la pérennité des paysages estimés importants. L'équipe de Ruralys a ainsi examiné et décrit les paysages régionaux à partir de son expertise en géographie, en histoire et en patrimoine. Elle a ensuite proposé son évaluation de la qualité des paysages existants pour chaque MRC, sur la base d'une série de critères décrits

---

<sup>54</sup> Il peut s'agir autant de ressources financières que d'expertise, d'expérience ou d'informations disponibles.

précédemment (voir méthodologie, chapitre trois). Ces critères correspondent à des modèles paysagers considérés comme étant de grande qualité dans le Bas-Saint-Laurent<sup>55</sup>. Par la suite, l'organisme a formulé une série de critères appliqués qui, eux, pourraient être utilisés par les élus et les aménagistes dans leur travail d'encadrement de futurs projets de parcs éoliens, en compléments de ceux dont ils disposent dans les outils réglementaires par exemple. Ces critères sont résumés dans l'encadré suivant. Enfin, Ruralys recommande l'utilisation d'outils de simulation visuelle et sonore performants qui permettraient de comparer les impacts sur les paysages apportés par différents scénarios d'implantation.

Ces simulations faciliteraient entre autres la localisation des infrastructures pour qu'elles se marient avec les lignes structurantes du paysage qui, selon les cas, concernent le relief, la division cadastrale, les grands plans d'eau, les routes ou les réseaux d'infrastructures.

L'exercice de caractérisation et d'évaluation mené par Ruralys constitue un premier pas notable pour orienter la planification territoriale de la filière éolienne. Toutefois, il demeure « incomplet » pour résoudre les débats actuels, et cela, entre autres, parce qu'il ne répond pas à un autre aspect fondamental soulevé par les groupes contestataires, au Québec comme dans d'autres pays : celui de la participation des acteurs affectés et concernés. Celle-ci constitue un principe clé de la quatrième approche.

---

<sup>55</sup> Par exemple, un paysage rural de grande qualité est représentatif de périodes historiques du développement de la région. Il peut s'agir d'une vallée agroforestière combinant une agriculture dynamique et diversifiée, la présence de bâtiments agricoles anciens et bien entretenus, d'une architecture résidentielles traditionnelle et d'un parcellaire visible et marqué par divers éléments (clôtures, murets de pierre, etc.).

#### Encadré n° 4

#### Critères « paysagers » de localisation et d'implantation des infrastructures éoliennes proposés par Ruralys<sup>56</sup>

**En plus des critères prévus dans les outils réglementaires d'aménagement, les implantations d'éoliennes devraient prendre en compte les éléments suivants :**

1. les unités de paysages jugées de « grande » et « très grande » qualité (soit celles de catégorie 1 et 2 qui sont limitrophes aux tronçons rouges et oranges sur la carte B).
2. les champs visuels perceptibles depuis une série de points de vue choisis et qui incluent des percées visuelles dans des vallées ou vers des montagnes, et des panoramas vers le fleuve, depuis le littoral ou les municipalités de l'arrière-pays.
3. la covisibilité entre parcs éoliens.
4. les effets cumulatifs des parcs éoliens.
5. l'intégration au bord des vallées (marge de recul, ligne de crête, hauteur et profondeur).
6. le renforcement des lignes de forces (relief, organisation foncière, élément linéaires, routes, lignes hydroélectriques).
7. l'intégration des écrans visuels et la végétation.
8. l'ajout d'une marge de recul supplémentaire à la bande d'exclusion le long de la route panoramique et touristique de la 132 (zonage territorial).
9. l'intégration et l'harmonisation des infrastructures complémentaires (ex. : route, lignes électriques, enfouissement)
10. les aires protégées, sites d'intérêts esthétiques et historiques, sites du patrimoine, etc.
11. la localisation des villages.
12. les nuisances (ex : bruit).
13. le nombre d'éoliennes.

<sup>56</sup> Dans le cadre de son mandat, l'équipe de Ruralys a esquissé ces critères, inspirés de sa connaissance des paysages bas-laurentiens et de principes proposés par d'autres groupes d'acteurs.

**L'approche de planification participative** du paysage se caractérise par une implication soutenue d'une diversité d'acteurs dans l'exercice de planification. Ceux-ci sont considérés comme possédant une connaissance spécifique et, aussi, comme ayant un droit légitime à être parties prenantes dans les décisions touchant l'avenir de leur territoire de vie. Le principe de participation trouve une place dans les pratiques actuelles expérimentées en matière d'évaluation du paysage. Il constitue même un axe majeur de restructuration des pratiques des experts qui ont en effet vu leur rôle traditionnel être contesté (voir le point 2.3). Dans le domaine de l'éolien, plusieurs démarches récentes, proposées en Europe et au Québec, misent sur cette perspective. Entre autres, le MAMR postule dans ses grandes orientations concernant l'aménagement du territoire et l'éolien : « Étant donné qu'il s'agit là du cadre de vie quotidien des citoyens, la population devra être étroitement associée à la détermination des paysages d'intérêt de son milieu, ainsi qu'aux choix qui seront faits quant à la pertinence d'y autoriser ou non l'implantation d'éoliennes et quant à la façon dont cette implantation sera réalisée dans les sites qui s'avéreront appropriés à un tel usage. Le gouvernement insiste sur le fait que toute intervention sur le paysage se doit d'être précédée d'une démarche de connaissance de celui-ci » (MAMR, 2007 : 13).

Dans les démarches proposées, la participation revêt diverses formes selon les étapes concernées, de l'information à la concertation, en passant par la consultation. Souvent d'ailleurs, elle demeure volontairement « ouverte », le soin étant laissé aux autorités responsables de la mise en œuvre de la planification de déterminer eux-mêmes les mécanismes de participation qu'ils estiment les plus pertinents. Dans cette perspective, nous esquissons une démarche.

## 8.8 Proposition appliquée : une démarche de planification et de suivi participatifs du paysage

Dans la démarche de planification et de suivi participatifs du paysage que nous proposons, le travail de caractérisation fait par Ruralys constituerait un point de départ d'un processus plus ambitieux. Celui-ci est structuré autour de quatre grandes étapes, résumées dans le tableau suivant. Il s'agit de :

1. la caractérisation des formes et des structures paysagères;
2. l'évaluation de la qualité attribuée aux paysages existants;
3. la prospective et la concertation sur les paysages futurs;
4. le suivi du changement et la gestion intégrée des paysages.

Chaque étape comporte des objectifs distincts qui correspondent à une série de questionnements particuliers. Des outils possibles sont identifiés pour répondre à ces questions, qui proviennent de champs d'études variés, nécessitant un travail d'équipe multidisciplinaire.

À plusieurs égards, la démarche proposée s'inspire de celles expérimentées en Europe – évoquées au point 2.3. De même, elle rejoint de récentes propositions gouvernementales sur l'éolien. Soulignons cependant deux caractéristiques qui la distinguent.

**Premièrement**, la démarche ne porte pas uniquement sur le cas appliqué des projets éoliens. Elle est en effet structurée en deux temps. Le premier, regroupant les étapes un, deux et trois (3.1), vise à réaliser une planification territoriale axée sur le paysage sans présumer d'aucun projet d'aménagement à venir<sup>57</sup>. À travers ces étapes, les groupes d'acteurs travaillent à se donner un cadre commun de compréhension des dynamiques territoriales et une

---

<sup>57</sup> C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été réalisé le travail de caractérisation et d'évaluation des paysages par Ruralys.

vision partagée de l'avenir de leurs paysages locaux et régionaux. La question de projets d'aménagement et d'infrastructures, comme les parcs éoliens, ne prend place qu'aux étapes trois (3.2, 3.3) et quatre du processus.

**Deuxièmement**, notre démarche insiste sur une étape souvent peu explicitée, celles touchant l'évaluation du paysage par les acteurs sociaux. Pour ce faire, nous insistons sur l'importance de mener des enquêtes sociales rigoureuses. Ces enquêtes sont basées sur une cueillette exhaustive de données originales touchant la valorisation des paysages, les significations accordées, etc. (2.1). Pour ce faire, divers outils peuvent être utilisés, certains à caractères participatifs. Il importe toutefois de souligner que les données « brutes » ainsi recueillies doivent ensuite faire l'objet d'une analyse détaillée et rigoureuse. En ce sens, la participation ne remplace pas l'analyse à cette étape de la démarche (2.2). Un tel exercice implique que les experts responsables de la démarche maîtrisent certains outils méthodologiques des sciences sociales (ex : entretiens, analyse de contenu).

Bref, notre proposition esquisse les contours d'une démarche organisée, favorisant l'implication de divers acteurs concernés. Cette démarche vise d'abord à construire collectivement une vision du paysage local et régional souhaité, puis à discuter de la place que pourrait y occuper ou non de grands projets d'infrastructures comme des parcs éoliens.

**Tableau 10.** Démarche de planification et de suivi participatifs du paysage

Étapes et objectifs	Questionnements principaux	Outils possibles
<b>1. Paysages sous la loupe. Caractérisation des formes et des structures paysagères</b>		
1.1 Décrire l'état existant du territoire et des formes du paysage (état de référence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels éléments concrets et visibles structurent un territoire donné (topographie, végétation, cadre bâti, réseaux d'infrastructures, etc.) et marquent le paysage (« thèmes »)?</li> <li>• Comment ces éléments sont-ils liés dans des « entités » et des « familles » paysagères ?</li> <li>• Quelles sont les limites des bassins visuels?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation directe du territoire et de photographies géoréférencées à l'aide d'une grille</li> <li>• Expérience visuelle et sensible du paysage</li> <li>• Analyse documentaire (données géomorphologiques, écologiques, photos aériennes, etc.)</li> </ul>
1.2 Comprendre les phénomènes dynamiques, visibles ou non, qui sont à l'origine des formes du paysage et de ses évolutions passées et anticipées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment ont évolué les modes d'occupation historiques et actuels du territoire?</li> <li>• Quelles sont les sources de changements et de pression actuelles?</li> <li>• Peut-on dégager des tendances et des scénarios pour anticiper le futur?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche documentaire (ex. : données historiques, statistiques, règlements, etc.)</li> <li>• Analyse spatiale à l'aide d'un SIG</li> </ul>
<b>2. Regards croisés sur le paysage. Évaluation de la qualité attribuée aux paysages existants</b>		
2.1 Recenser et comprendre les divers systèmes d'interprétation et de représentations sociales du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les groupes d'acteurs présents sur un territoire donné et quels rapports expérimentent-ils avec ce territoire?</li> <li>• Comment qualifient-ils les paysages et quelles significations leur attribuent-ils?</li> <li>• Quels projets, individuels et collectifs, touchent ces territoires?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche documentaire et analyse (ex. : usages, statuts institutionnels, iconographies anciennes / récentes)</li> <li>• Enquête sociale (entrevues individuelles ou collectives, questionnaires, sondages, etc.).</li> </ul>
2.2 Analyser les interactions entre les systèmes de représentations sociales du paysage et les dynamiques sociales qui en découlent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les paysages valorisés et par qui?</li> <li>• Des débats, voire des conflits, sont-ils perceptibles, actuellement ou dans le futur?</li> <li>• Si oui, relativement à quel objet et concernant quel paysage?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de contenu</li> <li>• Évaluation de la qualité paysagère et analyse comparative selon les groupes (incl. experts)</li> </ul>

<b>3. Paysages en discussion. Prospective et concertation sur les paysages futurs</b>		
3.1 Stimuler une vision partagée du territoire local et régional et formuler des objectifs de qualité paysagère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les divers groupes sociaux, à quoi devraient ressembler les paysages de leur cadre de vie dans le futur? Quelles caractéristiques devraient être présentes?</li> <li>• Est-il possible de construire une vision partagée de l'avenir du territoire de vie et des orientations de développement?</li> <li>• Quels principes bases devraient permettre l'arbitrage des points de vue et orienter la prise de décision et la conception de projets d'aménagement?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus d'animation sociale et de concertation intégrant des outils de participation formels (groupes de discussion, comités de travail multipartite, etc.) et informels (ex. : concours de photos, exposition itinérante) pour stimuler les échanges</li> <li>• Photo-montages, scénarios d'évolution</li> </ul>
3.2 Articuler la place de la filière et d'une infrastructure en projet (ex. : parc éolien) dans le cadre de cette vision de territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que la présence de la filière éolienne et de ses infrastructures est cohérente et possible avec la vision d'avenir du territoire et pourquoi? (justification)</li> <li>• Quels impacts, positifs et négatifs, sont appréhendés et espérés, à l'égard de cette filière? à l'égard des projets proposés?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de contenu (entrevues, etc.)</li> <li>• Études d'impacts</li> <li>• Outils de simulation géoréférencée, visuelle ou sonore, en deux ou trois dimensions</li> </ul>
3.3 Formuler des principes et des règles d'aménagement et de développement territorial de la filière industrielle et de ses infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De quelle(s) façon(s) devrait-on inscrire les infrastructures, en termes de formes de propriété, de dimensions de parc, de lieux d'implantation et autres?</li> <li>• Peut-on traduire ces principes dans les outils d'aménagement (ex. : schéma d'aménagement, plans d'urbanismes, Plan d'implantation et d'intégration architecturale) et des normes réglementaires (ex.: zones de « contraintes », distance séparatrices)?</li> <li>• Ou encore dans des critères de design touchant les patrons de disposition dans l'espace, la « covisibilité » entre des sites et autres?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus de design</li> <li>• Outils de simulation, visuelle ou sonore, en deux ou en trois dimensions, montrant des scénarios</li> <li>• Processus participatif et de concertation (ex. : comité consultatif d'urbanisme, consultation publique)</li> </ul>
<b>4. Paysages habités appropriés. Suivi du changement et gestion intégré des paysages</b>		
4.1 Proposer des outils et des mesures pour assurer le suivi et le contrôle des changements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels enjeux et impacts sont considérés prioritaires par divers groupes d'acteurs?</li> <li>• Quels sont les impacts observés suite à l'implantation d'infrastructures?</li> <li>• Correspondent-ils aux impacts prévus et annoncés?</li> <li>• Quelles mesures peuvent être ajoutées pour remédier aux impacts non prévus?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de suivi multipartite et mécanismes de diffusion auprès du grand public</li> <li>• Programme de suivi d'indicateurs</li> <li>• Analyse spatiale à l'aide d'un SIG</li> <li>• Étude comparative</li> </ul>

© Fortin, M.-J. et A.-S. Devanne, Chaire en DRT / UQAR, 2008





## 9. CONCLUSION

La caractérisation et l'évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent, constitue une étude majeure pouvant servir pour plusieurs contextes d'interventions. Cet outil de connaissance et de gestion du territoire sollicite plusieurs niveaux de réflexion quant à la prise de décision sur l'aménagement du territoire, mais aussi sur des problématiques reliées à la préservation, à la mise en valeur et au développement local et régional. Le développement éolien sur le territoire constitue un contexte favorable pour l'étude des paysages. Au-delà de cette problématique l'étude réalisée permet d'ouvrir des perspectives de gestion intégrée dans une perspective de développement durable. Plusieurs outils sont proposés dans cette étude, lesquels permettent d'orienter les actions en matière de paysage vers une vision concertée et partagée.

Depuis une quinzaine d'années, la compréhension du paysage a beaucoup évolué, à la fois dans les milieux scientifiques, dans les pratiques d'experts et dans les politiques publiques, comme discuté au chapitre deux. D'approches strictement visuelles, des conceptions plus complexes du paysage sont privilégiées et qui peuvent être organisées autour de trois grandes approches : territoriale, culturelle ou sociopolitique. De plus en plus, cependant, l'idée d'une approche intégrée du paysage émerge et se construit, entre autres dans de nouvelles démarches de planification expérimentées au Québec et en Europe. Ces démarches misent sur les dimensions relatives aux trois approches plus traditionnelles et qui réfèrent à la matérialité du territoire, à ses significations et ses représentations symboliques ainsi qu'à son appropriation par les acteurs. Plus globale, cette approche intégrée permettrait ainsi de mieux situer les questions de paysage dans une perspective de développement territorial.

Dans le chapitre trois nous présentons notre méthodologie de caractérisation et d'évaluation de la qualité des paysages utilisée sur les territoires du Bas-Saint-Laurent. Cette démarche vers l'intégration de plusieurs composantes des paysages et amorcée depuis 2004 est orientée vers un inventaire terrain à l'échelle de l'utilisateur, tout en gardant une perspective territoriale. Elle est basée sur les différents liens parfois complexes, qui unissent l'humain à son territoire.

Notre étude a permis d'apporter de nouvelles connaissances et appréciations de la qualité des paysages de la MRC Les Basques après une première caractérisation des paysages réalisée il y a quelques années. Après avoir dressé le portrait du territoire (chapitre quatre) tant au niveau physique, historique que social, nous avons identifié sept grandes familles paysagères.

Les caractéristiques, les thèmes paysagers et les facteurs d'évolution des paysages de chacune de ces familles ont été analysés dans la section sur la caractérisation (chapitre cinq).

Notre évaluation de la qualité des paysages a été réalisée en utilisant une méthodologie qui s'appuie sur plusieurs valeurs et critères embrassant la pluralité de leurs aspects (chapitre six). La cartographie de la caractérisation des paysages et de l'évaluation de la qualité paysagère, à la fois dans le rapport et sur des cartes grand format, permettent de mieux saisir le contenu de l'étude. À cela s'ajoute un atlas numérique unissant les photographies au territoire parcouru pour découvrir les paysages les plus significatifs. Le travail réalisé est un constat de l'état actuel des paysages de la MRC Les Basques qui devrait idéalement être mis à jour régulièrement.

Dans le chapitre sept, nous faisons une synthèse du travail de la caractérisation et de l'évaluation des paysages en dégagant les composantes clés des paysages de la MRC : l'eau, les îles, le caractère rural et agroforestier, l'organisation foncière bien visible, les panoramas et les points de vue, les villages, la villégiature sont autant de composantes clés des paysages, communes à la MRC Les Basques. Plusieurs recommandations sont proposées pour guider les pratiques d'aménagement et de gestion du territoire qui prennent en compte la dimension paysagère. La connaissance des paysages de la MRC Les Basques devrait être le point de départ d'actions de sensibilisation sur la qualité paysagère et sur la préservation des paysages. Les acteurs institutionnels et politiques, les intervenants économiques et la population, par leurs interventions, façonnent les paysages. L'enjeu de la sensibilisation est de faire du paysage l'affaire de tous et de chacun, et cela, afin de mener des actions de préservation, de mise en valeur et de développement. Il est important d'entreprendre différentes stratégies pour toucher le plus largement possible différents publics. La sensibilisation est essentielle pour la mobilisation collective et/ou l'adhésion à tout projet paysager de grande envergure telles que l'adoption d'une charte paysagère ou la mise en oeuvre d'un plan de paysage.

Le paysage ne doit pas être vu uniquement sous l'angle de l'esthétique. Il évolue et se transforme tous les jours. La qualité du paysage représente une valeur patrimoniale et économique considérable. La connaissance des paysages prend son sens si on s'intéresse à leur avenir. L'approche paysagère peut être un nouvel outil d'aménagement qualitatif et participatif du territoire. Il appartient aux intervenants locaux de s'approprier ce levier de gestion territoriale et de choisir les actions à prendre pour la préservation et la mise en valeur de leurs paysages. La préservation des paysages, la transformation et/ou la construction de nouveaux paysages en regard du développement territorial sont autant de défis stimulants qui deviennent l'expression d'un intérêt pour la qualité du cadre de vie des Mitissiens.

L'implantation de parcs éoliens dans la région a été un facteur qui a stimulé l'investissement de plusieurs partenaires dans cette vaste étude, la caractérisation et l'évaluation de la qualité des paysages du territoire bas-laurentien permet une réflexion bien en amont, pour divers projets d'aménagements reliés au développement du territoire et ce dans plusieurs secteurs d'activités. Dans cette étude, nous avons pris en compte la problématique des paysages et du développement éolien en apportant une réflexion globale sur le sujet tout en proposant aux décideurs et gestionnaires une démarche abordant la question de la valorisation sociale (chapitre huit). Un CD-Rom didactique sur les paysages et le développement éolien a été produit pour aider les décideurs à faire des choix éclairés.

Le développement de la filière éolienne au Québec – et plus spécifiquement dans le Bas-Saint-Laurent – s'inscrit dans cette perspective de développement territorial. Cependant, au Québec comme ailleurs dans le monde, il ne se fait pas sans rencontrer des oppositions et, comme le sous-tend la réalisation de la présente étude, le paysage est une question au cœur des débats en cours. Ainsi, l'accueil des communautés locales évolue et pose de nouveaux défis pour le développement de la filière, posés entre autres en termes d'impacts sur les paysages locaux et régionaux et, plus largement, d'acceptabilité sociale des projets. Le paysage, en tant que médiateur social et pris dans sa compréhension la plus globale (approche intégrée), pourrait expliquer les rapports, souvent conflictuels, entre des groupes d'acteurs locaux et les parcs éoliens. C'est dans cette perspective qu'une démarche de planification et de suivi participatifs du paysage est proposée, qui favorise l'implication de divers acteurs concernés. Élaborée en quatre étapes, elle vise d'abord à construire collectivement une vision du paysage local et régional souhaité, puis à discuter de la place que pourraient y occuper ou non de grands projets d'infrastructures comme des parcs éoliens.

Cette démarche participative reste une esquisse de proposition appliquée et doit être précisée et expérimentée sur un exemple concret. Caractérisation et évaluation des paysages par divers groupes d'acteurs, incluant les experts et les populations locales,

constituent des étapes qui favoriseraient une meilleure intégration de l'éolien dans le territoire bas-laurentien constitué d'une diversité de paysages évoquant à la fois une complexité, une fragilité et un grand potentiel de mise en valeur et de développement.



## Bibliographie

---

ATLAS DU BAS-SAINT-LAURENT (2002) « Thème de la population d'après le recensement 2001 de statistique Canada », vol. 2. En ligne : <<http://atlasbsl.uqar.qc.ca/edition2/fr.htm>>. Site consulté le 15 janvier 2008.

AVOCAT, Charles (1984) « Essai de mise au point d'une méthode d'étude des paysages », *Lire le paysage*, p. 11-35.

BAPE (2007) *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Carleton-sur-Mer. Rapport d'enquête et d'audience publique n°238*. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 91 p.

BAPE (2005) *Projets de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à L'Anse-à-Valleau. Rapport d'enquête et d'audience publique n°217*. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 164 p.

BÉDARD, Mario (2002) « Géosymbolique et iconosphère bourguignonnes : Continuité ou rupture paysagère? Le cas de Beaune », *Cahiers de Géographie du Québec*. 46 (129) : 323-343.

BERTRAND, Georges et Claude Bertrand (2003) *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*. Paris : Éditions Arguments.

BÉRINGUIER, Philippe, Pierre Dérioz et Anne-Élisabeth Laques (1999) *Les paysages français*. Paris : Armand Colin.

BLANCHARD, Raoul (1931) *Le rebord sud de l'estuaire du Saint-Laurent*. Grenoble : Université de Grenoble, Institut de géographie alpine.

BOURQUE, Pierre-André (2006), « Planète Terre, Section 5.5 – Le Quaternaire au Québec : une histoire de glaciations-déglaciations »  
En ligne : <[http://www.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete\\_terre.html](http://www.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete_terre.html)>.

BRUNS, D. et B. H. Green (2001) « Identifying threatened, valued landscapes », dans Green, Bryn et Willem Vos (éd.), *Threatened Landscapes : Conserving Cultural Environments*. Londres et New York : Spon Press, p. 119-127.

BERQUE, Augustin (1995) « De paysages en outre-pays », dans *La théorie du paysage en France (1974-1994)* (sous la dir. de A. Roger). Seyssel : Champ Vallon, p. 346-359.

BIRK NIELSEN, Frode (1996) *Wind Turbines and the Landscape: Architecture and Aesthetics*. Aarhus : Danish Energy Agency's Development Programme for Renewable Energy, 63 p.

BLAIS, Pierre, Pierre Michaud et Ghislaine Vézina (2003) *Les collectivités viables en milieu rural: bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes d'action*. Québec : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, 22 p.

BREUKERS, Sylvia (2006) *Changing institutional landscapes for implementing wind power. A geographical comparison of institutional capacity building: The Netherlands, England and North Rhine-Wesphalia*. Thèse de doctorat. Amsterdam : University of Amsterdam, 384 p.

BREUKERS, Sylvia et Maarten Wolsink (2007) « Wind power implementation in changing institutional landscapes : An international comparison », dans *Energy Policy*, 35 (5) : 2737-2750.

BUREL, Françoise et Jacques Baudry (1999) *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*. Paris : Tec et Doc, 359 p.

Centre de Ressources en impacts et adaptation au climat et à ses changements (2006), « Indicateurs et normales climatiques pour le sud du Québec », Sciences atmosphériques et enjeux environnementaux, Service Météorologique du Canada, Environnement Canada. En ligne : <[http://www.criacc.qc.ca/villes/normClim\\_CondMoy\\_Sud\\_f.asp](http://www.criacc.qc.ca/villes/normClim_CondMoy_Sud_f.asp)>.

CLAVAL, Paul (1995) « L'analyse des paysages », *Géographie et cultures*, 13, p. 55-74.

CONSEIL DE L'EUROPE (2000) *Convention Européenne du Paysage*. Florence : Conseil de l'Europe. En ligne : <<http://conventions.coe.int/>>. Site consulté le 28 mars 2008.

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS (2000) *Charte du paysage québécois*. Québec : Conseil du paysage québécois. En ligne : <<http://www.paysage.qc.ca/>>. Site consulté le 28 mars 2008.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (2007) *La filière éolienne au Bas-Saint-Laurent : un outil d'aide à la prise de décision dans le contexte municipal*. Rimouski: Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, 98 p.

- COPPS, David H. (1995) *Views from the Road : A Community Guide for Assessing Rural Historic Landscapes*. Washington / Covelo : Island Press.
- COSGROVE, Denis E. (1998) *Social formation and symbolic landscape*. Madison, Wisconsin : The University of Wisconsin Press, 293 p.
- CÔTÉ, Marie-Josée, Bertin Denis et Yves Lachance (2006) *Atlas écologique de la MRC de la Matapédia*. MRC de La Matapédia / ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 24 p.
- DERIOZ, Pierre et Anne-Élisabeth Laques (1996) « Inventorier, analyser et évaluer le paysage : à la recherche d'une méthode. Réalisation d'un inventaire paysager préalable à la mise en œuvre d'une opération locale "agri-environnementale" en Haut-Languedoc », dans Collectif, *Le paysage, pour quoi faire?*. Avignon : Laboratoire Structures et dynamiques spatiales, Université d'Avignon, p. 67-74.
- DEVINE-WRIGHT, Patrick (2005a) « Beyond NIMBYism : Towards an integrated framework for understanding public perceptions of wind energy », *Wind Energy*, 8 (2) : 125-139.
- DEVINE-WRIGHT, Patrick (2005b) « Local aspects of UK renewable energy development : Exploring public beliefs and policy implications », *Local Environment*, 10 (1) : 57-69.
- DIONNE, Jean-Claude (1972) *Le Quatenaire de la région de Rivière-du-Loup/Trois-Pistoles, côte sud de l'estuaire maritime du Saint-Laurent*. Rapport d'information QF-X-27, Centre de Recherches forestières des Laurentides, Région de Québec, Québec.
- DIONNE, J.-C., Rousseau, G., Dumais, P. et Héту, B. (1988) *Aspects du Quatenaire dans les régions de Saint-Fabien et de Trois-Pistoles*. VI<sup>e</sup> Congrès de l'AQQUA, Rimouski. Livret-guide de l'excursion 2.
- DOMON, Gérald, Gérard Beudet et Martin Joly (2000) *Évolution du territoire laurentidien : caractérisation et gestion des paysages*. Montréal : Isabelle Quentin éditeur.
- DOMON, Gérald et André Bouchard (2007) « The History of Godmanchester's landscapes (Quebec, Canada) : two centuries of shifting relations between anthropic and biophysical factors », *Landscape Ecology*, 22 : 1201-1214.
- DUBÉ, Pierre-André (1982) *Agrométéorologie : Atlas agroclimatique du Québec méridional, données dérivées de la température*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Québec.
- EMPLOI-QUÉBEC (2007) *Les MRC du Bas-Saint-Laurent en quelques mots et chiffres*. Direction de la planification et du partenariat, 31 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHE (2005) *Bas-Saint-Laurent : De Trois-Pistoles à Dégelis*. Collection « Topo-guide Sentier national au Québec ». Montréal : Éditions Bipède.

FORTIN, Marie-José (2007a) *Paysage industriel : lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale. Les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Pechiney (Dunkerque, France)*. Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses. 491 p. En ligne : <[http://theses.uqac.ca/these\\_24605668.html](http://theses.uqac.ca/these_24605668.html)>. Site consulté le 28 mars 2008.

FORTIN, Marie-José (2007b) « Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive », dans *Paysages : de la connaissance à l'action* (sous la dir. de M. Berlan, Y. Luginbühl et D. Terrasson). Versailles : Éditions Quae.

FORTIN, Marie-José et Gérald Domon (2007) « Éolien et paysage : pour une véritable démarche de développement territorial », *Action nationale*, XCVII (4) : 27-42.

FORTIN, Marie-José et Christiane Gagnon (2006) « Interpreting major industrial landscapes : Social follow-up on meanings, the case of two aluminium smelters, Alcan (Alma, Canada) and Pechiney (Dunkirk, France) », *Environmental Impact Assessment Review*, 26 (8) : 725-745.

FORTIN, Jean-Charles et Antonio Lechasseur (1993) *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Collection « Région du Québec », n°5. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 864 p.

GAGNON, Marc (1996) *Bilan régional – Estuaire maritime du Saint-Laurent. Zone d'intervention prioritaire 18*, Environnement Canada – région de Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. En ligne : <[http://www.planstlaurent.qc.ca/plan/collectivites/zip/bilans\\_f.htm](http://www.planstlaurent.qc.ca/plan/collectivites/zip/bilans_f.htm)>. Site consulté le 30 avril 2008.

GAMACHE, Nicolas, Gérald Domon et Yves Jean (2004) « Pour une compréhension des espaces ruraux : représentations du paysage de territoires français et québécois », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, 73 : 72-102. En ligne : <<http://www.inra.fr/Internet/Departements/ESR/publications/cahiers/pdf/gamache.pdf>>. Site consulté le 28 mars 2008.

GIRARDVILLE, Jean-Marie (2000) « Routes et paysages villageois ». En ligne : <<http://www.paysage.qc.ca/cpq.htm>>. (3 articles : « Portrait de la problématique québécoise »; « Revitalisation d'une artère principale et route nationale, l'exemple de Amqui »; « La route et les beaux villages du Québec »).

GIPE, Paul (1995) « Design as if People Matter : Aesthetic Guidelines for the Wind Industry », *The American Wind Energy Association conference, Washington, DC. March 30, 1995*. En ligne : <<http://www.wind-works.org/articles/design.html>>. Site consulté le 28 mars 2008.



- GROSS, Catherine (2007) « Community perspectives of wind energy in Australia: The application of a justice and community fairness framework to increase social acceptance », *Energy Policy*, 35 (5) : 2727-2736.
- GREIDER, Thomas et Lorraine Garkovich (1994) « Landscapes : The social construction of nature and the environment », *Rural Sociology*, 59 (1) : 1-24.
- GORGEU, Yves et Catherine Jenkins, sous la dir. de (1995) *La charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal*. Paris : La Documentation française.
- GUISEPPELLI, Emmanuel (2005) « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord ». *Cybergeo : Revue européenne de géographie*, 309. En ligne : <<http://www.cybergeo.eu/index3352.html>>. Site consulté le 28 mars 2008.
- HÉLIMAX ÉNERGIE INC. (2004) *Étude sur l'évaluation du potentiel éolien, de son prix de revient et des retombées économiques pouvant en découler au Québec*. Rapport non publié présenté au Regroupement des organismes environnementaux en énergie, à l'Association canadienne de l'énergie éolienne et au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Montréal : Hélimax énergie inc, 48 p.
- ISQ (2008) « Population selon le groupe d'âge, sexes réunis, MRC du Bas-Saint-Laurent, 1996 et 2001-2007 ». *Profils des régions et des MRC*. En ligne : <[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/societe/demographie/demo\\_gen/pop\\_age01\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/societe/demographie/demo_gen/pop_age01_mrc.htm)>. Site consulté le 7 janvier 2008.
- HÉTU, Bernard (1998) « La déglaciation de la région de Rimouski, Bas-Saint-Laurent (Québec) : Indices d'une récurrence glaciaire dans la mer de Goldthwait entre 12 400 et 12 000 BP », *Géographie physique et Quaternaire*, 52 (3) : 1-23.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2007) *Le Bas-Saint-Laurent et ses municipalités régionales de comté (MRC) – Les Basques*. En ligne : <[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region\\_01/region\\_01\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_01/region_01_00.htm)>. Page consultée le 1<sup>er</sup> février 2008.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2003) *Population selon le groupe d'âge, région administrative du Bas-Saint-Laurent, 2001*. En ligne : <[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001\\_01/population01/poptot01.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001_01/population01/poptot01.htm)>. Page consultée le 27 février 2008.
- JACOBS, Peter et Peter Mulvihill (1995) « Ancient lands : new perspectives. Towards multi-cultural literacy in landscape management », *Landscape and Urban Planning*, 32 : 7-17.
- JOLIVAU, Thierry (1994) « La gestion paysagère de l'espace rural : questions, concepts, méthodes et outils », *Revue de géographie de Lyon*, 69 (4) : 1-10.

- JONES, Michael (2007) « The European landscape convention and the question of public participation », *Landscape Research*, 32 (5) : 613-633.
- KRAUSE, Christian L. (2001) « Our visual landscape: Managing the landscape under special consideration of visual aspects », *Landscape and Urban Planning*, 54 (1-4) : 239-254.
- LAROCQUE Paul, Larrivée, Jean *et al.* (1998) *Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie*. Rimouski : Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ, 473 p.
- LARUE, Yannick (2005) « Atlas du Bas-Saint-Laurent, Volume 3, Caractérisation des bassins-versants des rivières du Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane ». En ligne : <<http://atlasbsl.uqar.qc.ca/Version3/Bassins/bassins-3.htm>>. Site consulté le 30 avril 2008.
- LOCAT, J. (1978) *Le Quaternaire de la région de Baie-des-Sables – Trois-Pistoles*. Ministère des Richesses naturelles, Direction générale de la recherche géologique et minérale, DPD-605, Québec.
- LUGINBÜHL, Yves (sous la dir. de), avec la collaboration de Katia Sigg et Xavier Toutain (1993) *Sensibilités paysagères. Modèles paysagers*. Rapport de recherche non-publié. Paris : Laboratoire CNRS LADYSS, 117 p.
- LUGINBÜHL, Yves avec la collaboration de Jean-Claude Bontron et de Zsuzsa Cros (1994) *Méthode pour des atlas de paysages. Identification et qualification*. Paris : STRATES /CNRS – SEGESA. 76 p. et annexes. En ligne : <<http://www.ecologie.gouv.fr/Methode-pour-des-atlas-de-paysages.html>>. Site consulté le 28 mars 2008.
- LYRETTE, Étienne et Michel Trépanier (2004) « Les dynamiques sociales engendrées par l'implantation du parc éolien Le Nordais », *VertigO*, 1 : 1-9.
- MACFARLANE, Robert, Harry Staggs, Keith Turner et Matthew Lievesley (2005) « Peering through the smoke? Tensions in landscape visualisation », *Computers, Environment and Urban Systems*, 29 (3 SPEC. ISS.) : 341-359.
- MAMR (2008) *Répertoire des municipalités du Québec*. En ligne : <[http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga\\_stru\\_repe.asp](http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga_stru_repe.asp)>. Site consulté le 15 février 2008.
- MAMR (2007) *Guide d'intégration des éoliennes au territoire – Vers de nouveaux paysages*. Document de soutien à *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*. En ligne : <[http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/guide\\_integre\\_eoliennes\\_territoire.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/guide_integre_eoliennes_territoire.pdf)>. Site consulté le 31 mars 2008.

MAMR (2006) *Cadre d'intervention pour la protection des paysages. Quelques expériences étrangères*. En ligne : <[http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/obse\\_muni/cadr\\_inte\\_prot\\_pays.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/cadr_inte_prot_pays.pdf)>. Site consulté le 31 mars 2008.

MAMSL (2004), *Les Basques (110) – Municipalité régionale de comté*, Gouvernement du Québec, Direction de l'infrastructure municipale et de la géomatique ou disponible. En ligne : <<http://www.bas-saint-laurent.org/LesBasques/>>.

MAPAQ (2005). *Portrait agroalimentaire de la MRC Les Basques*. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. En ligne : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/8EF898EA-9565-482B-B986-8B808E9A35ED/7435/MRCRDLFinalDistri.pdf>. Page consultée le 12 février 2008.

MAPAQ (2005), « Portrait agroalimentaire de la MRC Les Basques », Gouvernement du Québec, Bas-Saint-Laurent. En ligne : <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/8EF898EA-9565-482B-B986-8B808E9A35ED/7432/MRCLesBasquesFinalDistri.pdf>>. Site consulté le 30 avril 2008.

MAPAQ (2007) *Production porcine*. Gouvernement du Québec. En ligne : <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Production/porcine/>>. Site consulté le 30 avril 2008.

MAPAQ (1999), *Portrait agricole de la MRC des Basques*. Gouvernement du Québec, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.

MARTINEAU, Ghismond (1979) *Dépôts meubles de la région de Rimouski-Trois-Pistole*. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction générale de la recherche géologique et minérale, Direction des levées géoscientifiques. Rapport préliminaire DPV-717, Québec.

MDDEP (2002) *Le bassin-versant : un territoire pour les rivières*. Gouvernement du Québec. En ligne : [http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin\\_versant/bv.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin_versant/bv.htm). Site consulté le 30 avril 2008.

MICHAUD, Claude *et al.* (1997a), *Routes d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent : cartographie des impressions visuelles-Tome 1 : MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques*. Ministère des Affaires municipales, Direction de l'aménagement du développement local, 58 p.

MICHELIN, Yves, Sylvie Paradis et Laurent Lelli (2005) « When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project : new perspectives for the organisation of local participative discussion groups ». *Journal of Mediterranean Ecology*. 6 (1) : 19-32.

MRC Les Basques (2001), *Schéma d'aménagement et de développement municipalité régionale de comté des Basques*, Trois-Pistoles.

MRC Les Basques (2005) *Règlement de contrôle intérimaire no 154 encadrant l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC des Basques*, Trois-Pistoles.

MRNF (2005) *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères. Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*. Québec : Gouvernement du Québec, 25 p. En ligne : <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca>>. Site consulté le 28 mars 2008.

MITCHELL, Don (2003) « Dead Labor and the Political Economy of Landscape - California Living, California Dying », dans *Handbook of Cultural geography* (sous la dir. de K. Anderson, M. Domosh, S. Pile et N. Thrift). London / Thousand Oaks : Sage, p. 233-248.

MONTPETIT, Christiane, Philippe Poullaouec-Gonidec et Geneviève Saumier (2002) « Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle », *Cahiers de géographie du Québec*, 46 (128) : 165-189.

MRNF (2006) *Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État*. En ligne : <<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/territoire/programme/analyse-eolien.pdf>>. Site consulté le 31 mars 2008.

OBSERVATORI DEL PAISATGE (2006) *Prototype Landscape Catalogue. Conceptual, methodological and procedural bases for the preparation of the Catalan Landscape Catalogues. Summary*. Olot et Barcelone : Observatori del paisatge, 31 p. En ligne : <<http://www.catpaisatge.net/fra/activitat.php>>. Site consulté le 28 mars 2008.

OQLF (2008) *Grand dictionnaire terminologique*. Gouvernement du Québec. En ligne : <[www.granddictionnaire.com](http://www.granddictionnaire.com)>. Page consultée le 24 avril 2008.

PAGE, Robert R., Cathy A. Gilbert et Susan A. Dolan (1998) *A Guide to Cultural Landscape reports : Contents, Process, and Techniques*. Washington : U. S. Department of the Interior, National Park Service.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2007). « Marées, courants et niveaux d'eau, Données disponibles, Section : Observations, Estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent » [en ligne : <http://www.waterlevels.gc.ca/french/DonneesDisponibles.shtml>].

POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe *et al.* (2001) *Concept et opérationnalisation du paysage : balisage du concept de paysage, des méthodes et des enjeux publics au Québec*. Rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec et à Hydro-Québec.

- RIOUX, Emmanuel, dir. (1997) *Histoire de Trois-Pistoles, 1697-1997*. Trois-Pistoles : Centre d'édition des Basques. 697 p.
- ROBITAILLE, André et Jean-Pierre Saucier (1998) *Paysages régionaux du Québec méridional*. Sainte-Foy : Publications du Québec.
- RURALYS (2004) *Les paysages du Kamouraska : connaissance, évaluation et valorisation*. MCCQ, Tourisme Québec, CRÉ Bas-Saint-Laurent. MRC du Kamouraska, Tourisme BSL. La Pocatière, 144 p.
- RURALYS (2006a) *Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup : caractérisation et évaluation*. MRC de Rivière-du-Loup/Tourisme Québec. La Pocatière, 83 p.
- RURALYS (2006b) *Les paysages de la municipalité régionale de comté de Témiscouata : caractérisation et évaluation*. MRC de Témiscouata/Tourisme Québec. La Pocatière, 79 p.
- RURALYS (2006c) *Parcours d'interprétation des paysages de l'Île d'Orléans*. Centre local de développement de l'Île d'Orléans / Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. La Pocatière, 91 p.
- RURALYS (2006d) *La caractérisation et l'évaluation des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup : la qualité paysagère en péril*. Ville de Rivière-du-Loup. La Pocatière, 137 p.
- RURALYS (2007a) *La conservation intégrée du patrimoine archéologique euroquébécois dans le développement régional : le territoire du Bas-Saint-Laurent*. MCCCCF. La Pocatière, 121 p.
- RURALYS (2007b) *Fiches de caractérisation et d'évaluation de la qualité paysagère. Cartes : Familles/entités paysagères, Évaluation de la qualité paysagère des principaux tronçons routiers; Zones de visibilité pondérées des éoliennes, Visibilité des éoliennes à partir des chemins principaux*. MRC de Rivière-du-Loup. La Pocatière.
- ROGER, Alain (1978) *Nus et paysages. Essai sur la fonction de l'art*. Paris : Aubier, 322 p.
- SGARD, Anne (1997) « Paysages du Vercors: entre mémoire et identité », *Revue de Géographie alpine*, Collection Ascendances, Numéro hors-série, 166 p.
- Société historique et généalogique de Trois-Pistoles (1979) *35 maisons et bâtiments centenaire de Trois-Pistoles, et des environs*. Trois-Pistoles, Québec : Société historique et généalogique de Trois-Pistoles.

STANTON, Caroline (1996) *The Landscape Impact and Visual Design of Windfarms*. Edinburgh : School of Landscape Architecture, Edinburgh College of Art, Herriott Watt University, 52 p.

STATISTIQUE CANADA (2006) *Profil des communautés en 2006*. En ligne : <<http://www12.statcan.ca/english/census06/data/profiles/community/Index.cfm?Lang=F>>. Site consulté le 15 janvier 2008.

STATISTIQUE CANADA (2008). *Chiffres de population et des logements, Canada, provinces et territoires, et subdivisions de recensement (municipalités), recensements de 2006 et 2001 - Données intégrales. Les Basques*. En ligne : <<http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/popdwell/Table.cfm?T=304&SR=51&S=1&O=A&RPP=10&PR=24&CMA=0>>. Page consultée le 26 février 2008.

SWANWICK, Carys (2002) *Landscape character assessment. Guidance for England and Scotland*. The Countryside Agency and Scottish Natural Heritage, 96 p. En ligne : <<http://www.countryside.gov.uk/lar/landscape/cc/landscape/publication/>>. Site consulté le 28 mars 2008.

TREMBLAY, François et Philippe Poullaouec-Gonidec (2002) « Contre le tout paysage : pour des émergences et... des oublis », *Cahiers de géographie du Québec*, 46 (129) : 345-355.

TREMBLAY, P. et Pierre-André Bourque (1991) *Carte Géotouristique : Géologie du Sud du Québec, du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie*. Ministère de l'Énergie et des ressources du Québec : Direction générale de l'exploration géologique et minérale. Québec : Les publications du Québec. Échelle : 1 : 500 000.

TRESS, Bâbel et Gunther Tress (2001) « Capitalising on multiplicity: a transdisciplinary systems approach to landscape research » *Landscape and Urban Planning*, 57 : 143-157.

TOKE, David, Sylvia Breukers et Maarten Wolsink (2007) « Wind power deployment outcomes: How can we account for the differences? » *Renewable and Sustainable Energy Reviews*. In Press, Corrected Proof.

VEYRET, Yvette et Anne Le Maître (1996) « Réflexions sur le paysage : paysage et patrimoine historique, quelques fonctions du paysage », *L'Information géographique*, 60 : 177-183.

WARREN, Charles, Carolyn Lumsden, Simone O'Dowd et Richard Birnie (2005) « "Green on green": Public perceptions of wind power in Scotland and Ireland », *Journal of Environmental Planning and Management*, 48 (6) : 853-875.

WOLSINK, Maarten (2000) « Wind power and the NIMBY-myth : institutional capacity and the limited significance of public support », *Renewable Energy*, 21 : 49-64.

WOODS, Michael (2003) « Conflicting environmental visions of the rural: Windfarm development in mid Wales », *Sociologia Ruralis*, 43 (3) : 271-288.

ZÉLEM, Marie-Christine (2002) « Les contraintes sociologiques au développement des énergies renouvelables en France », *Global Chance*, 15 : 85-90.





# *A*nnexe 1

---

## **FICHE D'INVENTAIRE**



## FICHE D'INVENTAIRE

<b>Fiche n°</b>			
Moyen de découverte (route, chemin...)			
Municipalité/emplacement			
Toponymie / lieu-dit			
Entité paysagère			
Date	Observateur	APO	CPL
Numéros de photos :			

Valeurs	Critères de qualité	Explication(s)
Esthétique	<b>Qualités visuelles et exp. / sens.</b> 6 Exceptionnelles >10 3 Importantes 0-10 1 Moindres < 0	
	<b>Harmonie</b> 3 Importante 1 Moindre	
	<b>Variété</b> 3 Importante 1 Moindre	
Sociale et culturelle	<b>Intégrité géohistorique et patrimoniale</b> 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre	
	<b>Reconnaissance (sociale et culturelle)</b> 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre	
Interprétative	<b>Capacité de dévoilement de son importance historique</b> 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre	
	<b>Typicité</b> 3 Importante 1 Moindre	
Environnementale 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre		
Économique	<b>Cohérence</b> 3 Importante 1 Moindre	
	<b>Intérêt récréo-touristique</b> 3 Exceptionnel 2 Important 1 Moindre	
	<b>Valeur prospective</b> 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre	



**Formulaire du bilan des qualités visuelles et sensorielles / expérientielles**

Éléments favorables	Éléments défavorables
<b>A. Hydrographie et géomorphologie</b>	<b>A. Cicatrices du paysage</b>
1. Lac, étang, marais, milieu humide	1. Coupe forestière heurtant le regard
2. Rivière ou ruisseau bien visible	2. Érosion ou rive artificialisée
3. Fleuve (estuaire)	3. Carrière ou sablière
4. Battures	4. Ligne de transmission / sous-station des services publics
5. Chute d'eau ou rapides	5. Entaille de la route dans le roc ou remblai/abord minéralisé de la route
6. Escarpement, bloc ou affleurement	6. Autres (préciser)
7. Terrasses, plate-forme littorale	<b>B. Structures</b>
8. Autres (ex. : île, archipel, plateau laurentien ou appalachien, etc.)	1. Développement de type urbain ou construction mal intégrée
	2. Bâtiment délabré ou abandonné
<b>B. Composition et effets paysagers</b>	3. Bâtiment qui détonne en milieu rural (fonction ou architecture ; agricole ou autre)
1. Pittoresque : coulisses, vue de vallée, plans successifs, sinuosités...	4. Mur ou clôture délabré ou incompatible
2. Vue globale ou panoramique	5. Station d'essence ou garage
4. Effet de sublime (grandeur, caractère sauvage, etc.)	6. Vaste aire de stationnement ou déchargement
5. Autres effets (ex. saisonnier)	7. Brocante, ferraille ou dépotoir d'autos
<b>C. Végétation</b>	8. Cour d'entreposage à l'extérieur
1. Aménagement anthropique (verger, jardins...)	9. Réservoir de stockage
2. Lisière de forêt	10. Enseigne (s) ou affichage géant ou anarchique
3. Forêt diversifiée quant aux espèces, érablière	11. Infrastructures de drainage trop frappantes
4. Formations végétales d'intérêt (forêt rare, prairie marine, ...)	12. Tours de télécommunication
5. Tunnel d'arbres	13. Bâtiment d'élevage hors-sol ou de stabulation libre de grande échelle
6. Autres (préciser)	14. Structures restreignant l'accès aux rives
<b>D. Structures</b>	15. Quai délabré ou désaffecté
1. Ferme pittoresque ou bâtiment singulier	16. Maison mobile
2. Bâtiment ou lieu historique	17. Nouveau tracé routier
3. Site archéologique	18. Ensilage horizontal
4. Clôture de perches ou de pierre	19. Zone industrielle
5. Cimetière ou croix de chemin	20. Fosse à purin
6. Clocher d'église ou village	21. Éolienne(s) (effets cumulatifs)
7. Moulin	22. Autres
8. Villégiature bien entretenue	<b>C. Autres</b>
9. Pêche littorale	1. Détritus
10. Quai	2. Circulation lourde
11. Art au bord de la route (populaire ou autre)	3. Eau polluée
12. Absence de réseau de distribution aérien	4. Structure empêchant la vue
13. Éolienne(s) (implantation harmonieuse)	5. Friche envahissante
14. Autres (digues de roche, aboiteau, etc.)	6. Ville ou village sans clocher
	7. Bruit ou mauvaise odeur de nature permanente
<b>E. Caractéristiques de la route</b>	8. Plantation de résineux
1. Route qui s'adapte au paysage	
2. Route non pavée	<b>Somme des éléments défavorables</b>
3. Emprise réduite	
4. Accès à des infrastructures de découvertes (halte, sentier)	
5. Autres (préciser)	
<b>F. Résilience<sup>58</sup></b>	
	<b>BILAN des qualités visuelles et sensorielles/expérientielles</b>
	(Somme des éléments favorables)
<b>Somme des éléments favorables</b>	Moins (Somme des éléments défavorables)
	<b>= BILAN</b>

**RURALYS**

<sup>58</sup> Capacité intrinsèque du paysage à absorber les chocs et les transformations d'envergure, habituellement conférée par l'agencement des reliefs et des plans d'eau et qui s'établit selon une échelle globale.



## *A*nnexe 2

---

### **DESCRIPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE**





## Description des critères d'évaluation de la qualité paysagère

### Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles

Ce critère fait référence à la perception visuelle des éléments paysagers suivant la grille d'analyse que nous avons développée<sup>59</sup>. Il sert à enregistrer les caractéristiques du paysage pour un tronçon routier afin d'en dresser le bilan des éléments favorables (attraits) et défavorables (cicatrices). On prend alors en compte le nombre relatif de nuisances visuelles. Le bilan des qualités visuelles et sensorielles – expérientielles est obtenu en soustrayant le nombre d'éléments défavorables à la somme des éléments favorables. Cette valeur permet alors de dire si les qualités visuelles et expérientielles – sensorielles sont exceptionnelles, importantes ou moindres.

*Idées-forces : attraits et « points noirs » du paysage, paysage visible, esthétique, expérience agréable/désagréable.*

### Harmonie

L'harmonie exprime le rapport entre le tout et les parties, lequel assure un effet d'ensemble. Le rapport entre les formes, les volumes, les hauteurs, les couleurs, l'implantation des éléments augmente l'harmonie quand il y a une certaine concordance; il la diminue lorsqu'il y a dissonance.

---

<sup>59</sup> Fiche d'inventaire en annexe 1.

Un paysage harmonieux relève d'une combinaison d'éléments en accord les uns avec les autres. Ils concourent à donner une ambiance où l'on retrouve des signes positifs. À l'inverse, des signes négatifs, des éléments en contraste ou incompatibles avec l'ensemble général nuisent à l'harmonie du paysage. Afin de définir la valeur de ce critère (importante ou moindre), il peut être utile de se référer au vocabulaire suivant :

- 1 accord/désaccord;
- 2 homogénéité/hétérogénéité;
- 3 correspondance/contraste;
- 4 similarité/disparité;
- 5 cohésion/division.

*Idées-forces : le rapport entre le tout et les parties.*

### Variété

La variété réfère à des notions telles que le rythme, les couleurs, les contrastes, les échelles de perception (lointaines ou rapprochées) qui contribuent à stimuler les sens. Les formes du relief, par exemple, peuvent provoquer des effets de surprise. Elle est le contraire de la monotonie et de l'uniformité.

*Idées-forces : rythme, surprise, couleurs, etc.*

## **Intégrité géohistorique et patrimoniale**

L'intégrité est définie en fonction de la persistance de traits généraux rattachés à une ou des périodes historiques. L'organisation de l'espace, les modes d'occupation du territoire, l'agencement des éléments, l'impression générale de stabilité des traits physiques dominants aident à déterminer le degré d'intégrité. Ce critère recouvre également l'idée de l'évolution des paysages et de la persistance ou non, à travers le temps, de traces du passé. On tente de faire la part entre ce qui était présent autrefois et ce qui reste dans le paysage contemporain.

Plusieurs aspects peuvent influencer sur l'évaluation de l'intégrité géohistorique et patrimoniale :

- La localisation d'origine
- L'environnement physique
- Les éléments matériels mis en place autrefois
- Le mode d'occupation du territoire
- L'impression générale de stabilité
- L'expression d'une dimension historique et esthétique reliée à une période de temps particulière.

Une intégrité géohistorique et patrimoniale exceptionnelle correspond à des paysages où les traces du passé perdurent. Des paysages où les pratiques et les usages actuels effacent et modifient leur physionomie héritée du passé auront une intégrité moindre.

*Idées-forces : évolution du paysage, organisation dans le temps, traces du passé.*

## **Reconnaissance sociale et culturelle**

Ce critère parle de lui même. « La reconnaissance sociale établit une hiérarchie [...] selon la notoriété octroyée et attribuée aux paysages. Elle est le plus souvent institutionnelle, institutionnalisée et s'échelonne selon plusieurs degrés[...]. La fréquentation d'un lieu, d'un paysage renseigne sur cette reconnaissance sociale et indique des préférences locales d'appréciation des lieux » (Béringier, 1996 : 51).

Le paysage peut être reconnu pour différentes raisons (culturelles, historiques, patrimoniales, naturelles, physiques, économiques, etc.). La reconnaissance sociale relève de l'ordre des valeurs. Il y a donc des hauts-lieux paysagers, chargés de symboles, dont la reconnaissance est exceptionnelle – les points de vue panoramiques, les quais, les lacs, certaines routes d'importance, le fleuve, les cimetières, etc. - et des bas-lieux paysagers dont la reconnaissance est moindre – zone industrielle, poste d'énergie, etc.

Les tronçons habités, dans la mesure où ils constituent un milieu de vie, jouissent *de facto* d'une reconnaissance importante.

*Idées-forces : haut-lieu paysager, paysage symbolique, paysage du quotidien, bas-lieu paysager, importance sociale et culturelle.*

## Capacité de dévoilement de son importance historique

Ce critère représente le volet interprétatif de l'intégrité géohistorique et patrimoniale. Il fait référence à la capacité d'un paysage de livrer de l'information historique qui en facilite la compréhension. C'est l'intérêt didactique et muséal des paysages qui est évalué par ce critère, en se basant sur la toponymie, la mémoire des lieux et la persistance de plusieurs composantes (la forme d'implantation de l'habitat, le chemin de fer, l'utilisation du sol, les sentiers, la localisation de certains usages, etc.).

Un paysage ne pouvant pas nous renseigner sur son histoire aura une capacité de dévoilement moindre alors que celui qui pourra nous en apprendre beaucoup aura une capacité de dévoilement de son importance historique importante ou exceptionnelle.

*Idées-forces : archéologie du paysage, intérêt didactique géographique ou scientifique.*

## Typicité

La typicité est le contraire de la standardisation. Les paysages typiques sont singuliers, ils sont marqués par les cultures et les pratiques locales, régionales ou nationales. Ils traduisent un usage de l'environnement physique, une manière d'aménager les milieux urbains ou ruraux. À l'inverse, le paysage standardisé est de n'importe où et de nulle part, sans racine.

*Idées-forces : degré de distinction, originalité, singularité.*

## Environnementale

Ce critère rend compte de l'appréciation des paysages sous l'angle du développement durable et de la qualité de vie. Cette dernière est associée à un environnement sain. L'intégrité des milieux naturels, la présence d'écosystèmes rares influent sur cette perception. Ainsi, les tourbières inexploitées, les peuplements forestiers rares, les rives naturelles et les estuaires peuvent se voir attribuer une qualité environnementale exceptionnelle. Des milieux fortement perturbés (forêt surexploitées, artificialisation des rives, faible biodiversité, ligne à haute tension, activités polluantes) auront une qualité environnementale moindre. En raison de la nature parfois invisible et immatérielle de la pollution, ce critère ne peut être qu'indicatif de la qualité environnementale apparente.

*Idées-forces : qualité de vie, biodiversité, qualité de l'eau, l'air, le sol, importance écologique.*

## Cohérence

La cohérence fait allusion au rapport entre la société et son territoire. Les fonctions s'expriment à travers les formes, les volumes et l'organisation de l'espace. Si la mise en valeur du territoire est logique et concorde avec ses potentialités et ses ressources, la cohérence sera importante. Un paysage qui n'est plus cohérent devient trouble, confus et désagrégé. Le paysage rural en transition vers un nouvel ordre peut être moins cohérent dans la mesure où chaque groupe social peut y développer sa propre logique.

Vocabulaire pouvant aider à qualifier le degré de cohérence	
Paysage cohérent	Paysage incohérent
Cohésion	Confusion
Union	Désagrégation
Logique interne	Logique externe
Regroupement	Morcellement

*Idées-forces : reflet des activités de production, organisation fonctionnelle de l'espace, rapport entre la société et le territoire.*

#### Intérêt récréotouristique

Les paysages sont de plus en plus considérés comme des biens de consommation. Ils sont « utilisés » dans le cadre d'activités récréatives (découverte, détente, sport, interprétation, culture, etc). Ce critère traduit l'importance du paysage en tant que ressource mise en valeur, et ce, au moment de son évaluation.

L'accès aux plans d'eau, les infrastructures d'accueil, la présence de sentiers, de route à vocation récréative (route verte, route bleue), la présence de produits régionaux (agrotourisme) sont des éléments qui soulignent cet intérêt récréotouristique. Des paysages dont la valeur marchande est exploitée et reconnue au niveau régional et national seront d'un intérêt exceptionnel. Ceux qui sont valorisés, mais dont la portée est plus locale, auront un intérêt important. Les paysages répulsifs n'ont que peu d'intérêt récréotouristique.

*Idées-forces : valeur commerciale du paysage.*

#### Valeur prospective

La valeur prospective dégage des éléments de prévision. Il s'agit ici d'émettre une hypothèse d'évolution quant à une valorisation des paysages. Dans la double perspective de développement durable et de qualité du cadre de vie, ce critère fait référence aux possibilités de développement d'activités de « récréation douce » qui ne nécessitent pas d'infrastructure majeure et occasionnent peu d'impact sur le milieu. On pense notamment à l'observation, à l'interprétation de la nature (ornithologie), à la randonnée pédestre, au vélo, au ski de fond, à la raquette, etc. Les paysages ont alors un potentiel d'attraction, de développement pour des activités de découverte.

Les paysages standardisés auront une valeur prospective moindre. Des sites historiques ou archéologiques non valorisés, des lacs pouvant être développés pour la villégiature, des chemins ou route propices à l'élaboration de parcours de découverte ont quant à eux, une valeur prospective importante.

*Idées-forces : prospect d'aménagement, de développement et de mise en valeur.*



